



le ne fay rien
sans

Gayeté

(Montaigne, Des livres)

Ex Libris
José Mindlin

TROISIÈME MÉMOIRE

VOL. I

LA CONSTRUCTION

DES

MÉMOIRES ANGLAIS

PRÉSENTÉ A ROME LE 25 FÉVRIER 1904

PAR

JOAQUIM NABUCO

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU BRÉSIL
EN MISSION SPÉCIALE AUPRÈS DE SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE

PARIS

A. LAHURE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

9, RUE DE FLEURS, 9

FRONTIÈRES DU BRÉSIL

ET

DE LA GUYANE ANGLAISE

QUESTION SOUMISE A L'ARBITRAGE

DE

S. M. LE ROI D'ITALIE

TROISIÈME MÉMOIRE

BRÉSILIEN

TROISIÈME MÉMOIRE

VOL. I

LA CONSTRUCTION

DES

MÉMOIRES ANGLAIS

PRÉSENTÉ A ROME LE 25 FÉVRIER 1904

PAR

JOAQUIM NABUCO

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE ET MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DU BRÉSIL
EN MISSION SPÉCIALE AUPRÈS DE SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE



PARIS

A. LAHURE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

9, RUE DE FLEURUS, 9

ERRATA ADDITIONNEL

POUR LE PREMIER MÉMOIRE

Page 31, 19^e ligne.

Au lieu de : Tout seul, comme
Lire : Tout seul — comme

Ibid., 20^e ligne.

Au lieu de : L'abandonner, faute de
Lire : L'abandonner, — faute de

Page 58, 12^e ligne

Au lieu de : Un bras de la rivière où sont les Hollandais
Lire : Un bras de la rivière, par lequel à ce qu'on assure on vient
sortir dans le Rio Grande dont l'embouchure se trouve sur
la mer du Nord où sont les Hollandais

Ibid., 22^e ligne.

Au lieu de : Par lequel
Lire : Par laquelle

Page 72, 13^e ligne.

Au lieu de : Du 3 mars
Lire : Du 3 mars 1755

Page 75, 14^e ligne.

Au lieu de : Fleuve
Lire : Rivière

ERRATA

Page 82, 1^{re} ligne.

Au lieu de : En 1775
Lire : En 1755

Page 121, 5^e ligne.

Au lieu de : 1788
Lire : 1688

Page 175, note 90.

L'appel à cette note devrait être fait à la page 178,
ligne 26 au mot **chemin**.

Page 220, 21^e ligne.

Au lieu de : Plus tard
Lire : Auparavant

Page 266, 19^e ligne.

Au lieu de : Jusqu'à
Lire : A travers

Page 515, 4^{re} ligne.

Au lieu de : L'Annay
Lire : L'Amazone

Page 547, 25^e ligne.

Au lieu de : Le 25 mai
Lire : Le 51

Page 581, 5^e ligne.

Au lieu de : Solemnisé
Lire : Célébré

ERRATA

POUR LE SECOND MÉMOIRE, VOL. I^{er}

Page 17, 5^e ligne de la note 21.

Au lieu de : Compagnie
Lire : Suite

Page 40, 18^e ligne.

Au lieu de : Le Pirara
Lire : Le Saraurú

Page 100, note 49, 3^e ligne.

Au lieu de : Geog Society, p. 281 et 282
Lire : Geog Society, VI, p. 281 et 282

Ibid., 9^e ligne.

Au lieu de : Des equéteurs
Lire : Des acquéteurs

Le Mémoire Brésilien n'a pas trouvé grâce devant les auteurs du Contre-Mémoire Anglais. Une fois « débarrassé du langage, des ambiguïtés historiques, des preuves inopportunes, » il ne contiendrait que « des bévues », des « altérations de la vérité, exigeant des démentis formels ». Dans le dernier arbitrage Anglo-Vénézuélien, un des conseillers du Venezuela, certes un personnage de rang consulaire dans le monde, qu'il était un ancien Président des États-Unis d'Amérique, déclarait au début de son discours que pour le défenseur de la prétention anglaise tout ce qu'avait dit son éminent collègue du barreau américain, le Général Tracy, était grotesque et absurde. « Je ne compte pas, pour ma part, répondait-il, employer les mots *grotesque* et *absurde*, ou d'autres termes épigraphiques semblables. » Nous suivrons l'exemple du Général Tracy. Nous ne dirons pas du Contre-Mémoire Anglais qu'il est ridicule d'argumenter comme il le fait, ni que ses affirmations sont de toute fausseté. De telles formes ne seront jamais admises comme exceptions dans les litiges diplomatiques, où les parties sont des États Souverains.

Le Gouvernement Britannique conteste notre droit de parler en cette controverse du *Droit du Brésil* et attaque, sur le fondement que le Brésil est un simple plaideur, le titre de notre Premier Mémoire. « Que le Brésil ait droit ou non au territoire, c'est là précisément la question soumise à la sagesse

de Sa Majesté le Roi d'Italie. » Cela n'est pas douteux, et nous le disons à la première page du volume, avant toute autre chose ; mais nous ne soumettrions pas cette question à un si haut jugement, si nous n'étions convaincus de notre droit ; or, nous ne pouvons le discuter sans l'affirmer. Si nous avons appelé notre premier Mémoire *Le Droit du Brésil*, ce fut cependant parce que l'objet du volume était de considérer ce droit en lui-même, tandis que l'objet du second, *La Prétention Anglaise*, devait être d'étudier l'opposition à ce droit. Dans les deux cas, les titres ne sont que les thèses mêmes des volumes. S'il y a là « une pétition de principe », toute thèse qu'on se propose de démontrer entre dans ce genre de sophismes. En tout cas, il y a une chose que ce titre met à lui seul hors de question : à savoir que le Brésil ne plaide dans ce litige que son droit, et qu'il le plaide tout entier. « Il ne peut y avoir lieu à *transaction*, comme on l'a suggéré », dit le Contre-Mémoire Anglais. Qui l'a suggéré ? Le titre du Premier Mémoire brésilien suffirait à exclure toute idée de transaction sur l'objet du litige : nous nous sommes placés sur le terrain exclusif du droit, et du droit *historique*.

Quand, d'un autre côté, le Contre-Mémoire Anglais dit : « Deux cents (200) pages au moins du Mémoire Brésilien sont absolument superflues », il n'exprime par là que sa déception de nous trouver en possession d'un terrain qu'il comptait être le seul à aborder. Ce qu'il dit lui-même sur l'influence hollandaise au Rio Negro lui semble à point ; ce que nous disons sur la conquête de ce bassin par les Portugais et leur politique d'empêcher l'intrusion des Hollandais lui paraît tout à fait hors de propos, le Rio Negro n'étant pas en litige. S'il a moins

de pages, cela s'explique : les documents étaient exclusivement portugais. Sa tâche était de les éviter, la nôtre de les présenter.

Comme un des chapitres du Contre-Mémoire Anglais s'intitule lui-même « destructeur » et tâche d'analyser « les procédés » du Mémoire Brésilien et de les montrer « dans leur vrai jour », nous tenons à expliquer dans ce volume comment la preuve anglaise fut construite. On verra que ce miracle de la multiplication des preuves a été opéré :

1° Par l'inversion du sens des principaux documents portugais, en leur faisant dire ou signifier le contraire de ce qu'ils disent ou signifient ;

2° Par l'expansion des documents hollandais, en les étendant jusqu'au territoire contesté, quand ils n'atteignaient encore que le bassin du Mazaruni, et, depuis, lorsqu'ils n'atteignaient que le Potaro, le Siparuni, le confluent du Rupununi ;

3° Par la localisation dans le territoire en litige des légendes dont est fertile la pré-histoire de la Guyane et même son histoire.

En effet, si « la rivière des Hollandais » de Berredo n'est pas le Rio Branco, mais l'Essequibo ; si le Général Caldas, les Commissaires Portugais de 1781, Ricardo Franco et Silva Pontes, le docteur Alexandre Rodrigues Ferreira, les Commissaires de 1787, Manoel da Gama, le docteur Simões de Carvalho, et Ribeiros, le Gouverneur Victorio da Costa *n'ont pas* admis que

le bassin du Rio Branco fût litigieux en aucune de ses parties ; si Miguel Archanjo et son escorte ont toujours traversé l'isthme entre le Tacutú et le Rupununi, et non pas seulement la presqu'île entre le Rio Branco et le Tacutú, ou bien les régions à l'ouest du Contesté ; si Miguel Archanjo n'a pas été arrêté dans la zone en litige, ni même au confluent du Rupununi, et, d'un autre côté, si le Penoene n'est pas le Rupununi ; si *boven Essequebe* n'est pas le Haut Essequibo, mais l'Essequibo en amont de tout point d'où l'on écrivit ; si Ajuricaba n'a pas été l'allié des Hollandais ; si le poste Arinda ne fut jamais transféré au confluent du Rupununi ; si le Mahú de Jansse n'est pas le Tacutú en face de la serra Quano-Quano ; si la montagne de « Calekko » ou de Cristal n'est pas dans cette chaîne, alors que reste-t-il du titre anglais ? Il n'est qu'une inversion de l'histoire, à laquelle il suffit d'opposer l'original des faits.

EXEMPLES

DE LA MANIÈRE DONT LES PREUVES

DE LA

Souveraineté Portugaise.

SONT TRANSFORMÉES EN TITRES ANGLAIS

Propositions anglaises :

1° Le Gouverneur et Capitaine Général de l'État du Maranhão, ainsi que le Conseil d'Outre-Mer à Lisbonne appellent en 1719 le Rio Branco « la rivière des Hollandais ».

2° La prétention portugaise à cette époque ne s'étendrait que jusqu'à l'embouchure du Rio Branco.

Ces propositions sont établies au moyen de documents portugais qui démontrent au contraire l'exercice le plus entier de la souveraineté royale sur le Rio Branco.

En effet, de ces documents ressortent d'une manière incontestable les faits suivants :

I. La rivière que le Gouverneur appelait « rivière des Hollandais » était à vingt jours de voyage d'un point en amont du furo de Javapery, équivalent au confluent du Rio Branco ;

II. Un convoi que l'on supposait être hollandais, et destiné aux Indiens des sources du Rio de Branco, était poursuivi par le Commandant du Fort du Rio Negro ;

III. Les Manaos, qui dominaient ces régions, étaient appelés en 1719 « nos Indiens de la nation Manaos » ;

IV. Il est déjà question de missionnaires ayant une très grande expérience du Rio Branco ;

V. Le Capitaine du Fort du Rio Negro, Diogo Rodrigues Pereira, avait découvert *les entrées et les sorties* du Rio Branco, ce qui signifie les communications de ses différents rameaux ;

VI. La nouvelle forteresse que le Roi ordonnait de créer était appelée « Fort du Rio Branco » ;

VII. Le Roi ordonnait de reconnaître toutes les voies d'accès du Rio Branco et de dresser la carte de cette rivière ainsi que de tous les autres affluents du Rio Negro.

Le Mémoire Anglais affirmait que Berredo, Gouverneur de l'État de Maranhão, avait appelé le Rio Branco *la rivière des Hollandais*. Nous avons montré (*Second Mémoire*, t. II, p. 50) que cette affirmation était fondée sur une traduction absolument erronée du texte portugais, et que la rivière hollandaise dont il y est parlé n'est pas le Rio Branco.

Voici ce que nous disions :

« Le document cité ci-dessus est un des titres de l'occupation portugaise. Nous l'avons analysé dans le *Premier Mémoire Brésilien*, pp. 115-116. Il doit être lu en entier. Il est tout à fait inexact que Berredo appelle le Rio Branco « la rivière des Hollandais ». Il dit que la redoute devrait être établie dans le furo de Javaperi (tout près de l'embouchure du Rio Branco) pour empêcher complètement les communications avec les Hollandais, *dont le fleuve est à vingt jours de voyage dudit lieu*. Le Mémoire Anglais répétera plus loin, p. 52, cette méprise évidente. Pourtant, dans le même passage, il dit que le Gouverneur « proposa de transporter le fort de Barra do Rio Negro à un point en amont du Yavapiri, c'est-à-dire, en effet, à l'embouchure du Rio Branco ». Si la rivière des Hollandais était, d'après Berredo, *à vingt jours de voyage* d'un point que le Mémoire Anglais dit « être, en effet, l'embouchure du Rio Branco » (p. 52), la « rivière des Hollandais » ne pouvait être le Rio Branco.

« Un gouverneur du Maranhão n'appellerait pas le Rio Branco « rivière des Hollandais ». Le Fort que le Roi, en 1719, ordonna de construire pour la défense et la police de cette région, était alors appelé « la nouvelle forteresse du Rio Branco ». (*Sec. Mém. Brés.*, II, p. 50.)

Le Contre-Mémoire Anglais insiste sur son interprétation, prétendant que c'est notre traduction qui est fausse. Voici ce qu'il dit ;

« Le passage a été incorrectement traduit dans le Mémoire du Brésil. Ci-dessous texte et traduction correcte en regard :

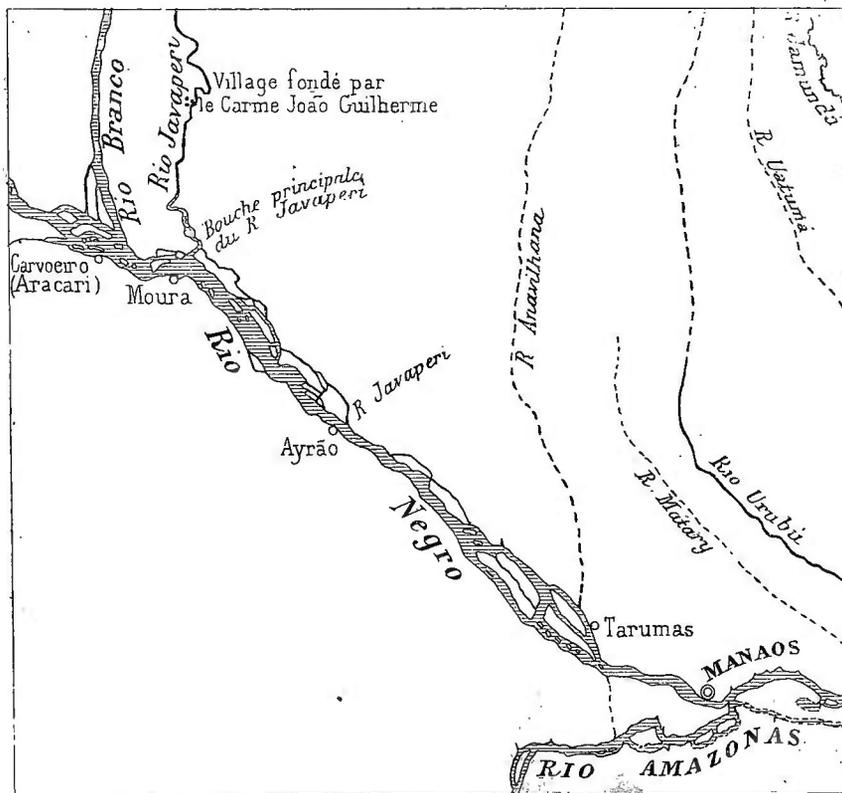
« E como lhe aviza tambem o mesmo Capitão com alguns Missionarios mais de larguissimas experiencias naquella Rio, que transferindosse a dita Caza forte para cima de hum sitio a que chamão o furo de Javaperi. vinte dias de viagem athe o rio dos Olandezes, ficava a communicacão destes totalmente impedida, e consequentemente a nossa defença por aquella parte bem assegurada. »

« Et ledit capitaine, aussi bien que certains missionnaires de très grande expérience sur cette rivière, lui font savoir de même que, si ledit poste fortifié était transporté en amont d'un endroit qu'ils nomment la trouée de Javaperi, à vingt jours de trajet, à la hauteur de la rivière des Hollandais, la communication des susdits serait rendue entièrement impossible, et notre défense de ce côté, par conséquent, complètement assurée. »

« Le Mémoire du Brésil détourne du tout au tout de leur sens les mots importants du passage, et traduit : — « Le déplacement de la dite forteresse à l'endroit appelé furo de Javaperi assurerait la défense de cette région et empêcherait totalement les communications avec les Hollandais, dont le fleuve est à vingt jours de voyage de cet endroit ». Même comme paraphrase, cette interprétation est inadmissible; les mots « *vinte, dias de viagem, athe o rio dos Olandezes* » ne peuvent se séparer grammaticalement du verbe et être rendus simplement complément de *o furo de Javaperi*. Citant le rapport de son subordonné, Berredo propose que la forteresse, à cette époque à l'embouchure du Rio Negro, soit transférée plus haut sur le Rio Negro, au delà du chenal de Javaperi, ce qui, en chiffre rond, constitue une distance de 200 milles en amont, soit vingt jours de trajet en canots, vitesse normale, « à la distance (*sic*) de la rivière des Hollandais », c'est-à-dire, clairement, à l'embouchure du Rio Branco. » (*Contre-Mémoire Anglais*, p. 14.)

Pour qu'une semblable traduction fût admissible, il faudrait

que, dans l'original, la virgule qui a été intercalée dans la traduction se trouvât entre *vinte dias de viagem* et *athe o rio dos Olandezes*, mais cette virgule n'existe pas : « vinte dias de viagem athe o rio dos Olandezes » forme un seul membre de phrase signifiant : « vingt jours de voyage jusqu'à la rivière des Hollandais ». D'après la traduction anglaise, le sens n'est pas que « la rivière des Hollandais » est située à vingt jours de voyage, à l'endroit désigné en amont, *para cima*, du *furo*, ou passe, de Javaperi; mais que « la rivière des Hollandais »,



LE JAVAPERÏ

ou bien l'endroit désigné, se trouve à vingt jours de voyage de la forteresse du Rio Negro.

Entre l'endroit en amont du « furo », ou chenal, de Javaperi et l'embouchure du Rio Branco, la distance de quelques heures serait insuffisante pour modifier le calcul des journées; on peut mesurer cette distance sur la grande carte de notre Atlas, page 1. Le Mémoire Anglais ne distingue même pas entre le furo de Javaperi et l'embouchure du Rio Branco : « à un point en amont du Yavapiri, c'est-à-dire, en effet, à l'embouchure du Rio Branco. » (*Prem. Mém. Angl.*, p. 52). Ainsi Ribeiro de Sampaio (*Diario da Viagem, Ann. Prem. Mém. Brés.*, IV, pp. 68, 75) commence à naviguer sur le Rio Negro le 1^{er} décembre et, le 6, il passe le confluent du Javaperi et, le même jour, devant la barre principale du Rio Branco. Or, le Rio Branco *n'est pas* à vingt jours de voyage de l'embouchure du Rio Negro, mais à cinq ou six¹, tandis que vingt jours est assez bien calculé pour un voyage qui n'avait pas encore été fait, entre la première « rivière hollandaise » et le furo du Javaperi.

« Les mots « vinte dias de viagem, athé o rio dos Olan-
dezes », dit le Contre-Mémoire Anglais, ne peuvent se séparer
grammaticalement du verbe et être rendus simplement com-
plément de « o furo de Javaperi. » (*Contre-Mémoire Anglais*,
p. 15.) Nous n'avons pas détaché ces mots-là du verbe; ce que
nous avons fait a été seulement de ne pas détacher « vingt
jours de voyage » de « jusqu'à la rivière des Hollandais ». Si

(1) Un canot d'avis mettait six jours de l'embouchure de la rivière jusqu'à Barcellos (Cf. *Prem. Mém. Brés.*, p. 84), et Barcellos est bien en amont du confluent du Branco.

ces mots formaient deux compléments distincts au lieu d'un seul, la préposition *até* aurait été mal employée ; on ne pourrait pas dire : le furo de Javaperi se trouve *até* la rivière des Hollandais, *até* ne signifiant pas *à la hauteur*, comme dans la traduction du Mémoire Anglais. Dans un document où il s'agit de prendre des mesures pour empêcher l'entrée de la contrebande hollandaise par le Rio Branco et d'en assurer la police et la surveillance, où il est même dit que le Commandant du fort du Rio Negro était allé à la poursuite d'un convoi hollandais porteur de marchandises destinées aux Manáos, « nos Indiens de la nation des Manáos », aux sources du Rio Branco, et où il est parlé de Missionnaires portugais ayant une vaste expérience de cette rivière, il était impossible qu'elle fût appelée « la rivière des Hollandais », quand même le Javaperi aurait été à vingt jours de voyage, au lieu de quatre ou cinq, du Fort du Rio Negro. On peut tout supposer dans cette question, excepté qu'un homme de la valeur du Gouverneur Berredo appelât le Rio Branco « la rivière des Hollandais » dans la même pièce où il conseillait de fortifier cette rivière. C'était une rivière, comme le document le dit, déjà parcourue par le Capitaine du Fort et des Missionnaires portugais, et en partie dominée par la nation des Manáos, appelée déjà alors « nos Indiens de la nation Manáos ». C'était un affluent du Rio Negro, s'y déversant à un point au delà duquel remontaient déjà nos Missionnaires et les Troupes de Rachat. Son nom est donné, c'est le Rio Branco ; tandis que la désignation « rivière des Hollandais » est employée pour indiquer un fleuve dont on ignorait le nom exact.

Dans ce même document, il y a une autre traduction erronée :

Le Gouverneur rapporte : « qu'à la suite des ordres qu'il avait donnés à ce capitaine, relativement à l'importante nécessité de découvrir toutes les voies d'accès par le Rio Branco, qui se déverse dans le Rio Negro, celui-ci lui avait écrit pour le renseigner sur ces entrées et l'aviser qu'en exécution des ordres qu'il avait reçus de lui, Gouverneur, il était à la poursuite d'un grand convoi hollandais portant des marchandises destinées au commerce avec nos Indiens de la tribu des Manáos, aux sources de cette rivière. Que d'après l'avis de ce Capitaine et celui de quelques Missionnaires qui ont une grande connaissance de cette rivière, le déplacement de ladite redoute à l'endroit appelé furo de Javaperi assurerait la défense de cette région et empêcherait totalement les communications avec les Hollandais, dont le fleuve est à vingt jours de voyage dudit lieu. » (*Prem. Mém. Brés.*, p. 114.)

La rivière dont il est ici question est évidemment le Rio Branco. Se fondant sur des raisonnements historiques, le Mémoire Anglais prétend qu'il s'agit, dans ce passage, du Rio Negro. « Les mots : ce fleuve, à la fin de l'extrait, signifient le Rio Negro, fleuve dont s'occupait principalement l'auteur et sur les bords duquel demeuraient le plus grand nombre d'Indiens Manoas. » (*Prem. Mém. Angl.*, p. 24.) Il s'agit d'ordres donnés pour le Rio Branco et non pour le Rio Negro; le Commandant du Fort avait écrit au Gouverneur, le renseignant sur la reconnaissance qu'il avait ordonnée des voies d'accès au Rio Branco. Le premier fondement de l'interprétation anglaise pour rejeter la traduction littérale du document n'a donc pas de raison d'être. Le Gouverneur ne s'occupait pas principalement du Rio Negro, mais du Rio Branco. Quant au second fondement, les Manáos fréquentaient le Rio Branco aussi bien que le Rio Negro, de l'aveu même du Mémoire Anglais. Il est évident que c'est de l'expérience des Missionnaires portugais dans le Rio Branco même qu'il s'agit, car autrement elle ne

serait pas une garantie des résultats du transfert du Fort du Rio Negro au furo de Javaperi.

Le Contre-Mémoire Anglais construit ainsi la marche de ce convoi :

« Berredo avait donné l'ordre au Capitaine du Fort, à l'entrée du Rio Negro, d'explorer les bouches du Rio Branco; dans le cours de ce service, ledit Capitaine avait appris qu'un gros convoi de denrées hollandaises se trouvait chez les Indiens Manoas, à quelque distance en amont du Rio Negro; que ce convoi, croyait-on, y était venu par le Rio Branco, car le Capitaine et les missionnaires faisaient savoir à Berredo que le seul moyen de supprimer le trafic était de transférer le fort à l'embouchure du Yavapiri, à vingt jours de trajet, à la hauteur de la rivière des Hollandais, c'est-à-dire à un endroit identique, pratiquement parlant, à l'embouchure du Rio Branco. » (*C.-Mém. Angl.*, p. 61.)

Cette conjecture est basée sur l'idée que c'est des sources du Rio Negro qu'il est question dans le document; mais la supposition portugaise, fondée sur des renseignements indiens presque toujours faux, serait plutôt que ces marchandises seraient venues par le Javaperi et remontaient par le Rio Branco. De là l'idée de fortifier un endroit près du « furo de Javaperi », par où les communications avec les Hollandais seraient empêchées. La tradition que les Indiens du Javaperi recevaient des articles d'origine hollandaise est en effet très ancienne. « Les outils et autres marchandises hollandaises que possédaient les Indiens de cette rivière (le Javaperi) ont fait supposer qu'elle communiquait avec la mer du Nord par quelque fleuve qui s'y jetterait, dit un manuscrit portugais du xviii^e siècle; toutefois, les Indiens eux-mêmes dissipèrent cette supposition en affirmant qu'ils ne possédaient pas ces marchandises par un commerce direct avec les Hollandais, mais

bièn par l'entremise des Indiens qui habitent les bords de la rivière Urubú, laquelle débouche sur la rive septentrionale du fleuve Amazone. » (*Résumé de quelques notions géographiques faisant connaître les rivières dont la navigation permet aux domaines de la Couronne Portugaise de communiquer avec ceux d'Espagne et des Provinces-Unies d'Amérique, 1764, Ann. Prem. Mém. Brés. III, p. 95.*) Il y avait, vers cette époque, sur le Javaperi, un village fondé par le Carme João Guilherme. Ce village doit être le même que celui signalé dans l'Itinéraire du Père Noronha comme ayant autrefois existé sur la rive orientale de cette rivière, à quatre jours de voyage de son confluent. (*Ibid.*, p. 195.) Fr. João Guilherme est certainement un des Missionnaires possédant une grande connaissance du Rio Branco, dont parle Berredo ; nous le trouvons Missionnaire au Rio Negro dès avant 1709, selon le journal du Père Fritz.

Il y a encore une troisième remarque à faire sur la traduction de ce document. Le mot *entradas* du Rio Branco est traduit par « approches », ou voies d'accès, comme il convient ; mais, plus loin, cette traduction est expliquée : « les différentes approches ou embouchures de ce fleuve ». « Descobrimento de todas as entradas do Rio Branco que desagoa no Negro » ne veut pas dire « découverte de toutes les embouchures du Rio Branco, » mais de toutes les voies par lesquelles on y peut pénétrer. Par la version anglaise, l'ordre pour la reconnaissance de toutes les voies qui pourraient donner accès aux eaux de la rivière, ordre qui implique la souveraineté portugaise sur tout son bassin, est réduit à un ordre d'en reconnaître les embouchures, limite où s'arrêterait alors, d'après l'argument anglais, la prétention portugaise.

Il faut lire ce document avec deux autres que nous avons

produits. Le premier est l'Ordonnance Royale du 1^{er} février 1721 nommant Diogo Roiz Pereira sergent-major *de la nouvelle forteresse du Rio Branco* (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 35)¹; le second, les états de service du même Diogo Pereira où il est dit : « qu'il découvrit les entrées et les sorties du Rio Branco jusqu'alors inconnues des Blancs, ce qui lui occasionna de fortes dépenses de son propre avoir. » (*Ann. Sec. Mém.*, III, p. 10.) « Les entrées et les sorties » de ce dernier document, le Contre-Mémoire Anglais (p. 62), les traduit de cette façon : « Le Capitaine Diogo Roiz proclame très hautement qu'il fut le premier à explorer les branches de ce delta, » ou, comme il est dit auparavant dans le même passage, « les bouches du Rio Branco », où d'autres tels que le Capitaine Francisco Ferreira étaient entrés avant lui,

Pour appuyer cette interprétation basée sur une traduction erronée, les Mémoires Anglais invoquent encore une fois l'autorité de Berredo en citant un passage de son livre dont le sens manifeste est également altéré par le traducteur. « Berredo lui-même dans ses Annales parle du Rio Branco comme d'un fleuve presque inconnu qui longe la frontière de la Colonie hollandaise de Surinam », dit le Mémoire Anglais (p. 52), et le Contre-Mémoire ajoute :

« La mention du Rio Branco comme étant la rivière des Hollandais est bien d'accord avec celle qu'en fait Berredo, quelques années plus tard, dans ses Annales, comme suit :

1. Cette forteresse est aussi appelée du Rio Branco dans le Rapport du Conseil d'Outre-Mer du 2 décembre 1722 (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 36) : « car sans ces hommes il ne pouvait fournir des garnisons aux forts du Cap Nord, ni à ceux du Rio Branco et du Rio Napos (*sic*, Napo) qu'on devait construire.... »

— A soixante lieues en aval de Yavapuari, à quatre degrés au nord, le vaste Rio Negro (où nous avons aujourd'hui un fort) se jette dans le fleuve des Amazones. Il s'est auparavant uni à une autre rivière de fort débit appelée Branco, laquelle constitue la frontière des Hollandais de Surinam. Ces rivières sont toutes deux peuplées sur leurs rives par nombre de nations sauvages. » (*C.-Mém. Ang.*, p. 61.)

Le Contre-Mémoire Anglais met ainsi sous la plume de Berredo la proposition suivante : « La rivière Branco laquelle constitue la frontière des Hollandais de Surinam. » L'idée anglaise est que, selon Berredo, la prétention portugaise s'arrête au Rio Branco.

Nous demandons à reproduire ce que nous avons déjà dit au sujet de cette altération :

« Voici ce que dit Berredo : « Avant d'entrer dans l'Amazonie, le Rio Negro reçoit une autre rivière considérable appelée Branco qui confine à Sorinam, *que confina com Sorinam*, colonie hollandaise. Elles sont toutes deux peuplées de beaucoup de nations indiennes dont quelques-unes ont été catéchisées par les religieux de Notre-Dame du Carmel. La plus nombreuse, cependant, celle des Manaos, n'a pas admis, jusqu'à ce moment, la prédication du Saint Évangile. » Le Mémoire Anglais, dans l'Annexe, I, p. 26, n° 37, traduit en anglais *o Branco que confina com Sorinam*, par — *the Branco which is the boundary of the Dutch of Surinam, la rivière Branco qui est la limite des Hollandais de Surinam*. L'expression portugaise *confina com* n'a pas ce sens de servir de limite, mais celui de toucher à la frontière. Il n'est pas question, dans cette description de Berredo, du cours seul du fleuve, mais du fleuve avec son bassin, son sertão, car ce sont les terres des deux rives qui sont peuplées de nombreuses tribus d'Indiens, et non le thalweg même de la rivière. On désignait par le nom du fleuve ou de la rivière le territoire qu'ils couvraient et à la possession duquel ils donnaient accès, et cela aussi bien les Portugais quand ils disaient le Rio Negro, le Madeira, le Japurá,

le Tapajoz, que les Hollandais, quand ils disaient Essequibo, Cuyuni, Mazaruni, etc. » (*Sec. Mém. Brés.*, II, p. 136.)

Nous avons commenté dans cette note la traduction anglaise comme si elle signifiait que, d'après Berredo, la rive droite du Branco était la limite hollandaise; mais, selon le Contre-Mémoire Anglais, la rivière tout entière appartiendrait, d'après Berredo, aux Hollandais, serait une rivière hollandaise, ses embouchures étant la limite de la prétention portugaise du temps de ce Gouverneur. Il est inutile de discuter une pareille interprétation en face du texte cité, compris dans l'énumération que Berredo fait des affluents portugais de l'Amazone, et en présence de ses ordres pour la reconnaissance du cours de cette rivière et de toutes ses approches, ainsi que des ordres royaux qu'il reçut pour faire dresser la carte de ces parages.

En effet, le document du 8 juillet 1719, où les Mémoires Anglais ont trouvé que Berredo appelle le Rio Branco « la rivière des Hollandais », doit être lu en même temps que son complément, l'Ordonnance Royale du 10 octobre 1720 que nous avons aussi donnée, *Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 54. — *Prem. Mém. Brés.*, p. 115 :

« Je juge bon de vous dire, écrit le Roi à Berredo, que votre lettre a été reçue; mais qu'elle est par trop succincte, car elle ne renseigne en rien sur la nature des affaires que les Hollandais ont faites avec nos Indiens, ni sur ce que ceux-ci ont pu leur vendre, ni si ces affaires continuaient. Il me plaît vous ordonner de rechercher soigneusement ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle, et de charger le Capitaine du Fort de Rio Negro d'empêcher le commerce que les Hollandais cherchent à faire avec lesdits Indiens. En outre, pour bien connaître les ressources des rivières de ces parages et dans cet État du Pará, on en dressera une carte qui les comprendra toutes et indiquera leur situation et tout ce qu'elles renferment

dont on peut tirer profit. Pour que ce travail soit bien fait et bien exact, vous le confierez à des personnes expérimentées et intelligentes que vous trouverez dans cet État du Pará. »

Dès 1720, l'ordre était ainsi donné au Gouverneur du Maranhão de faire dresser la carte de toutes les rivières de la région en question ainsi que des autres de l'État du Pará pour en bien connaître les ressources.

Pour résumer la construction de la preuve anglaise à l'égard de Berredo :

1° D'un Ordre Royal portugais pour la fortification du Rio Branco « afin d'empêcher par cette voie le commerce de nos Indiens avec les Hollandais », les Mémoires Anglais tirent un titre hollandais, en faisant appeler par le Gouverneur Berredo, dans ce document, le Rio Branco « rivière des Hollandais » ;

2° Ils appuient cette interprétation par une autre traduction également erronée, dans le même but, du livre de Berredo ;

3° En mettant dans le document le Rio Negro à l'endroit où il est question du Rio Branco, ils détruisent la portée historique de la mention qui y est faite de l'expérience et de la connaissance de cette dernière rivière qu'avaient déjà à cette époque, entre autres, le Commandant du Fort du Rio Negro et des Missionnaires portugais ;

4° En traduisant les *entradas do Rio Branco* par embouchures du Rio Branco, et de même les *entradas e saídas*, ils cherchent à détruire les titres portugais dérivant de l'ordre donné par le Gouverneur du Maranhão dès 1719 pour la reconnaissance entière de cette rivière, ainsi que des expéditions à cet effet du Commandant du Fort du Rio Negro.

Nous signalons ce cas comme caractéristique de la manière

dont les défenseurs de la prétention anglaise transforment en titres anglais, au moyen de traductions erronées, les preuves les plus évidentes de la souveraineté portugaise. Si un Gouverneur du Maranhão avait appelé le Rio Branco « la rivière des Hollandais » ; s'il avait dit que le territoire portugais s'étendait seulement jusqu'à l'embouchure du Rio Branco, c'est-à-dire que le Portugal ne prétendait pas aux territoires de la rive gauche du Rio Negro ; si le Conseil d'Outre-Mer et le Roi avaient sanctionné ce langage, la prétention anglaise aurait vraiment trouvé un point d'appui. Ce serait un titre périmé, puisque le Rio Branco aurait depuis passé sous la domination portugaise, non seulement à son embouchure et sur son parcours principal, mais dans ses branches supérieures par la fortification du Tacutú. Mais rien de semblable n'était possible, et justement un des mérites du Gouvernement de Berredo c'est d'avoir assuré le contrôle exclusif portugais sur tout le bassin du Rio Branco. « La rivière des Hollandais, » dont parlait Berredo, était l'Essequibo que les Portugais, non plus que les Hollandais, ne distinguaient pas alors de son affluent encore inconnu, le Rupununi. En 1781, le rapport des explorateurs portugais dira : « Le fleuve Rupunori qui se jette dans l'océan, sur la côte de Surinam, et qui prend le nom d'Essequibe après avoir reçu les eaux de la Rivière Cipó ou Cibhu. »

II

L'épisode d'Ajuricaba.

Comment la prétendue alliance des Hollandais avec les
Manaos est expliquée dans le Contre-Mémoire Anglais
(pages 15 à 18).

« L'épisode d'Ajuricaba prête à certaines difficultés dont on peut se prévaloir non sans quelque justice; la cause du Brésil a tiré de là tout le parti qu'on en pouvait tirer.

La première de ces difficultés réside dans le fait que les archives hollandaises ne font aucune mention de l'alliance.

Il est vraiment étrange que, dans aucune des archives hollandaises qui nous restent le nom d'Ajuricaba ne soit mentionné; des Manos comme alliés des Hollandais on ne trouve non plus aucune mention vraiment contemporaine des événements.

L'explication s'en trouve dans ce fait : les archives sont celles de la Compagnie des Indes Occidentales Hollandaises; ces dites archives ne tiennent compte que des actes de la Compagnie, et passent sous silence ce qui concerne plus spécialement les trafiquants indépendants de la Compagnie. A cette époque la Compagnie n'exerçait encore aucun contrôle sur les trafiquants visitant la région située entre le Rupununi et l'Amazonie. Les mentions des archives contemporaines nous suffisent d'ailleurs, pour rendre acceptable le témoignage, si plausible, que nous tirons de source hostile.

Jusqu'en 1764, sous Storm, qui regrettait la politique suivie, — ces archives citent toujours les Manos comme une tribu qu'il fallait exterminer à tout prix.

On trouve la mention, *vraiment contemporaine des événements*, que leurs têtes furent mises à prix par la Colonie d'Essequibo au moment même où les Portugais leur faisaient la guerre, les soupçonnant d'être ses amis.

Ce serait donc une alliance des Manos avec les Hollandais de Surinam, ou bien avec des trafiquants faisant la traite des esclaves pour leur propre compte à l'insu de la Compagnie. Cette alliance n'est enregistrée dans aucun document hollandais. Le Rupununi était inconnu. C'est toujours la confusion avec le Penocne. Dans les Archives contemporaines, il n'est fait mention que de leurs attaques contre les Caraïbes et de la mise à prix de leurs têtes par les Autorités d'Essequibo.

Il s'est produit sur les rives du Rio Negro, vers 1700, précisément ce qui s'est produit en Afrique de nos jours : les trafiquants ont donné leur drapeau national aux divers Chefs, et par ce moyen ont exercé un commencement de contrôle sur les territoires de ces Chefs.

Le Rio Negro était au pouvoir des Portugais, parfaitement garanti contre un tel système d'appropriation de territoires d'une nation amie et alliée par des transactions entre des trafiquants et une tribu sauvage à l'insu et en violation des règlements de la Compagnie. Le degré de civilisation des races noires et des tribus nomades de l'Amazonie n'est pas le même. « Des notions générales sur les relations des Européens avec des tribus de sauvages ou de chasseurs ne peuvent s'appliquer exactement à leurs rapports avec des populations qui ont atteint l'état de développement des tribus négroïdes d'Afrique. » (Westlake, *Le Conflit Anglo-Portugais dans la Revue de Droit International*, xxiv, p. 171.) On insinue dans ce passage une théorie d'histoire et de droit qui n'est pas applicable à l'Amérique, dont le partage n'a pas été fait sur les mêmes lignes que celui de l'Afrique.

Il est plus naturel de conjecturer que les Manaos avaient pris ce drapeau hollandais aux Caraïbes dans leur expédition de 1723 au centre même de la Colonie d'Essequibo.

On ne peut guère écarter une affirmation aussi catégorique que la suivante :

« Le Révérend Père... lui demanda le drapeau hollandais, et lui donna en échange le drapeau portugais. »

Il est clair qu'Ajuricaba avait le drapeau hollandais, et qu'il n'accepta celui des Portugais que par ruse de guerre. Voici, en effet, les termes dans lesquels la dépêche continue :

« Je déclare hautement que cet infidèle a trompé le Révérend Père. Il emmena le plus grand nombre des esclaves, fit la nique à nos troupes, et... par trois fois il attaqua les villages de nos missionnaires. »

Nous aimons mieux reproduire la dépêche du Gouverneur. Il faut dire que celui-ci tenait à justifier la guerre qu'il avait faite, et qui fut depuis si sévèrement blâmée par les Autorités portugaises :

« Le Rd. Père le rechercha, le fréquenta, l'instruisit et fit la paix avec lui; il obtint qu'il lui livrât le drapeau hollandais et lui en donna un autre portugais. Il promit obéissance et loyauté envers les Portugais, déclara vouloir servir Votre Majesté et reçut cinquante rançons pour cinquante esclaves. Le Rd. Père était bien content et satisfait; il lui envoya des ouvriers pour lui construire une maison, écrivit merveilles à son égard et sur sa grande intelligence ainsi que sur les grands services que ledit Ajuricaba pouvait rendre à Votre Majesté; et de tout il me rendit compte, au moment même que les religieux, Missionnaires de ces parages, se plaignaient de l'infidélité dudit barbare. Pour éviter la répétition de ce que contiennent l'enquête et les documents qui y sont joints et qui accompagnent la présente lettre, je dirai que l'infidèle a trompé le Rd. Père, qu'il s'est soulevé avec la plupart des rachetés, s'est moqué de nos troupes, et que, sous leurs yeux, ou près de l'endroit où se trouvait notre campement, il a, par trois fois, assailli, avec ses alliés, nos villages chrétiens; jusqu'à ce que le Rd. Père, détrompé et voyant son travail perdu, somma le caporal d'arrêter ledit Ajuricaba, ce que celui-ci eut crainte de faire, et j'en fus informé avec quelques différences dans les détails. M'appuyant sur des documents juridiques et sur de nouveaux renseignements que j'ai fait prendre ici et que j'ai joints aux enquêtes, j'ai soumis la question au vote des membres de la Junte des Missions qui tous voté-

rent la guerre, excepté le Père Recteur du Collège, lequel ne partagea pas l'avis des autres membres. L'Évêque, qui vota le dernier, requérait et recommandait la prompte exécution du châtement. »

Quant à Ajuricaba, d'un bout à l'autre l'évidence est établie d'une façon précise, et le Brésil ne peut en rejeter cette portion qui compromet quelque peu sa thèse, sans apporter des témoignages contemporains qui mettent en question cette évidence.

C'est la même évidence que pour la justification des esclavages dits légitimes. On remarquera que ce sont les Carmes qui se plaignent de lui et leurs procédés qui le poussent à bout. Quelques-uns de ces Missionnaires étaient les pires trafiquants. On cite spécialement vers cette époque les Pères Jeronymo Coelho et S. Bôa Ventura (Cf. *Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 56; aussi João Francisco Lisbôa). On remarquera que le Recteur du Collège de la Compagnie, la seule voix impartiale en faveur des Indiens, vota contre la guerre.

Le second point qu'avance le Mémoire du Brésil est le suivant : loin d'être les amis des Hollandais, les Manóas (Magnows), au contraire, étaient véritablement, à cette époque, la terreur de la Colonie de l'Esséquibo.

L'incident sur lequel cette assertion se fonde nécessite certainement des commentaires, mais en aucune façon cet incident n'est en contradiction avec le fait d'une alliance entre les Hollandais et Ajuricaba. On en peut

Nous avons discuté cette prétendue alliance d'ennemis mortels dans le *Premier Mémoire*, p. 119-129, et dans le *Second Mémoire*, *Notes à la partie historique du Premier Mémoire anglais*, p. 52-62 et aussi p. 281 à 285.

donner une explication bien simple.

Les pièces des archives hollandaises sur lesquelles le Brésil était cette suggestion, sont les procès-verbaux du Conseil, faisant mention de l'alarme que causa la crainte d'une attaque de la Colonie hollandaise par les Manaoas, et d'une collision avec quelques indigènes de cette tribu. Mais, en réalité, cette alarme était peu fondée; elle provenait de rumeurs répandues par les Caraïbes dans un but intéressé. D'après les rapports des Hollandais, il est évident que les Manaoas avec lesquels la collision eut lieu descendaient l'Essé-quiibo pour se livrer au commerce. On a des raisons de croire que cette expédition de 1723 fut vraiment leur première visite au centre de la Colonie hollandaise. Leur arrivée suscita la jalousie des Caraïbes, lesquels, croyant leur monopole commercial en péril, répandirent les bruits d'intentions hostiles et de l'arrivée d'autres bandes de Manaoas, qui alarmèrent tout à fait la Colonie hollandaise — « artifice politique de la nation Caraïbe dont on croirait cette nation incapable ».

Il ne se trouvait, paraît-il, à ce moment au quartier général de la Colonie aucun interprète réellement compétent; de là la méfiance qui s'empara des Indiens. Ce fut là ce qui causa tout l'émoi. L'alarme des colons n'était qu'une folle panique de la nature de celle à laquelle sont

Ceci est une citation de 1764 appliquée à une situation de 1723. Cet artifice supposé des Caraïbes est une pure conjecture.

parfois en proie tous colons en contact avec des tribus d'aborigènes. Les agissements des fonctionnaires sous l'influence de cette panique suffisaient amplement à produire chez les Manoaas un froid *d'assez longue durée*, et, par suite, le Gouvernement de la métropole blâma ces actes.

Le Mémoire du Brésil fait montre de relever les principales mentions que font les Hollandais des Manoaas, mais il en néglige totalement l'examen et la confrontation. Il commet, en outre, la véritable erreur d'attribuer à une dépêche de Storm une mention des Manoaas comme « grands amis des Portugais » : en aucune façon, l'original de la dépêche n'autorise cette citation.

La remarquable suggestion que le supérieur des maisons de la Compagnie de Jésus n'eût pas voté contre la guerre avec Ajuricaba, si celui-ci eût été quelque peu allié des Hollandais, est insoutenable et incompré-

La froideur des Manoaas envers les Hollandais a duré jusqu'à leur extinction ou incorporation définitive à la population portugaise du Rio Negro.

Ce n'est pas une citation; la citation est dans le texte. C'est l'induction naturelle d'un fait que Storm constate : que les Manoaas avaient été pour toujours éloignés des Hollandais, et il ajoute : « Les Portugais du Brésil doivent à ces Indiens la découverte de l'or et des diamants. » Du reste, la dépêche du 6 septembre 1767 du Directeur-Général d'Essequibo le dit en propres termes : « Cette nation *est alliée* aux Portugais du Brésil ».

Ni insoutenable ni incompréhensible. S'il y avait eu du danger pour l'État, le Supérieur des Jésuites se serait rallié aux autres membres du Conseil. Nous savons

hensible, et rend, semble-t-il, tout commentaire oiseux.

La comparaison des documents hollandais et portugais fournit un ensemble suffisant de témoignages, établissant qu'il existait entre les trafiquants hollandais et la nation des Manos des relations fort étroites.

Les archives hollandaises contiennent diverses références au commerce pratiqué, dès les premières années du xviii^e siècle, dans les parages reculés voisins de l'Amazone; de telle façon, qu'il est tout à fait inexact de dire que les autorités de l'Esséquibo n'avaient pas connaissance de telles transactions. Il y a, d'ailleurs, un ensemble remarquable de témoignages portugais tellement précis qu'on ne peut les écarter; cet ensemble a d'autant plus de valeur qu'il provient de source adverse.

C'est, positivement, le résultat d'une réelle crainte de la conquête

par des documents que cette accusation contre Ajuricaba n'était pas tenue pour justifiée après sa mort. Ainsi le Procureur Général des Ordres dit en 1731, parlant de Cubiaba : « On jugeait Guajuricaba également déterminé à la guerre, ce qui n'est pas authentiquement prouvé ». Il appelle toutes ces guerres injustes et demande que l'Auditeur soit sévèrement blâmé. (Cf. *Second Mémoire Brés.*, *Annexe*, vol. III, p. 13.)

C'est toujours la confusion entre Penoene, dans le Mazaruni, et Rupununi, encore inconnu, dans l'Essequibo.

L'ensemble des documents se limite à la clameur des Missionnaires et des trafiquants pour que l'on fit la guerre aux Manos, qui créaient des embarras aux Troupes de Rachat et empêchaient leurs cruautés. On reconnut depuis que la crainte à l'égard des Manos n'était pas fondée.

On ne craignait pas les Hollandais, mais les Manos, qui atta-

du Rio Negro par les Hollandais.

En présence d'un ensemble de témoignages tel, il est presque impossible de considérer comme sérieuse la suggestion, que les rapports entre les Hollandais et les Mānoas étaient imaginés à plaisir, par ceux qui avaient besoin d'esclaves, à l'effet d'obtenir les *tropas de resegate*. On ne peut produire aucune preuve à l'appui d'une telle opinion.

quaient les villages du Rio Negro ; et on les craignait seulement tant que la guerre contre eux ne serait pas décrétée. C'était à Essequibo que l'on redoutait qu'ils ne détruisissent la Colonie. Dans la séance de la Cour politique du 3 septembre 1724, le Commandeur maintint « qu'il était de la plus grande nécessité pour la protection de la Colonie entière d'extirper, d'annihiler » les Maganouts, « si cela était possible », et alors on mit leurs têtes à prix, à deux haches par tête. (Cf. *Second Mém. Brés.*, p. 61-62, t. II.)

Ils avaient, selon les procès-verbaux de la Cour politique d'Essequibo, 16 août 1724 (*Arbitration with the United States of Venezuela, Appendix to the Case on behalf of the Government of Her Britannic Majesty*, II, p. 2), tué en combattant tous les Caraïbes et Akawois qu'ils avaient pu ; ils avaient vendu dans d'autres pays ceux qu'ils avaient faits prisonniers et ils manifestaient l'intention « de venir tuer les chrétiens et détruire cette Colonie à la première occasion ».

Il est vrai que dans des documents relatifs à des requêtes pour la conti-

ion des *tropas de resegate* il est mention du commerce hollandais, mais c'est toujours incidemment, dans les termes les plus ordinaires et comme d'un fait patent et évident. Par exemple, la dépêche dans l'Ordre Royal ordonnant les opérations contre Ajuricaba, place particulièrement en première ligne le grand besoin des villes de Rio de Janeiro et de Sam Luis : les allusions à l'avarice des Hollandais et des Portugais tendent tout simplement à montrer que le seul moyen d'asservir le Brésil était d'organiser contre elle une expédition militaire. Le document même cité par le Brésil à cet effet commence par un long exposé des graves et sérieuses conséquences qu'entraîne le manque de bras; la menace des Hollandais n'y vient que incidemment.

Il est dit ici *incidemment* et plus bas *indirectement*. Nous voyons au contraire que c'était là le principal moyen sur lequel comptaient les Chambres ou Sénats des villes, les Missionnaires et les habitants.

On ne commence pas par là, mais on finit, ce qui n'est que de suivre la gradation la plus propre à frapper la conscience du Gouverneur ou la raison d'État; cf. cas cités dans *Premier Mém. Brés.*, p. 131 et notes 71 et 72; également la lettre du Gouverneur de Pará, résumée dans l'Avis du Conseil d'Outre-Mer du 8 juin 1748, demandant la conservation des Troupes de Rachat aux frais de l'État :

« Que, à l'égard du retrait des Troupes de Rachat, il a déjà, à deux reprises, transmis les ordres de Votre Majesté au Rio Negro et au Japurá afin qu'elles aient à rentrer à la ville. Que d'une note de la Junte des Missions dont il soumet la copie à Votre Majesté, Elle pourra voir la diversité d'opinions sur cette matière concernant les

Troupes de Rachat, mais que lui, Gouverneur, n'ayant à se préoccuper que du service royal de Votre Majesté, se voit obligé de faire connaître à Votre Majesté combien cet Etat est éprouvé par le manque d'esclaves par suite de l'épidémie de variole qui, pendant trois années consécutives, a fait tant de victimes parmi ces misérables gens; qu'il n'était donc possible de réparer les pertes des habitants qu'au moyen de Troupes de Rachat pour avoir de nouveau les bras nécessaires à la culture des terres dont la dime était le revenu du contrat royal de ces Capitaineries. Qu'en plus de cette circonstance digne d'attention, il convenait au service de Votre Majesté d'avoir de fréquents et continuels rapports avec les tribus indiennes du Rio Negro et du Japurá afin de nous maintenir dans la possession des domaines de Votre Majesté dans ces parages qui confinent à ceux de Castille, aussi bien par la rivière Japurá, dont les eaux ont leur source dans le nouveau royaume de Grenade, que du côté du Rio Negro qui, en plus d'avoir les mêmes sources, communique également avec le fleuve Orénoque par lequel remontent les Hollandais de Suriname. Ceux-ci profiteront du commerce de ces peuplades sauvages si, par hasard, les rapports de notre amitié venaient à leur manquer, ce qui entraînerait la grave conséquence de soustraire les Indiens aux ténèbres du paganisme pour les rejeter dans l'aveuglement de l'hérésie. Cette conséquence mé-

rite la pieuse méditation du zèle catholique de Votre Majesté, dont les royales prévoyances pour la propagation de la foi lèguent à la postérité un règne heureux et rempli de gloire.

La manière d'arracher à la Métropole son consentement aux mesures contre les Indiens en dénonçant le péril étranger, espagnol ou hollandais, avait toujours été la même; l'appel à la ferveur catholique du Roi contre les Hollandais « hérétiques » devient plus pressant à mesure que l'on recule dans le passé, quand des antagonistes créés par la Réforme étaient plus forts.

Nous ne pouvons que répéter une fois encore ce qui a été dit dans notre Second Mémoire. Les Manaos étaient en rapports avec des Indiens de la rivière Corentyne, près de Surinam; du temps de leur puissance parmi les tribus du Rio Negro, les Portugais avaient, dans cette partie de leurs domaines, autant d'esclaves qu'ils en pouvaient rançonner. (Instructions du Gouverneur du Maranhão, à Lourenço Belforte, du 3 décembre 1737, Art. XII, voir *Ann. Mém. Angl.*, I, p. 36.) Ainsi les Manaos fournissaient les esclaves directement aux Portugais du Rio Negro et indirectement aux Hollandais de Surinam; ils étaient jaloux de leur autonomie (comme du reste les Caraïbes le furent toujours de la leur vis-à-vis des Hollandais qui la respectaient) vis-à-vis des Portugais, maîtres de leur rivière, mais ennemis des Hollandais de l'Essequibo, à cause de leur inimitié avec les Caraïbes, appuis de cette colonie. Le commerce d'esclaves par le moyen des Manaos serait ainsi, à tout le moins, un commerce portugais tout autant qu'un commerce

hollandais. Ils recevaient des armes des uns et des autres également : « lesdits barbares qui sont bien fournis d'armes et de munitions qui leur ont été données par les Hollandais, et aussi par ceux qui allaient les rançonner et attaquer, contrairement à nos Ordonnances Royales ». (Ordonnance du 17 février 1724.) Quand ils sont allés attaquer les Hollandais d'Essequibo, ils n'avaient pas d'armement, et, quand ils ont été soumis par les Portugais, on ne leur en trouva pas non plus, et leur innocence fut ainsi reconnue plus tard.

Si quelque argument, nous l'avons dit, pouvait être fondé sur le commerce des Manaos, ce serait un argument en faveur du Portugal, tiré de la pénétration dans l'Essequibo et le Corentyn d'une peuplade aguerrie du Rio Negro que la Couronne portugaise appelait déjà en 1719 : « *os nossos Indios de nação dos Manaos*, nos Indiens de la nation des Manaos. » *Ann. Prem. Mém. Brés.*, p. 30). Le fait qu'elle fut injustement châtiée par ceux-ci, qui en avaient douté sans raison, comme il le fut prouvé par des enquêtes, est un incident dans l'histoire de sa réduction : elle devint à la suite un élément dévoué de la conquête portugaise jusqu'à ses confins, c'est-à-dire pour la direction qui intéresse ce litige, au delà même de la chaîne Pacaraima et du Rupununi. La portée que nous attachons à cet épisode est cependant seulement celle-ci : qu'il établit nettement la résolution du Gouvernement de Pará de détruire dans le Rio Negro et dans le Rio Branco toute connivence, ou soupçon de connivence des indigènes avec les Hollandais.

La fiction de l'alliance des Manaos avec eux a été entièrement créée par les trafiquants de Pará et les Missionnaires du Rio Negro pour obtenir que la guerre leur fût déclarée et avoir la rivière à eux seuls pour le trafic d'esclaves, sans ces inter-

médiaires exigeants qui pouvaient devenir des accapareurs puissants comme les Caraïbes envers les Hollandais. Au même moment qu'ils criaient au danger, les Autorités d'Essequibo mettaient à prix, à deux haches par tête, les têtes de ces mêmes Manaos, leurs ennemis, qui menaçaient de détruire la Colonie.

Nous avons, dans ce cas, une tentative de conversion en titre anglais d'un titre portugais tel que la conquête du territoire où les Manaos faisaient leurs déprédations, leur défaite par les armes portugaises, leur incorporation aux villages chrétiens du Rio Negro et aux destinées du territoire, dont la future capitale, Manaos, sera ainsi nommée en leur honneur. Par cette conquête et cette soumission, les titres des Manaos, s'ils en avaient eu, seraient devenus des titres portugais, les Hollandais n'étant pas venus à leur secours et n'ayant aucunement démontré qu'ils se souciaient de leur sort, ni même qu'ils en aient jamais eu connaissance, tellement étaient éloignées d'eux les terres inconnues que les Manaos parcouraient.

III

L'Ordonnance Royale du 11 mai 1751

Ordonnance Royale du 11 mai 1751.

Nous donnerons encore un exemple de l'usage que les Mémoires Anglais font des documents portugais. Il s'agit de l'Ordonnance Royale du 11 mai 1751 qu'ils construisent comme une reconnaissance implicite par le Roi de Portugal que « les régions situées sur les rives du Rio Branco étaient une étendue de terrain régulièrement ouverte au trafic hollandais ».

L'Arrêté Royal du 11 mai 1751, s'exprime comme suit :

« Moi, Don José, etc., vous, Gouverneur et Capitaine-Général de l'État de Maranhão, que, comme cela était désirable pour le service de Dieu et mon propre service, de même que pour le bien de votre État lui-même, il m'a plu déterminer par la Résolution du 27 mai de l'an dernier, sur l'avis de mon Conseil des Affaires d'Outre-mer, qu'il y aurait toujours avec vous deux missionnaires, lesquels, sans apparat et non à la manière d'une expédition militaire, mais accompagnés d'Indiens seulement et de quelques soldats pour leur défense, pénétreraient dans les régions de l'intérieur (et surtout celles où les Hollandais exercent leur trafic) pour parler aux Indiens et les gagner par des présents et des bontés, les persuadant de descendre dans mes villages; il est bien entendu que toutes les conventions et conditions faites et garanties par les missionnaires seront inviolablement observées: et en même temps, s'ils ne

L'Ordonnance Royale ne dit pas : « surtout celles où les Hollandais exercent leur trafic », mais : « surtout celles où les Hollandais peuvent avoir quelque commerce », « principalement

veulent venir à nous, les dits missionnaires pourront dire s'ils ont aucuns esclaves, et ils pourront libérer ceux-ci des mains de leurs maîtres et les envoyer au chef-lieu pour le Gouverneur. »

Mais ce ne fut là qu'une tentative et une réclamation toute de forme; dix-huit mois plus tôt, comme on l'a vu par l'Arrêté Royal cité à la page précédente, le Roi de Portugal traita implicitement comme étendue de terrain régulièrement ouverte au trafic hollandais, les régions situées sur les rives du Rio Branco (Contre-Mémoire anglais, p. 70).

por aquellas por onde os Olandezes podem ter algú comercio ».

Cette Ordonnance Royale du 11 mai 1751 doit être lue en même temps que celle du 20 avril 1751, dont elle est le complément. Nous reproduisons celle-ci pour le faire mieux comprendre :

« Dom José, etc. Je fais savoir à vous, François Xavier de Mendonça, Gouverneur et Capitaine-Général de l'Etat du Maranhão, que votre prédécesseur, Francisco Pedro de Mendonça Gorjão, m'a, le 11 septembre 1750, communiqué que, par la copie de la lettre qui vous est envoyée ci-jointe et que lui avait écrite le Frère José da Magdalena, religieux de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et visiteur général des Missions que le même ordre administre sur le Rio Negro, j'acquerrais la certitude que les Hollandais font des incursions dans l'intérieur de ce territoire pour

racheter des esclaves et les emmener dans leurs terres, et cela, depuis que ce même Gouverneur avait, par mon ordre, fait rentrer la Troupe qui se trouvait dans ces districts; que, comme, à cause de la grande distance, il n'était pas possible à la Capitainerie du Pará d'y porter remède promptement, il m'en informait. Considérant ce qui précède, il me plait vous ordonner de me soumettre votre avis en cette conjoncture, après vous être entouré des renseignements nécessaires. Le Roi, notre Maître, l'a ordonné par les Conseillers de son Conseil d'Outre Mer soussignés. (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 60-61.)

L'ordonnance du 11 mai 1751, loin de traiter implicitement les régions situées sur les rives du Rio Branco comme une étendue de terrain régulièrement ouverte au trafic hollandais, recommande expressément que les Missionnaires opèrent surtout dans la région où les Hollandais pourraient avoir quelque commerce. Il s'agit d'une mesure ayant pour objet d'empêcher qu'ils n'y pénètrent et n'y fassent la contrebande. Cette ordonnance fait partie d'une série de documents ayant trait à la rencontre de ces Hollandais de Surinam dans le Rio Branco par l'agent du Missionnaire Frei José da Magdalena. Parmi ces pièces, nous avons donné l'Ordonnance Royale du 14 novembre 1752, laquelle commence ainsi : « Après avoir eu connaissance que par le fleuve Essequibe quelques Hollandais du territoire de Surinam sont passés au Rio Branco qui appartient à mes domaines.... » L'ordre de ne pas forcer les Indiens à descendre de leurs terres dans nos villages est d'ac-

cord avec la nouvelle politique suivie alors, après l'extinction des Troupes de Rachat, de respecter la liberté des Indiens dans les territoires de la Monarchie. Le Roi n'enverrait pas des Missionnaires chez des Indiens appartenant à la zone des nations voisines. Il ne peut y avoir de doute que, dans toutes ces pièces, le territoire où les Hollandais avaient pénétré était considéré comme appartenant à la Couronne. L'alarme produite par le récit du Missionnaire suffirait à elle seule à montrer qu'il s'agissait de territoire portugais.

Le même procédé est appliqué à l'avis du Conseil d'Outre-Mer du 16 avril 1753, que le Contre-Mémoire Anglais prétend ne réclamer comme portugais que « le Rio Branco inférieur » ; à l'Ordonnance Royale du 14 novembre 1752, qu'il prétend être un ordre de fortifier l'embouchure du Rio Branco ; à l'Ordre de 1755 pour l'Organisation de la Capitainerie du Rio Negro et aux documents s'y rattachant ; à l'Ordre de la Métropole de 1765 établissant la patrouille du Rio Branco, et à presque tous les autres documents portugais cités par le Contre-Mémoire Anglais.

IV

**Les Commissaires de 1781
et le Général João Pereira Caldas.**

Les Commissaires portugais de 1781, Ricardo Franco et Silva Pontes, sont les premiers réclamés par le Contre-Mémoire comme des autorités à l'appui de la prétention anglaise. Et comme eux est réclamé le Général Caldas, qui ordonna cette expédition comme chef de la Commission portugaise des Démarcations, et qui en recommanda le rapport aux Autorités de la Métropole. Voici comment le Contre-Mémoire revendique l'autorité de ces géographes, dont nous avons donné les Instructions, le Rapport, la grande carte et le Journal, et dont l'un est l'auteur de la belle carte *Nova Lusitania* de 1797, dont nous avons reproduit un fragment :

**Texte du Contre-Mémoire
Anglais.**

PAGES 67-68. — « A la suite du Traité de Limites conclu avec l'Espagne en 1777, le Gouvernement portugais fit, au commencement de 1781, son premier effort pour explorer le cours supérieur du Rio Branco et les régions voisines. Les officiers chargés de cette mission étaient Ricardo Franco de Almeida Serra et Antonio Pires da Silva Pontes. Ils avaient reçu, entre autres ordres, celui d'étudier la frontière hollandaise et de rechercher :

« ... quels fleuves et lacs se versent dans le Rio Branco du côté de l'orient; où se trouvent leurs sources, et jusqu'à quel point ils sont navigables, notamment le Takutu, le Maho et la Pirara, fleuves qui permettent de communiquer avec les Hollandais par la voie du Rupununi et l'Essequibo, qui coulent vers cette colonie; quelles montagnes se rencontrent dans cette région, et lesquelles d'entre ces montagnes, ou quelle autre configuration du terrain, pourraient servir à marquer la frontière entre notre territoire et celui de la colonie hollandaise. Enfin, ils devront constater si parmi les autres fleuves qui se jettent dans l'Amazone, tels que l'Urubu et le Trombetas, il y en a qui prennent leur source près du territoire hollandais et permettent de communiquer avec ce territoire, ce qu'il importe d'empêcher. Il s'agira de déterminer les mesures à prendre pour atteindre ce but. »

Ces instructions sont la preuve que les Commissaires n'allaient opérer que dans le territoire strictement portugais et dans le sens d'aider à la démarcation du Traité avec l'Espagne, et d'empêcher toute communication avec les Do-

maines de la Couronne par la voie du Rupununi et de l'Essequibo.

Ces instructions, pour la plupart, furent mises en exécution. Entre le 6 février et le 10 mars 1781, les deux officiers dont il vient d'être question entreprirent une reconnaissance rapide de la Pirara et des savanes voisines jusqu'aux bords du Rupununi.

Ils remontent « la rivière, comme ils disent, Tacutú-Mahú ». En trois jours, ils arrivent « à l'embouchure du Tacutú, là où il se jette dans le Mahú, auquel il donne son nom, de ce point en aval jusqu'à la forteresse, bien qu'il soit un bras de la rivière Mahú » (ce sera aussi, plus tard, l'idée de Schomburgk), « laquelle continue à avoir la même direction, où nous naviguâmes une journée et demie jusqu'à l'embouchure de la rivière Pirara, sur laquelle nous avons fait un peu plus d'une lieue et où nous nous arrêtâmes. Nous descendîmes à terre pour aller reconnaître du côté du levant ces territoires ». Ils comptent douze lieues, en ligne droite, entre l'embouchure du Pirara et la rive du Rupununi qui, après avoir reçu la rivière Cipo ou Cibhu, prend le nom d'Essequibe. Ils décrivent la ré-

puis du cours inférieur du Mahu (Ireng) jusqu'au 4^e degré de latitude nord,

et enfin du Takutu, en remontant depuis le coude de ce fleuve (qu'ils appellent l'embouchure) jusqu'aux montagnes de Canuku.

gion entre le Tacutú et le Rupununi.

Pour leurs fins, leur exploration avait été complète : « Bien que cette rivière, disent-ils, ne finisse pas dans la même montagne, comme nous l'avait dit le guide indien, et qu'elle communique, dans ces parages, avec quelques-unes des rivières qui descendent vers l'océan, à travers des possessions étrangères, il est si difficile pour nous de la descendre au milieu des cachoeiras, et il est si facile d'empêcher toute intrusion qui serait tentée de ce côté, que nous pûmes nous assurer qu'il était absolument inutile de pousser notre recherche plus loin que l'endroit où nous parvînmes, pour se convaincre de l'impossibilité d'utiliser toute communication qui y serait découverte. »

Cela signifie simplement que Ricardo Franco et Silva Pontes estimèrent que c'était le Tacutú, et non le Mahú, qui devait être considéré comme affluent en raison du volume d'eau plus important de la seconde de ces deux rivières. C'est exactement l'idée qu'aura Schomburgk *cinquante*

*et quelques années plus tard*¹ Cf.
ce même Mémoire Anglais, p. 7.

*Ainsi les géomètres portugais
ont parcouru le même terrain que
l'avait fait douze ans auparavant
le gardien de poste Jansse, mais
moins en détail.*

C'est nous qui avons souligné ce parallèle entre une exploration scientifique complète telle que celle de Ricardo Franco et de Silva Pontes, avec des rapports officiels, un journal authentique, et des cartes qui renouvelleront la géographie de la région, et le voyage de Jansse, qui opérait comme un simple trafiquant hollandais, à un endroit que l'on ne peut, en aucune façon, déterminer sur la carte et dont la position varie entièrement du litige anglo-vénézuélien à ce litige.

Ces officiers procédèrent ensuite à l'exploration complète de l'Ura-

1. « Un simple coup d'œil jeté sur la carte prouve que le Mahú doit être considéré comme recevant le Takutu; son cours ininterrompu dans la direction du sud-ouest depuis sa sortie des Monts Pacaraima jusqu'à sa jonction avec le Rio Branco et son volume d'eau plus considérable autorisent, au point de vue géographique, à le considérer comme le tronc principal au-dessus de sa réunion avec le Takutu. La partie entre le confluent et le Rio Branco devrait porter le nom de Mahú (l'Ireng des Macussis) au lieu de celui du Takutu. » (*Journal of the Roy. Geog. Society*, 1843, p. 29.)

ricoera et de ses affluents, et ils finirent par faire une tentative, qui échoua d'ailleurs, pour découvrir les sources du Trombetas et de l'Urubu, en se dirigeant à l'est du fort São Joaquim.

Ils renoncèrent à l'exploration de l'Urubú et du Trombetas à cause des pluies.

PAGE 68. — « Les recommandations faites par ces géomètres au sujet de la frontière du côté hollandais font ressortir leur désir de s'emparer de tout le bassin du Rio Branco, mais aussi le doute qu'ils sentaient au sujet des droits réclamés par le Portugal. »

Les deux passages suivants, extraits de leur rapport, présentent un intérêt spécial au point de vue des opinions qu'ils expriment :

« Les plaines susdites sont aussi encloses à l'est par les eaux du Rupunori; dans ces lieux se trouve un emplacement admirablement bien adapté à l'établissement, selon le dessein et les ordres de Votre Excellence, d'une tour d'observation pour guetter tout mouvement en avant ou toute tentative de la part des colons du Surinam. Il serait tout aussi facile de placer la tour sur les bords du Rupunori, près de l'Igarape ou de la petite rivière de Tauarikuru,

à moins que les revendications des Hollandais ne s'y opposent, vu que nous devons tenir compte des versants, et non pas de la rive occidentale du Rupunori, comme frontière. »

Traduction exacte du passage ci-contre souligné par nous :

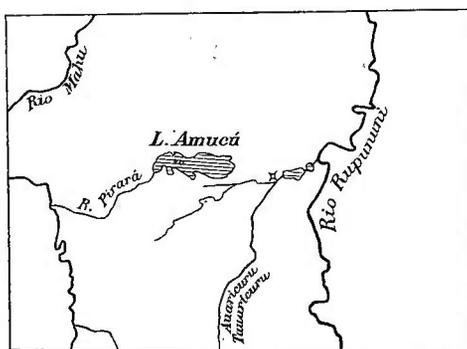
« si cela par hasard n'est pas contraire aux prétentions des susdits Hollandais, et qu'il nous faille tenir compte pour les limites, etc. » « *Se acazo isto não fôr contra as pretenções dos ditos Holandezes, havendo de attende-se ás vertentes, e não á margem occidental no rio Rupunori para os limites.* »

« Faut de fonder un établissement au point indiqué, on pourra envoyer du Fort de Saint-Joaquim des patrouilles qui traverseraient ces plaines, en suivant les cours d'eau en hiver, et la voie de terre en été. Ces patrouilles seraient très avantageuses pour le service du Roi et garantiraient d'une façon permanente la sûreté du poste. »

Le Gouvernement Anglais prétend baser sur le passage ci-contre l'idée que les explorateurs avaient des doutes sur le bien fondé de nos droits. Leur doute était de savoir si nous réclamerions dans le règlement des limites avec la Hollande (cela dépendait de la Couronne et non pas d'eux) la limite du Rupununi ou la limite des versants. La traduction¹ « *vu*

1. Le traducteur de ce document dans nos Annexes au Premier Mémoire a aussi traduit : « car il faut tenir compte comme limite des versants et non de la rive occidentale de la rivière Rupunuri ». Cette traduction n'a pas passé inaperçue pour nous, mais, à cause de l'exiguité des délais, il a été impos-

que nous devons tenir compte des versants, et non pas de la rive occidentale du Rupununi » n'est pas exacte, ils disent : « et qu'il nous faille tenir compte des versants et non pas de la rive occidentale du Rupununi pour les limites. » La question pour eux restait seulement entre le partage des eaux et le Rupununi.



POSTE PROPOSÉ PAR LES COMMISSAIRES DE 1781
ET APPROUVÉ PAR LE GÉNÉRAL JOÃO PEREIRA CALDAS

Ils croyaient cependant que le principe général adopté par le Portugal sur tout son porteur dans la Guyane serait celui des versants.

sible de reviser toutes les corrections faites dans les documents telles qu'elles paraissent dans notre Mémoire. En effet, dans celui-ci, nous avons traduit page 236 : « Si toutefois cela n'est pas contraire aux prétentions desdits Hollandais en tenant compte (*c'est-à-dire s'il nous faut tenir compte*) comme limites des versants et non de la rive occidentale de la rivière Rupunuri. »

Ainsi, du site de Santa Rosa, ils disent : « Les montagnes qu'on y aperçoit se montrent toujours dans la même direction du levant au couchant : nous en conclûmes que ce sont les mêmes qui, depuis le Mahú, couvrent une étendue de plus de cinquante lieues, et depuis le Pirara une étendue de soixante lieues, formant par elles-mêmes une ligne de démarcation remarquable et telle qu'on la désire en la circonstance. » Et encore, explorant le Majari dans lequel quelques missionnaires espagnols, qu'ils supposent être des franciscains de la province de Catalogne, avaient été égorgés par les Indiens Erimissanas : « massacre dû à l'imprudence commise par ces missionnaires en s'introduisant dans ces possessions dans lesquelles les hautes montagnes et les versants des rivières forment une démarcation si facile à noter. »

Ils proposent que l'on construise dans les plaines de Pirara un avant-poste portugais : « On voit aussi lesdites plaines bordées par les eaux du Rupunori, ce qui en fait une position remarquable et appropriée pour y établir, d'après le plan et les ordres de Votre Excellence, un poste d'ob-

servation pour la surveillance, sur cette frontière, de toutes les innovations ou prétentions de la part des colons de Surinam. » Ce poste, disent-ils, pourrait être placé sur les bords du Rupununi, si cela n'était pas contraire aux prétentions des Hollandais et que nous eussions à tenir compte du partage des eaux.

« Après que nous nous fusions clairement renseignés de cette manière sur les différents points indiqués dans nos ordres, nous retournâmes au Fort de St.-Joaquim, afin de faire une nouvelle tentative pour déterminer les sources du Trombetas et de l'Urubu, qu'on ne peut atteindre que par la voie de terre. Mais l'hiver nous poursuivit, pour ainsi dire, en venant de l'ouest, c'est-à-dire de la direction dans laquelle nous comptions marcher. La pluie descendit en torrents, et les plaines furent inondées. Il devint impossible de marcher par voie de terre, et les tentes de toile à voile et les couvertures de toile cirée que Votre Excellence nous avait fait donner pour la protection des instruments astrono-

miques sont devenues inutiles. Il y aura, cependant, avantage à reprendre cette investigation le moment qu'il sera possible de le faire, afin de déterminer la frontière à fixer entre nous et les Hollandais, et aussi entre nous et les Français établis à Cayenne, dans le cas où la question des frontières serait soulevée par ces Colonies contiguës à la nôtre. De la même manière et dans le même but, il faudra explorer la région des sources du Rupunori et de l'Anavau, qui émergent, dit-on, du versant situé entre le territoire portugais et le territoire hollandais, ce qui est indiqué sur la petite carte attachée à la carte générale qui fait annexe au présent Rapport et qui est basée sur les renseignements recueillis jusqu'ici. »

PAGES 69-70. — Les deux passages suivants sont tirés de la dépêche écrite, après une étude du rapport des géomètres, par João Pereira Caldas, Gouverneur-Général de Grão Pará. Ils font ressortir les mêmes doutes sur le bien fondé des droits réclamés par le Portugal.

Traduction littérale : « De la même manière et dans le même but, on devra étudier les sources des rivières Rupunori et Anavau, qui, dit-on, forment les versants entre les susdites possessions portugaises et hollandaises. » C'est toujours l'idée des versants.

Caldas n'a aucun doute sur le bien fondé des droits du Portugal. Il l'avait bien montré, du reste,

quand il fit expulser les Espagnols de ce territoire.

Toutefois, Caldas propose de tracer une ligne allant du nord au sud à travers les sources de la Pirara, et d'adopter cette ligne pour marquer la limite orientale de l'extension portugaise dans cette direction :

« Ils font remarquer que les pentes des montagnes où ces fleuves prennent leurs sources constituent le versant entre le Rio Branco et l'Orénoque. Ces montagnes prennent la forme d'un mur vaste et continu se dirigeant à l'est en longeant approximativement le 4^e degré de latitude nord. Elles s'étendent jusqu'à un point d'où les limites de la province espagnole de Caribana et le territoire hollandais sont visibles. Elle serviront non seulement de ligne de démarcation équitable entre les territoires portugais et espagnol, dont il s'agit à présent, mais leur prolongation, s'étendant jusqu'à l'intersection avec une ligne droite qui doit être tracée de nord en sud au-dessus des sources du Rio Pirara, séparera le domaine de Sa Majesté de celui de la Colonie de Su-

Caldas ne suggère aucunement une ligne, il se borne à transmettre celle que les Commissaires proposent et que d'ailleurs il approuve. La suggestion émane des explorateurs eux-mêmes dans leur *Journal de Voyage*. La ligne dont il est question dans ce passage est pratiquement le partage des eaux.

rinam, dont la frontière dans ces lieux serait ainsi fixée. Cela me paraît bien désirable. Il sera évidemment très important et utile de déterminer la frontière entre les différents territoires par une ligne permanente et de cette étendue. Il y aura, d'ailleurs, avantage à pouvoir ainsi s'assurer de la possession des sources du Rio Pirara et des autres rivières qui traversent le même district oriental pour se verser dans le Rio Branco.

« Afin d'empêcher, à l'avenir, toute pratique de la communication susdite ou tout coup de main dans ces domaines portugais, le meilleur système serait d'établir un poste, ou du moins, une tour d'observation, près des sources du Rio Pirara et au centre du terrain étroit situé entre ces sources sur la rive occidentale du Rupununi. Mais dans le cas où ce projet ne serait pas mis en exécution, ni même agréé, on devrait saisir une occasion favorable pour envoyer de forts détachements de troupes avec mission de reconnaître le pays, de faire un rapport sur ce qui se passe à la frontière, et, si possible, de

Il n'y a pas, dans ce passage, l'ombre d'un doute de la part de Caldas quant à la possession de ces territoires. Comment Caldas pouvait-il avoir des doutes sur notre droit s'il avait déjà donné lui-même des ordres pour la surveillance effective du territoire jusqu'au Rupununi, et s'il recommande la proposition des Commissaires d'y construire une tour ou vedette?

prêter l'assistance nécessaire à la défense. »

Nous trouvons plus loin, dans les notes sur les cartes présentées par le Brésil :

CONTRE-MÉMOIRE ANGLAIS, PAGE 155.

— La carte ne représente pas une reconnaissance du territoire contesté, mais une reconnaissance ayant pour but — comme l'indique la correspondance — de trouver les endroits où il y avait quelque danger d'inursions sur le Rio Branco, de la part des Hollandais. La carte est d'un intérêt incontestable, mais sans importance comme preuve d'une prétention portugaise.

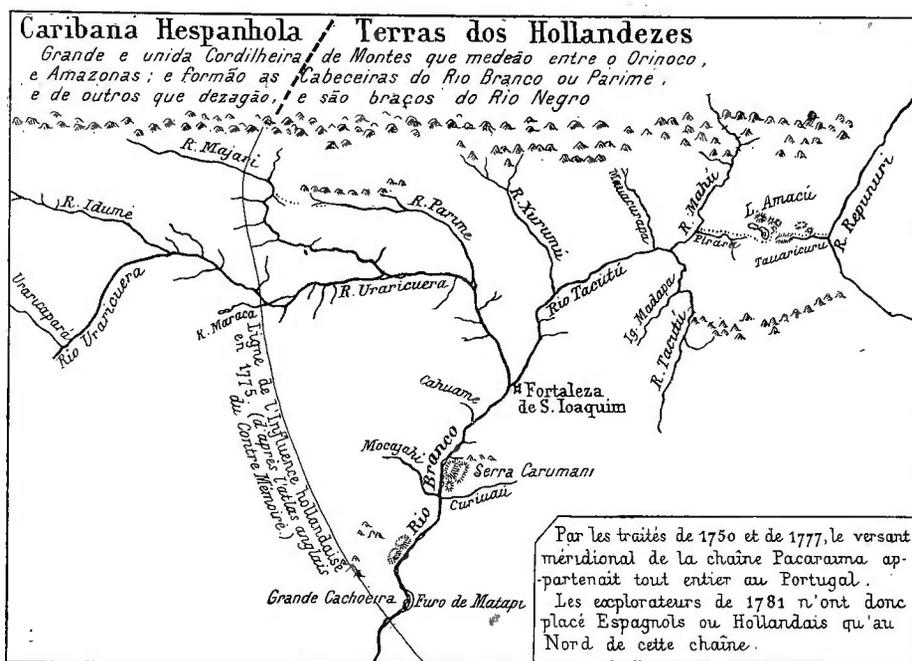
Ce n'est pas une reconnaissance du Territoire contesté, mais bien une reconnaissance du territoire portugais à l'effet de savoir par où et comment le Tacutú, le Mahú et le Pirara *offraient* la communication indiquée avec les Hollandais par les rivières Rupumuni et Essequibo qui descendent vers leurs colonies; quelles montagnes se trouvent aussi de ce côté et lesquelles de ces montagnes ou quels autres accidents de terrain pourraient servir de ligne de démarcation avec la même colonie. (Dépêche du 26 décembre 1780 du Général Pereira Caldas aux explorateurs Ricardo Franco et Silva Pontes.)

Une telle prétention n'y est, du reste, nullement suggérée, et l'on n'y trouve pas de ligne de délimitation du territoire en litige. Il y a, toutefois, au haut de la carte originelle une ligne colorée double, allant du nord au sud, précisément à l'ouest des sources Mayari, à l'est duquel sont tracés les mots « terras dos Holandezes. »

La carte des explorateurs fait suite à leur rapport où est décrite la ligne de limites qu'ils proposent et qui est approuvée par le Général Caldas.

Cette ligne est une forte extension de l'étendue de l'influence hollandaise à l'ouest, coïncidant à ce point-là, assez bien avec la ligne tracée sur la carte n° 2 de l'atlas joint au présent Contre-Mémoire, ligne qui marque la limite de l'influence hollandaise à cette époque.

Nous donnons ci-dessous un croquis représentant la situation, dans la carte des explorateurs portugais, des terres des Hollandais et aussi la ligne tracée sur l'Atlas Anglais. On verra quelle en est la coïncidence. Nous avons déjà com-



LA LIGNE DE LA SPHERE D'INFLUENCE HOLLANDAISE EN 1775, SELON LE CONTRE-MÉMOIRE ANGLAIS, APPLIQUÉE SUR LA CARTE DES COMMISSAIRES PORTUGAIS DE 1781.

menté ailleurs la remarquable suggestion du Contre-Mémoire Anglais que, pour les explorateurs de 1781, ainsi que pour ceux de 1786, le territoire aujourd'hui en litige était en dehors des domaines de la Couronne.

Le Mémoire Anglais prétend toujours que ces reconnaissances portugaises n'affectèrent qu'une portion à peine appréciable du territoire que le Brésil réclame. Du voyage de Jansse, dont on ignore l'itinéraire, le Contre-Mémoire Anglais prétendra qu'il a couvert tout le territoire en litige, et ce voyage, qui n'a peut-être été qu'une fuite empêchée par les Indiens, le Contre-Mémoire l'appelle une tournée officielle ; Jansse est allé seul, rien ne pouvait le distinguer aux yeux des Indiens des autres trafiquants hollandais. Nous savons par les dépêches du Directeur que c'était là le principal métier des posthouders.

v

Alexandre Rodrigues Ferreira.

Alexandre Rodrigues Ferreira est également cité par le Mémoire Anglais comme une autorité en sa faveur. Il est l'auteur du *Journal du Rio Branco*, du *Traité historique du Rio Branco*, et de plusieurs notices où le titre du Brésil sur le bassin entier du Rio Branco est pleinement démontré. Nous avons donné le *Journal du Rio Branco* et le *Traité historique du Rio Branco*. Ces deux écrits suffiraient à montrer que pour lui le Portugal n'avait pas de territoires dans l'Amérique du Sud qu'il pût appeler siens à meilleur titre que ceux autour du Fort S. Joaquim jusqu'où allaient les croisières et les patrouilles du Fort. Ici nous signalerons une inadvertance du Contre-Mémoire Anglais. Le Gouvernement de Sa Majesté Britannique avait demandé que nous présentions l'original du *Diario do Rio Branco* du Dr. Alexandre Rodrigues Ferreira. Nous avons fourni la copie authentique dont nous nous étions servi et, outre cela, l'original même que nous avait envoyé la Bibliothèque de Rio de Janeiro et de l'existence duquel nous n'avions pas connaissance. En produisant dans le Vol. I^{er} des *Annexes* quelques fragments de ces Mss., le Contre-Mémoire Anglais ajoute (c'est nous qui soulignons la petite distraction des auteurs du Contre-Mémoire) :

« Les passages publiés sous ce numéro sont extraits du volume manuscrit contenant des fragments variés, dont quelques-uns, écrits de la même main, ont été revêtus par le Mémoire Brésilien du titre de *Diario do Rio Branco*. Voir la Préface de cette Annexe. »

Et dans cette préface :

« Les fragments ont un vif intérêt, mais ils ne forment pas un journal; ils marquent seulement l'intention de tenir un journal. Il paraît que l'erreur tire son origine d'une bévue de Costa e Sá. »

Et cependant, dans cette même préface, il était dit avant (c'est nous qui soulignons) :

« Parmi les manuscrits originaux de Ferreira mis à la disposition du Gouvernement Britannique, il se trouve trois fragments relatifs à sa tournée du Rio Branco. *Le premier est intitulé Diarrio de Rio Branco*, mais il se termine soudain; il ne contient que le journal du trajet de Barra do Rio Negro à la Mocajahy. »

Comme on le voit, ce n'est pas nous ni Costa e Sá qui avons composé ce titre, *Diarrio do Rio Branco*. Il se trouvait en tête de l'original. Il faut ajouter que le *Diarrio* ne s'arrête pas au trajet d'Alexandre Rodrigues Ferreira jusqu'au Mocajahy. Le Ms. est mal relié, mais il y a en marge des indications pour retrouver dans le volume les différentes parties du même *Diarrio*.

Voici comment les Mémoires Anglais réclament pour eux l'autorité du Commissaire portugais :

Texte du Mémoire Anglais,

Pages 72-73. — « Ferreira fait ressortir clairement, dans son rapport, que le terrain qui avait été l'objet de ses recherches n'était pas reconnu comme faisant partie

Alexandre Rodrigues Ferreira ainsi que le Commandant du Fort craignaient que la découverte de mines ne déchainât l'ambition des nations limitrophes, espagnole et

du domaine portugais. Il écrit ce qui suit :

« Or, dans l'état où se trouve actuellement la présente démarcation, qui reste toujours incomplète pour ce qui concerne le district en question, ne serait-il peut-être pas imprudent d'attirer sur ces chaînes de montagnes l'attention de nos voisins, qui ne manqueraient pas de s'apercevoir de l'assiduité de mes investigations prolongées? La question de démarcation à part, serait-il prudent de se livrer à la recherche de mines dans les montagnes voisines? Pour quelle raison autre que celle-ci sommes-nous poursuivis par les Espagnols, dont la frontière touche à la nôtre dans la province de Matto Grosso? »

hollandaise. Ceux qu'ils redoutent dans ce cas, ce sont les Espagnols avec qui nous étions alors engagés dans une démarcation.

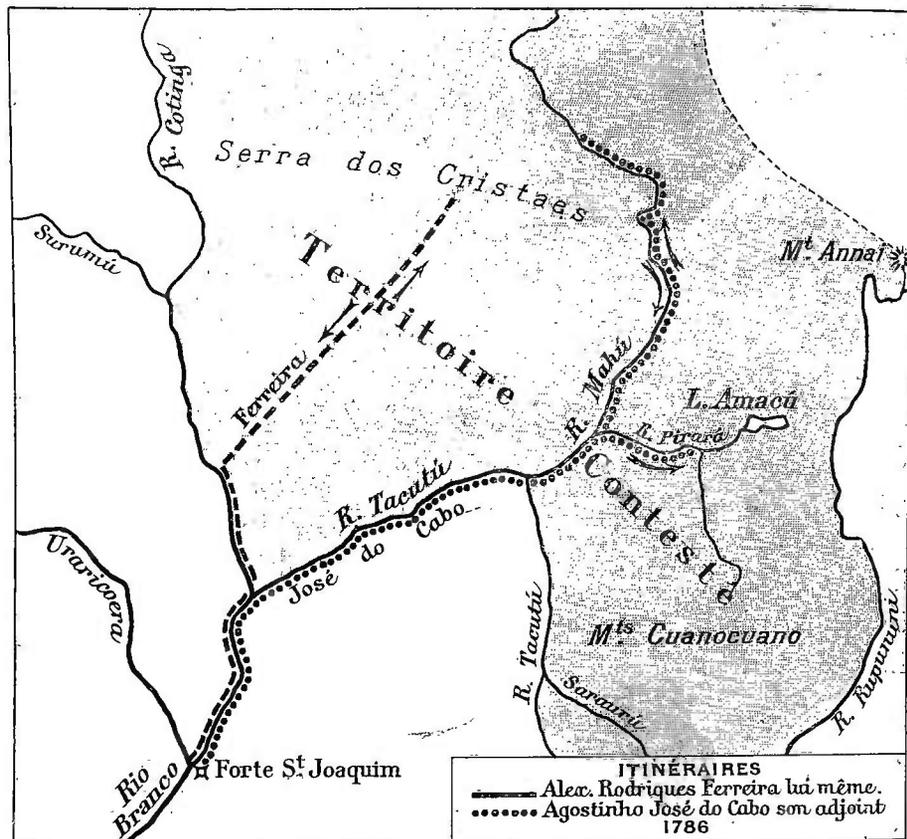
Voici ce que Alexandre Rodrigues Ferreira dans son *Journal du Rio Branco* dit, quant à l'examen de la chaîne du Caraumaan :

« En l'année 1776, fut chargé de cette mission le capitaine Philippe da Costa Teixeira, Commandant du Fort, afin de connaître les différentes curiosités que la montagne devait contenir, disait-on. Ayant communiqué le résultat de son exploration au Gouverneur, celui-ci lui répondit par une lettre du 24 octobre :

« En ce qui concerne l'exploration que vous avez fait faire de la montagne de Carauma, comme il n'a rien été trouvé qui soit d'utilité, suspendez cette expédition. Je vois par ce que vous m'expliquez à ce sujet, qu'il n'y a là rien qui puisse être utile. Bien que nous devions faire ces recherches pour donner satisfaction à son Excellence le Général, il faut agir de façon que l'on ne s'en aperçoive pas, malgré tout le désir que peuvent en avoir les Espagnols. Cela ne conviendrait point en ce moment où il y a en litige des questions affectant les possessions de Leurs Majestés Très Fidèle et Catholique. »

L'existence possible de ces mines est, au demeurant, l'argu-

ment auquel recourt Schomburgk en 1844 quand il apprend que Lord Stanley avait proposé la ligne du Mahú.



EXPLORATIONS D'ALEXANDRE R. FERREIRA

Alexandre Ferreira n'a pas le moindre doute au sujet de notre souveraineté sur ces territoires et sur tout le territoire contesté. Il suffit pour cela de lire ses conclusions sur notre frontière du Rio Branco et sur les moyens de la défendre. (*Prem. Mém. Brés.*, p. 258, note.) Nous en soulignerons quelques passages qui, certes, n'expriment aucun doute :

« Les voisins dont les possessions sont limitrophes des nôtres par le Rio Branco sont les Espagnols qui, *par les rivières Uraricoera, Mahú, Parima, et en un mot par les hauteurs de la cordillère qui s'étend jusqu'au Tacutú*, peuvent communiquer avec le Rio Branco. *Par le Tacutú, le Mahú et le Pirara*, ce sont les Hollandais qui, en remontant par l'Essequibe jusqu'au Rupunury, peuvent passer dans l'Igarapé de Saraurú, lequel débouche dans le Tacutú à cinq jours de voyage au-dessus du port, par un trajet de deux heures, soit d'une lieue, par terre. Il y a une autre communication par la rivière, comme disent les géomètres, dans leur journal... Du fort à Caya-Caya, dans le Rio Branco, il y a cinq jours et de là à Santa Rosa, dans la rivière Uraricoera, il y en a au moins dix, de manière que, dans un canot bien équipé, c'est un voyage de quinze jours. *D'autre part, pour aller de la forteresse par terre jusqu'à la rivière Rupunury, il faut cinq jours. De l'endroit où on la rejoint jusqu'à l'embouchure de ladite rivière, il faut six jours.* A cette embouchure, est située la première factorerie hollandaise. Son trafic consiste en esclaves qu'ils achètent contre des armes et des étoffes. Les agents de ces négociations sont des indigènes Caripunas, amis des Macuxis, comme ceux-ci le sont des Peralvilhanos. D'où il s'ensuit qu'ils pénètrent *dans nos possessions*, surprennent et capturent des *Indiens, qui nous sont soumis*, particulièrement les Uapexañas, qui sont les plus inoffensifs et sont, par conséquent, pourchassés de préférence par les Caripunas et les Macuxis, etc.

« Toute négligence dans la surveillance des plus légers mouvements qu'on pressentirait sur cette frontière sera un danger pour la plus belle région que nous possédions dans cette rivière. Il y a, sur les moyens de la conserver, autant d'opinions que de têtes; ceux qui se contentent d'un seul fort n'approuvent pas la position de celui que nous avons, *ils le voudraient plus haut afin d'avancer plus loin*; ils ne sont pas satisfaits, non plus, de la petite quantité de troupes, parce qu'ils voudraient en distraire plusieurs détachements. Je réponds à cela que le confluent des deux rivières est une position qu'on ne doit à aucun prix abandonner; car, *si on va l'établir plus haut ou bien dans l'Urari-*

coera, on laisse aux Hollandais le passage libre pour descendre dans le Tacutú, et, si on l'établit dans le Tacutú, on laisse aux Espagnols le passage libre par l'Uraricoera. On répond à cette objection que, pour défendre l'embouchure de l'une des deux rivières, il faut laisser un détachement, ce qui nécessite une garnison plus forte; mais alors il faudrait des détachements à l'embouchure de toutes les rivières supérieures, en remontant depuis celle de l'Anaoha, car leurs sources sont contiguës à celles du Rupunury et toutes, soit par leurs sources, soit par des trajets de terre, communiquent entre elles.

« Je répondrai de même à ceux qui demandent plus d'un fort, car il en faudrait autant qu'il y a d'embouchures de rivières. Le fort même que nous avons au confluent du Tacutú et de l'Uraricoera *peut-il empêcher éventuellement que par l'Anaoha, qui lui est bien inférieur, sur la rive orientale, les Hollandais remontant le Rupunury et cherchant sa communication avec l'Anaoha, ne descendent vers le Rio Branco et ne passent dans le Rio Negro? Peut-il empêcher aussi, éventuellement, que les Espagnols ne passent, comme ils l'ont déjà fait, avant qu'il existât, dans l'Uraricoera en venant du Maraca dans le Mucajahy qui est également inférieur au fort sur la rive du couchant, et n'entrent ainsi dans le Rio Branco?*

« Je répète donc que le fort, placé au confluent des deux rivières, sert à empêcher, en même temps et d'une seule position, la descente qu'on pourrait tenter par les deux bouches principales, *en tenant les forces de la garnison toujours prêtes, à la moindre alerte venant à se produire sur nos confins, à renforcer les troupes envoyées pour réprimer tout mouvement de nos voisins.* Le fort constitue un centre d'où, chaque mois, au moins, deux canots d'observation *doivent être détachés pour aller reconnaître, tantôt les mouvements des Espagnols dans la partie supérieure du Rio Branco, et tantôt ceux des Hollandais du côté du Tacutú.* Ces reconnaissances ne doivent jamais être interrompues; quand un détachement rentre, l'autre part; de la sorte, sans augmenter les troupes, la frontière est constamment garnie et observée.

« Quant à l'objection relative aux dépenses, celles-ci sont aussi

réduites qu'elles peuvent l'être, si S. M. tient à ce que ses frontières soient gardées, sans un plus grand nombre de détachements. Un canot de deux rangs de trois rameurs occupe sept Indiens; le détachement d'observation n'exige que trois soldats et un caporal recevant la même solde et la même ration de pain au fort qu'en expédition. Les deux canots exigent donc quatorze Indiens, c'est-à-dire autant de rations et de salaires. Quand un détachement rentre pour être relevé, on tire des établissements de la rivière les Indiens de relève et de la sorte les deux détachements sont toujours alternativement en tournée. Ce n'est pas autrement qu'on a garni et gardé avec fruit les deux côtés du Pará, d'accord avec les instructions du Ministère. En retranchant de la garnison de 50 hommes, 8 pour les deux détachements d'observation, 4 pour les villages supérieurs, 2 pour les canots, 4 pour la pêcherie, il reste au fort 32 hommes.

« Quant au genre de soldats, à leurs exercices, à leur équipement, etc., on voit que le soldat de ville ne convient pas au service du *mato* (de l'intérieur des terres) ni celui du *mato* au service de ville. » (*Prem. Mém. Brés.*, p. 258-260.)

Le territoire ou l'occupation brésilienne s'étend, pour lui comme pour les autres explorateurs, jusqu'au Rupununi; il était réservé à la Couronne seule d'en fixer les limites. Quant à l'Espagne, elle les avait fixées par les versants. Comment aurait-il pu admettre que des sous-affluents du Rio Branco fussent litigieux, et cela avec la Hollande, quand le traité était avec l'Espagne? L'idée d'un titre hollandais possible sur des versants du Rio Branco n'est jamais venue aux explorateurs portugais.

VI

Manoel da Gama Lobo.

Nous donnerons d'abord, dans les mêmes termes, les références que les deux Mémoires Anglais font au témoignage du Colonel Manoel da Gama. La première, à la page 16 du Premier Mémoire, est celle-ci :

« Il n'est pas sans intérêt de citer l'opinion décidée de deux explorateurs consciencieux — le Colonel Manoel Gama Lobo de Almada et Sir Robert Hermann Schomburgk — qui ont examiné la géographie de la zone en question avec à peu près le même résultat. La manière dont le Colonel portugais envisageait officiellement la question de la frontière se trouve exposée dans le paragraphe suivant, tiré de son rapport, fait en 1788 :

« De tout cela il résulte que, de même que la cordillère qui longe le haut de cette frontière est un jalon naturel, séparant les versants de l'Orénoque des versants du Rio Branco, qu'il faut nécessairement franchir pour établir ici une communication des possessions espagnoles aux possessions portugaises, de même tout le district situé entre le Mahu, le Takutu et le Rupununi est dans cette région un espace qui jalonne naturellement la communication des possessions hollandaises et portugaises. »

La seconde référence est celle de la page 75 à la page 76 du même Mémoire :

« En attendant, le Colonel Manoel da Gama Lobo de Almada reçut l'ordre d'entreprendre, avec l'aide d'un ou deux mathématiciens et d'un ou deux ingénieurs experts, une exploration complète du Rio Branco et de préparer un rapport sur les différentes branches de ce fleuve, ses qualités générales et les montagnes dans lesquelles il était censé prendre sa source. Lobo de Almada se fit adjoindre le Capitaine du génie, Jozé Simoens

de Carvalho, et le Sergent-Major Eusebio Antonio de Ribeiro. Il commença la reconnaissance du district vers la fin de 1786, et continua ses travaux pendant la plus grande partie de 1787. Il soumit son rapport le 19 février 1788. Ce rapport, malgré certaines imperfections, doit être considéré comme le document le plus important qu'on puisse citer à l'appui des réclamations brésiliennes dans la question qui est soumise actuellement à l'arbitrage du Roi d'Italie. C'est le rapport de l'officier spécialement chargé de l'examen de la frontière par le Roi de Portugal. Il est le résultat de recherches faites en personne par cet officier. Ce document est donc investi d'une autorité de beaucoup supérieure à celle qu'on peut attribuer au rapport de Sampaio, qui est basé sur l'ouï-dire et sur des opinions préconçues, et qui est absolument indigne de confiance, ainsi que nous venons de le prouver. Il suffira, peut-être, de citer en détail ce que dit ce rapport au sujet des principales tribus indiennes et d'indiquer le jugement rendu sur la question de la frontière entre les possessions hollandaises et portugaises. »

Suivent les observations relatives aux Indiens; puis le Mémoire Anglais reprend :

« La conclusion à laquelle Lobo de Almada arrive au sujet de la frontière entre les territoires hollandais et portugais se trouve exposée dans le passage suivant :

« Les Hollandais de la colonie de Surinam ont un passage plus facile, puisqu'en remontant le cours de l'Essequibo, sur les bords duquel ils possèdent déjà des postes, ils parviennent au Repunuri, dont ils connaissent la navigation. Du Repunuri ils passent facilement dans les plaines du Rio Branco, qui s'étendent entre ledit Repunuri et le Tacutu, qui n'est que la continuation du Rio Branco vers l'est. Cette région consiste en champs submergés et marécageux, séparés par des chaînes de collines et c'est ici que le Repunuri et le Tacutu prennent leurs sources. Cet espace, limité au nord par la chaîne de montagnes, à l'est par le Repunuri, et à l'ouest par le Mahu et le Tacutu, est donc un espace de terrain qui sert partout de communication entre le domaine hollandais et le Rio Branco. Nous n'ignorons pas qu'en

remontant le cours du Mahu on débarque à l'Igarapé, ou Rio Pirara, et qu'après douze lieues de marche à travers la campagne on arrive au Repunuri. Cette voie de communication a été découverte et explorée par l'expédition de l'an 1781, dirigée par le D^r Antonio Pires et le Capitaine Ricardo Franco, ingénieur, à l'époque où ces voyageurs ont réussi, à force de recherches personnelles et de travaux assidus, à dresser une nouvelle carte du Rio Branco et de ses affluents. Mais la communication la plus facile paraît être celle que j'ai découverte et explorée moi-même, et qui passe par les sources supérieures du Repunuri situées à 2° 53' de latitude nord et à 518° 6' de longitude. De ce point, une marche de deux heures mène à l'Igarapé Sarauru, qui se verse dans le Tacutu, comme le Tacutu se verse dans le Rio Branco. Par cette route, on peut achever en cinq jours le voyage depuis les bords du Repunuri jusqu'à notre forteresse. J'affirme que cette communication semble la plus courte, la plus facile entre le territoire hollandais et le Rio Branco, puisque c'est à ce point que le Repunuri s'approche le plus près du Tacutu par la voie de l'Igarapé Sarauru. Car il est facile à voir, en tenant compte de la configuration du terrain et des positions occupées par les hauteurs et les montagnes, qu'il sera impossible de trouver un autre point sur le Tacutu qui s'approche davantage du Repunuri. De tout ceci il résulte que, de même que la cordillère qui longe le haut de cette frontière est un jalon naturel séparant les versants de l'Orénoque des versants du Rio Branco, qu'il faut nécessairement franchir pour établir ici une communication des possessions espagnoles aux possessions portugaises, de même tout le district situé entre les fleuves Mahu, Tacutu et Repunuri est, dans cette région, un espace qui jalonne naturellement la communication des possessions hollandaises et portugaises. »

« D'après ce passage, tout le pays situé à l'est de l'Ireng (Mahu) et du Tacutu se trouverait en dehors des limites du territoire portugais. » (*Prem. Mém. Ang.*, p. 75.)

Nous trouvons ensuite à la page 174 du même Mémoire :

« En 1788, le Commissaire Extraordinaire que le Roi de

Portugal avait envoyé pour examiner cette région a rédigé un rapport dont les termes rendent impossible l'idée que la zone en litige formait à cette époque une partie des possessions du Portugal. »

Dans le Second Mémoire (Contre-Mémoire), les premières références sont celles de la page 47 :

« La troisième reconnaissance dont s'occupe le Mémoire brésilien, c'est celle du Colonel Manoel Gama Lobo de Almada. Le résultat décisif de son rapport a déjà été exposé dans le Mémoire britannique. Il met fin, en pratique, à toute question de prétention portugaise à la zone que réclame le Brésil. »

Et plus bas :

« Le fondateur de ces fermes d'élevage n'est autre que ce même Manoel Gama Lobo, qui, officiellement, donna acte du fait que les Portugais ne pouvaient réclamer le territoire en litige. »

Plus loin nous trouvons à la page 101 :

« Cette année (1787), le Colonel Manoel Gama Lobo de Almada compléta le relèvement topographique de cette région, et dressa sa grande carte, qui est comprise dans l'atlas du Brésil. C'est à peine s'il foula le sol de la zone aujourd'hui soumise à l'Arbitre. Il a visité les montagnes à cristaux proches du Cotinga, et ses officiers allèrent à quelque distance, remontant le Takutu et longeant le Sara-au-uru, mais ce fut tout; leur présence dans la zone n'alla pas plus loin. Son rapport fait mention de la plus grande partie de la zone en question, en des termes qui font bien voir qu'il ne la considérait pas comme portion des domaines portugais. Les lignes qui vont suivre ont déjà été citées, mais elles valent la peine d'être citées une fois de plus :

« De tout ceci il résulte que, de même que la cordillère qui longe

le haut de cette frontière est un jalon naturel séparant les versants de l'Orénoque des versants du Rio Branco, qu'il faut nécessairement franchir pour établir ici une communication des possessions espagnoles aux possessions portugaises; de même tout le district situé entre les fleuves Mahu, Tacutu et le Repunuri est un espace qui jalonne dans cette région la communication entre les possessions hollandaises et portugaises. »

Puis à la page 106 :

« La seconde des reconnaissances formelles, et la plus soignée de toutes fut celle de Gama Lobo de Almada (1787), qui pénétra seulement dans la zone en litige, en tant qu'il se rendit à pied aux prétendues « mines de cristal des Hollandais », et ceci fut accompli par curiosité, plutôt que pour tout autre motif. Ses assistants remontèrent le Takutu à quelque faible distance, et incidemment le Suwara-au-uru, mais hormis ce dernier effort, ils ne s'aventurèrent pas dans cette zone, qu'en effet il considérait comme hollandaise. Leur carte et les notes qui s'y trouvent font voir que, pour la plupart de leurs renseignements dans cette partie du pays, c'était des naturels qu'ils les tenaient. »

Encore à la page 155 :

« Gama Lobo de Almada, 1787. *Plano geographico do Rio Branco*, etc. Celle-ci est bien la carte la plus importante qui ait été produite par le Brésil. Ce travail du Colonel Manoel Gama Lobo de Almada a autant d'intérêt que son Rapport et fait voir, d'une manière plus claire, où il est allé précisément et où il n'est pas allé. Ni l'un ni l'autre de ces documents ne vient en aide en aucune façon à la prétention brésilienne — que le territoire en question était dans les limites de la juridiction portugaise. Le Colonel ne releva topographiquement qu'un bout de terrain seulement, c'est-à-dire le passage par le Suwara-auru au Rupununi. Ses rapports nous donnent lieu d'arriver à la conclusion que son inspection à cet endroit n'était nullement proposée comme une reconnaissance sur le

territoire portugais, mais comme une reconnaissance ayant pour but de découvrir le point vulnérable de ce territoire sur la frontière hollandaise. On ose affirmer, avec confiance, que cette carte, ainsi que le Rapport du Colonel, est favorable à la cause britannique. »

Au sujet de la grande carte des explorations de Manoel da Gama, on trouve encore, à la page 194, cette réfutation d'une des propositions de notre Premier Mémoire :

« 12. Effectivement, au xviii^e siècle, le Portugal fit explorer tout le bassin du Rio Branco ; il en fit lever des cartes ainsi que de ses principaux affluents, de manière à faire dire à Alexandre de Humboldt : — « On peut affirmer que le cours de peu de rivières en Europe a été assujetti à des opérations plus minutieuses que le cours du Rio Branco, de l'Uraricoera, du Tacutú et du Mahú, et l'on doit regretter que, dans l'état de barbarie dans lequel se trouve encore la géographie des plus vastes contrées des Amériques espagnole et portugaise, la prédilection d'une exactitude si rigoureuse se soit portée sur une région presque sauvage et entièrement inhabitée. » (*Voyage aux Régions Équinoxiales du Nouveau Continent*, X, p. 148, Paris, édition de 1825.) De telles paroles ne laissent pas subsister de doute sur la possession de la région ainsi explorée. »

« On peut admettre, répond le Contre-Mémoire Anglais, que le Portugal, à la fin du xviii^e siècle, explora l'artère principale du Rio Branco et l'affluent occidental l'Uraricoera, et que les agents portugais dressèrent plusieurs belles cartes sur lesquelles ils ont consigné leurs informations. Ces cartes sont là aujourd'hui pour faire voir que les affluents orientaux du Rio Branco, affluents dont la Grande-Bretagne revendique aujourd'hui une partie, ne furent jamais explorés du tout par les Portugais. L'éloge général que fait Humboldt des cartes portugaises ne peut équitablement s'exploiter au profit des prétentions du Brésil. Même s'il était vrai (ce qui n'est pas) que ces reconnaissances et ces cartes s'étendirent d'une façon appréciable jusqu'au territoire en litige, cela même ne conférerait pas au Portugal le droit de posséder ce territoire. »

Enfin, à la page 201 :

« Le résultat de leurs efforts (des Portugais) en ce sens fut résumé par la franche opinion du Colonel Manoel Gama Lobo de Almada, qui indique que cette zone était en dehors des domaines portugais. »

Nous avons ainsi le Rapport de Manoel da Gama Lobo et la carte de ses explorations convertis en documents favorables à la cause anglaise. Le grand administrateur de la Capitainerie, le créateur des fazendas du Rio Branco, l'explorateur des territoires portugais, l'homme d'État qui n'aurait pas hésité un instant à repousser les Hollandais au delà du Rupununi s'ils l'avaient traversé au lieu de se replier, comme ils le firent, vers l'embouchure de l'Essequibo, est transformé en partisan de l'influence hollandaise sur les affluents orientaux de cette rivière, à un jour de voyage de la forteresse, sur le terrain même de ses fazendas d'élevage. De cette manière, ses explorations, ses rapports, ses cartes, toute son attitude comme Commissaire et comme Gouverneur du Rio Negro sont entièrement ignorés. Sa *Description du Rio Branco* devient la description d'une province hollandaise; sa grande carte, une carte favorable à la prétention anglaise.

En premier lieu, il est difficile de concilier la remarque :

« Ce rapport, malgré certaines imperfections, doit être considéré comme le document le plus important qu'on puisse citer à l'appui des réclamations brésiliennes dans la question qui est soumise actuellement à l'arbitrage du roi d'Italie. »
(*Prem. Mém. Ang.*, p. 73.)

avec les autres remarques :

« Le résultat décisif de son rapport a déjà été exposé dans

le Mémoire britannique. Il met fin, en pratique, à toute question de prétention portugaise à la zone que réclame le Brésil. » (*Contre-Mém. Ang.*, p. 47.)

ou bien :

« On ose affirmer, avec confiance, que cette carte, ainsi que le Rapport du Colonel est favorable à la cause britannique. » (*Contre-Mém. Ang.*, p. 156).

Si ce rapport, malgré ses imperfections, « doit être considéré comme le document le plus important qu'on puisse citer à l'appui des réclamations brésiliennes de ce litige », comment peut-il être décisif pour la cause anglaise ?

Comment concilier aussi cette autre phrase : « C'est le rapport de l'officier spécialement chargé de l'examen de la frontière par le Roi de Portugal; il est le résultat de recherches faites en personne par ce même officier » (*Prem. Mém. Ang.*, p. 73.)

avec celle-ci :

« La seconde des reconnaissances formelles, et la plus soignée de toutes, fut celle de Gama Lobo de Almada (1787), qui pénétra seulement dans la zone en litige, en tant qu'il se rendit à pied aux prétendues mines de cristal des Hollandais, et ceci fut accompli par curiosité, plutôt que pour tout autre motif. » (*Contre-Mém. Ang.*, p. 106.)

Nous avons dans les passages ci-dessus les propositions suivantes :

1° Manoel da Gama, dans son Rapport, ne considère pas la zone en question, ou bien la plus grande partie de la zone en question, comme portion des domaines portugais ;

2° Manoel da Gama pénétra seulement dans la zone en litige, en tant qu'il se rendit aux prétendues mines de cristal des Hollandais, ou comme il est dit après, les montagnes ; ses officiers allèrent à quelque distance, remontant le Tacutú et longeant le Sara-au-uru, mais ce fut tout.

D'abord, la première proposition.

Le Mémoire Anglais, afin de revendiquer pour lui l'autorité du Commissaire Portugais, détache le passage suivant de son Rapport général, intitulé : *Descrição Relativa ao Rio Branco e seu territorio* :

« De tudo isto se deduz que assim como a cordilheira que corre pelo alto desta fronteira, he huma baliza natural, que dividindo as vertentes do Orinuco das agoas vertentes do Rio Branco, ha de precisamente ser atravessada para, por esta parte, haver comunicação dos dominios de Hespanha para os de Portugal ; assim tambem todo o terreno que decorre entre os rios Mahú, Tacutú e Repunuri he hum espaço que naturalmente baliza por ali a comunicação dos dominios hollandezes e portuguezes. » (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, I, p. 259.)

De ce passage, le Mémoire Anglais et le Mémoire Brésilien ont donné des traductions différentes, mais le sens en est le même :

TRADUCTION ANGLAISE.

« De tout cela il résulte que, de même que la cordillère qui longe le haut de cette frontière est un jalon naturel, séparant les versants de l'Orénoque des versants du Rio Branco, qu'il faut nécessairement franchir pour établir ici une communication des possessions espagnoles aux possessions portugaises, de même tout

TRADUCTION BRÉSILIENNE.

On déduit de tout cela que, de même que la cordillère située en haut de cette frontière est une borne naturelle qui, séparant les versants de l'Orénoque de ceux du Rio Branco, doit être nécessairement franchie pour qu'il y ait, dans cette région, communication entre les possessions de l'Espagne et celles du Portugal,

TRADUCTION ANGLAISE.

le district situé entre le Mahu, le Takutu et le Rupununi, est dans cette région un espace qui jalonne naturellement la communication des possessions hollandaises et portugaises. » (*Prem. Mém. Ang.*, p. 16.)

TRADUCTION BRÉSILIENNE.

de même l'espace de terrain qui s'étend entre les rivières Mahú, Tacutú et Repunuri constitue une barrière naturelle aux communications entre les possessions hollandaises et portugaises. (*Prem. Mém. Brés.*, p. 270.)

C'est sur ce passage que s'appuie la singulière théorie du Mémoire Anglais que tout le district entre le Mahú, le Tacutú et le Rupununi serait considéré par Manoel da Gama comme en dehors du territoire portugais.

Nous reproduisons d'abord ce que nous avons dit la première fois que pareille allégation fut mise en avant :

« Nous avons déjà commenté cette interprétation entièrement contraire au sens clair du document. Ce que Gama Lobo dit dans ce passage, c'est non pas que ce territoire se trouve hors des possessions portugaises, mais que l'espace entre la Cordillère du nord, le Rupununi à l'est, le Mahú et le Tacutú à l'ouest était celui par lequel étaient praticables les entrées des Hollandais dans les possessions portugaises. Il le dit de la façon la plus claire dans sa dépêche du 16 juillet 1787 : « Cet espace de terrain entre les deux rivières précitées (le Rupununi et le Tacutú), par où montent les rivières Mahú et Xurumú, constitue un espace de terrain tout de communication des possessions hollandaises vers le Rio Branco, » *dos dominios holandezes para o Rio Branco*. La dépêche continue : « Mais la communication la plus facile paraît être celle que l'on rencontre à la hauteur des sources du Rupununi. » Comme l'on voit, c'est toujours la même pensée, à savoir : que les chemins ou les portages qu'il était allé reconnaître, par lesquels les Hollandais pourraient pénétrer dans le territoire portugais du côté du Rio Branco, se trouvaient dans l'espace compris entre la Cordillère, le Rupununi, le Mahú et le Tacutú. » (*Sec. Mém. Brés.*, II, p. 199.)

Sa *Description du Rio Branco et de son territoire* commence ainsi :

« La description suivante que je fais après les explorations personnelles que, sur l'ordre de Sa Majesté, je viens d'effectuer dans le Rio Branco et ses affluents, contient : 1° un rapport sur le Rio Branco, ses origines et sources principales; 2° sur la grande chaîne de montagnes qui, sans interruption, borde cette frontière par en haut; 3° l'énumération des nations étrangères voisines et les communications qu'elles peuvent avoir avec les possessions portugaises, avec la démonstration, à l'aide d'une collection de documents authentiques, dans leurs archives respectives, des injustes prétentions des Espagnols sur le Rio Branco et des droits que possède le Portugal sur cette rivière et ses affluents, documents auxquels ont été ajoutées les notes qui m'ont paru nécessaires, pour leur meilleure intelligence. »¹ (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 271.)

Il renseigne le Gouvernement portugais sur les voies par lesquelles les Espagnols et les Hollandais peuvent pénétrer dans le territoire portugais. Voici *in extenso* ce qu'il dit sur les Hollandais, après avoir parlé des Espagnols :

« Pour les Hollandais de Surinam, le passage n'est pas aussi difficile, car, en remontant la rivière Essequébe,

1. « A seguinte descripção, que faço depois das pessoas explorações, que de ordem de S. M. acabo de executar pelo Rio Branco e seus confluente, contem : 1° Huma relação do Rio Branco, d'onde e quaes são as principaes vertentes ou cabeceiras d'elle, e todas as suas fontes; 2° A grande e unida cordilheira de montes, que borda o alto desta fronteira; 3° Quaes são as nações estrangeiras confinantes, e como ellas se podem communicar para estes dominios portuguezes, demonstrando-se por huma collecção de documentos que se achão authenticados nos seus competentes archivos, as injustas pretensões dos Hespanhoes ao Rio Branco, e o direito que Portugal tem a este rio e seus confluente : acrescentado os ditos documentos das notas que me parecerão convenientes para melhor intelligencia. » (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, I. p. 255).

où ils ont déjà un établissement, ils arrivent au Repunuri dont ils connaissent la navigation, et du Repunuri, il leur est facile de pénétrer dans les plaines du Rio Branco, situées entre le même Repunuri et la rivière Tacutú, prolongement plus oriental du Rio Branco, car c'est dans cette région de plaines inondées et marécageuses, coupées de montagnes, que prennent naissance les rivières Repunuri et Tacutú. Cet espace limité, au nord, par la Cordillère, au levant, par le Rupunuri et, au couchant, par les rivières Mahú et Tacutú, est un terrain de communication entre les possessions hollandaises et le Rio Branco. On sait que, par la rivière Mahú, en débarquant après avoir remonté le ruisseau du Pirara, on arrive au Repunuri après un trajet de douze lieues par terre. Cette communication a été découverte et reconnue par l'expédition de 1781, que firent le Docteur en mathématiques Antonio Pires et le Capitaine du génie Ricardo Franco, époque où, par leurs travaux personnels, ils dressèrent, avec beaucoup de peine et d'application, une autre carte du Rio Branco et de ses affluents. Mais la communication la plus facile paraît être celle que je découvris et reconnus à la hauteur des sources du Repunuri par $2^{\circ}53'$ de latitude nord et $518^{\circ}6'$ de longitude, puisque de là, après un trajet par terre de deux heures, on arrive au ruisseau Suraurú qui débouche dans le Tacutú, et celui-ci dans le Rio Branco : cette communication entre la rive du Repunuri et notre forteresse ne demande pas plus de cinq jours. Je dis que cette communication paraît être la plus courte et la plus facile entre les possessions hollandaises et le Rio Branco, parce que ce point est celui où le Repunuri et le Tacutú se rejoignent le mieux par « l'igarapé » Saraurú, et qu'en continuant plus avant, on constate que, par la configuration même du terrain et la position des montagnes, il n'y a pas d'autre point où le Tacutú et le Repunuri se rapprochent davantage. On déduit de tout cela que, de même que la cordillère située en haut de cette frontière est une borne naturelle qui, séparant les versants de l'Orénoque de ceux du Rio Branco, doit être nécessairement franchie pour qu'il y ait, dans cette région, communication entre les possessions de l'Espagne et celles du Portugal, de même l'espace de terrain qui s'étend entre les rivières Mahú, Tacutú et Repunuri constitue une barrière naturelle aux communications entre les possessions hollandaises et portugaises ». (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 277.)

Comme on le voit, Manoel da Gama n'a aucun doute sur la souveraineté du territoire qu'il trace comme la partie de la frontière portugaise accessible aux Hollandais, c'est-à-dire le terrain entre le Mahú et le Tacutú d'un côté et le Rupununi de l'autre.

C'est l'idée que le docteur Simões de Carvalho lui exprimait ainsi dans son rapport du 10 juillet 1787 : « Il ne peut y avoir de doute que, pour qu'ils viennent de leurs domaines dans les nôtres, les chemins qu'ils ont en remontant le Rupununi sont aussi nombreux que ceux que nous avons pour aller du Rio Branco dans les leurs à travers ces vastes plaines et montagnes qui forment, de ce côté, les versants de cette rivière. » « Por estes vastos campos e serras que fazem por esta parte vertentes ao mesmo rio. »¹

En adressant au Gouvernement du Roi les rapports de Manoel da Gama, le Général Caldas écrit (dépêche du 25 avril 1788), (*Ann. Prem. Mém. Brés.* III, 295) : « Ces papiers se rapportent principalement à la suite du voyage du même Colonel du côté de la rivière Rupununi, *frontière de la Colonie hollandaise de Surinam* » ; et puis, dans une autre dépêche de la même date, il ajoute :

« Manoel da Gama étant allé explorer la rivière Rupununi, comme je l'ai dit dans la précédente lettre, et procéder en même temps à l'exploration de l'autre rivière appelée Xurumú, c'est à la date du 16 juillet qu'il m'a fait connaître, par le rapport dont copie n° 1, tous les résultats de cette reconnaissance. Je transmets ce rapport à Votre Excellence, tel que je l'ai reçu,

1. Dans le Premier Mémoire Brésilien, p. 266, il a été imprimé par erreur « jusqu'à ces vastes plaines » au lieu de « à travers ces vastes plaines », comme dans les *Annexes* au même Mémoire, vol. III, p. 258.

comme il est de mon devoir; mais je dois faire observer ici qu'à la fin du second paragraphe, où Manoel da Gama parle de la rivière Rupunuri comme appartenant au domaine des Hollandais, il faut comprendre qu'il en est ainsi dans sa partie inférieure, mais non dans son cours supérieur, du moins jusqu'au point que j'ai proposé à Votre Excellence, comme marque de délimitation, dans ma lettre du 21 juillet 1781, quand je lui ai communiqué les résultats de la première exploration que j'y ai fait effectuer, et lui ai proposé également un moyen de surveiller et de prévenir l'intrusion des voisins de ces frontières. » (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 293).

Caldas et Manoel da Gama étaient solidaires, ainsi que Manoel da Gama et ses auxiliaires. Les rapports de ceux-ci sont, tout aussi bien que les siens, les rapports de l'expédition.

Ainsi Manoel da Gama (21 juin 1787) ordonne à ses auxiliaires de faire un rapport sur plusieurs points, entre autres « l'examen des sources du Rupunuri, où nous nous trouvons actuellement ». (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 253.) Eusebio A. de Ribeiros répond :

« Après avoir bien tout examiné, je conclus que le point où nous arrivâmes est celui qui établit la plus courte communication avec les Possessions Hollandaises en descendant le courant. Je conclus également, sur la foi des guides, que ce sont là les sources du Rupunuri. » (*Ann. Prem. Mém. Brés.*), III, p. 254.)

Aux sources supposées du Rupununi, ils croyaient que la plus courte communication avec les possessions hollandaises était par là en descendant la rivière.

Simões de Carvalho, le 10 juillet 1787 (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 257) dit : « le Rupunuri, qui se jette dans l'Essequibo, possédé par les Hollandais ».

Comment le Colonel Manoel da Gama Lobo, indiqué pour

cette mission par le Ministre Martinho de Mello, aurait-il pu abandonner la ligne des versants, qui était le principe juridique ou la base des Traités de 1750 et de 1777. et s'écarter des instructions formelles de la Métropole contenues dans la dépêche de Martinho de Mello du 27 juin 1786 ? Dans cette dépêche, en effet, il était dit, comme nous l'avons vu :

« Sur le Rio Branco, on devra faire toutes les observations astronomiques et géométriques qui seront jugées nécessaires, ainsi que des recherches locales, non seulement relatives à cette rivière, mais aussi sur les rivières qui communiquent avec elle ou se jettent sur ses rives, afin de dresser une carte générale de cette rivière et de faire une relation détaillée de tout ce qu'on y pourra voir et observer, de tous les renseignements obtenus, ainsi que des avantages qu'elle peut offrir. Cette relation indiquera aussi les endroits par où les Espagnols, les Hollandais ou les Français peuvent pénétrer dans cette rivière.... » (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 229.)

N'est-il pas bien clair, aux termes de cette dépêche, que tout le bassin du Rio Branco est considéré comme territoire portugais et qu'il s'agit de trouver les endroits par où peuvent y pénétrer les Espagnols, les Hollandais ou les Français ? Et la dépêche continue :

« Cette relation indiquera aussi les endroits par où les Espagnols, les Hollandais ou les Français peuvent pénétrer dans cette rivière et principalement les chaînes ou les cimes de montagnes qui séparent les eaux qui coulent vers l'Orénoque ou vers d'autres rivières qui se jettent dans le même Orénoque, de celles qui coulent vers le Rio Negro et l'Amazone. Il est certain que ces montagnes et ces chaînes, qui constituent la ligne de partage des eaux, sont les meilleures bornes pour la délimitation, d'après les clauses de l'article 9 du traité de 1750 et de l'article 12 du traité de 1777 et, d'une manière spéciale, d'après les termes du premier de ces deux articles, où il est dit : « Jusqu'à rencontrer le sommet de la chaîne de montagnes

située entre le fleuve Orénoque et celui des Amazones ou Maranhão; et elle continuera par la cime de ces montagnes vers l'Orient, jusqu'où s'étendra le domaine de l'une et l'autre monarchie », car, d'après ce que l'on a pu déduire de la direction du Rio Branco, qui se jette dans le Rio Negro (lequel se jette à son tour dans l'Amazone), ledit Rio Branco a sûrement ses sources sur le versant des chaînes de montagnes ou des monts dont il s'agit dans l'article susdit. » (*Ibid.*, p. 230.)

L'idée est donc que toutes les eaux venant au Rio Branco sont portugaises. Le principe des versants y est établi comme règle, la division est indiquée entre les bassins de l'Amazone et celui de l'Orénoque, parce que le traité cité était avec l'Espagne. Le Mémoire Anglais ne tient pas compte de ce fait que toutes ces cartes de Ricardo Franco et Silva Pontes, de Manoel da Gama, E. de Ribeiros et Simões de Carvalho et de Victorio da Costa forment un ensemble et sont inspirées de la même pensée : que le bassin entier du Rio Branco appartient au territoire portugais. Les Portugais ne l'auraient pas disputé à l'Espagne dans ses branches les plus petites du côté de l'Ouest pour l'abandonner à la Hollande dans d'importantes ramifications du côté de l'Est. Leur titre était le même : ils en revendiquaient tout le bassin. Si Manoel da Gama avait pensé à livrer aux Hollandais un territoire qui, dès 1749, figurait comme étant sous l'occupation effective portugaise dans la carte des Plénipotentiaires du Traité de 1750 avec l'Espagne, tel que celui entre le Cotingo et le Mahú, il aurait été honteusement désavoué par ses chefs, au lieu d'être nommé peu après Gouverneur de la Capitainerie et Principal Commissaire pour les démarcations avec l'Espagne. Il en aurait été de même s'il avait prétendu leur livrer une partie quelconque du territoire entre le Tacutú et le partage des eaux et même jusqu'au Rupu-

nuni, comme nous l'avons vu par l'explication, que le Général João Pereira Caldas trouva nécessaire de donner, de son expression que le Rupununi était une rivière hollandaise.

Si un doute pouvait exister, après toutes ces allégations et toutes ces preuves, sur la pensée si clairement exprimée et tant de fois réitérée de Manoel da Gama et de ses auxiliaires, nous invoquerions encore la carte de Victorio da Costa, que nous avons donnée (p. 54 de l'Atlas Brésilien) avec la ligne de limites tracée en 1797. C'est un document pour la démarcation des limites avec l'Espagne de l'administration du Colonel Manoel da Gama Lobo et du temps qu'il se trouvait à la tête de ces travaux; cette ligne est la ligne en dedans de laquelle, pour les territoires qu'il prétendait, le Portugal pouvait soutenir qu'il n'existait pas d'établissement étranger. Nous pourrions invoquer aussi la carte de Silva Pontes, de 1798. Tous ces hommes voient de la même manière: Pereira Caldas, Ricardo Franco, Silva Pontes, Alex.-Rodrigues Ferreira, Gama Lobo, Eusebio de Ribeiros, Simões de Carvalho, Victorio da Costa. Ils ont tous la même orientation, celle des traités de 1750 et de 1777, c'est-à-dire, comme règle, le principe du partage des eaux.

Quant à la seconde proposition, à savoir: que Manoel da Gama pénétra seulement dans la zone en litige en tant qu'il se rendit à pied aux montagnes voisines du Cotingo, et que « ses assistants remontèrent le Tacutú à quelque faible distance, et incidemment le Suwara-au-urú; mais, hormis ce dernier effort, ils ne s'aventurèrent pas dans cette zone, qu'en effet il considérait comme hollandaise », nous remarquerons seulement qu'elle a été écrite avec l'entière connaissance, entre plusieurs autres, des documents suivants :

1° Ordre, du 21 juin 1787, de Manoel da Gama à Eusebio de Ribeiros et à Simões de Carvalho de faire un rapport, entre autres points sur « l'examen des sources du Rupunuri, où nous » c'est-à-dire Manoel da Gama aussi, « nous trouvons actuellement » ;

2° La réponse du sergent-major du génie Eusebio Antonio de Ribeiros, de la même date, ainsi que celle de Simões de Carvalho, du 10 juillet, où il est dit que l'expédition avait remonté par le Tacutú et le Saraurú jusqu'au Rupunuri et que Manoel da Gama est revenu par le Tacutú jusqu'au Xurumú ;

3° Le rapport, du 16 juillet 1787, de Manoel da Gama à Caldas, où il est dit qu'il se rendit aux sources de la rivière Rupunuri et de là passa à l'exploration du Xurumú.

Nous nous demandons quelle serait l'attitude anglaise s'il existait des cartes d'explorations hollandaises de ces rivières pareilles aux cartes des Commissaires portugais ; si le Commandeur van's Gravesande y avait été à la tête d'une nombreuse expédition militaire et en avait dressé les plans. Il suffit de voir l'importance que la Partie contraire attache aux explorations de Schomburgk, vers le milieu du xix^e siècle, pour calculer le relief qu'elle donnerait, dans sa preuve, à des explorations semblables cinquante ans plus tôt. En l'absence de quoi que ce soit qui ressemble à une exploration hollandaise, elle s'attache au récit du voyage d'un simple gardien de poste, en 1769, au bassin du Rupununi, récit rapporté par un tiers qui l'avait entendu, et manquant des indications nécessaires pour la localisation de l'endroit où ce gardien prétendait avoir été et d'où les Indiens l'avaient repoussé. Imaginons pour un moment que, au lieu d'un pareil échec, les Anglais aient eu à leur actif, au xviii^e siècle, une expédition militaire et scientifique

comme celle du Colonel Manoel da Gama. En conscience, nous croyons que le territoire serait resté entre leurs mains et n'aurait pas été neutralisé. Mais, comme ces explorations furent portugaises, elles sont dépourvues de toute importance pour ce litige, et même si elles prouvent quelque chose, c'est que les Portugais considéraient ces territoires comme étant hollandais et l'on affirme, avec confiance, « que la carte, ainsi que le rapport, du Colonel Manoel da Gama est favorable à la cause britannique ».

**Passage des Hollandais
par l'Urubu. »**

Passage des Hollandais par l'Urubú.

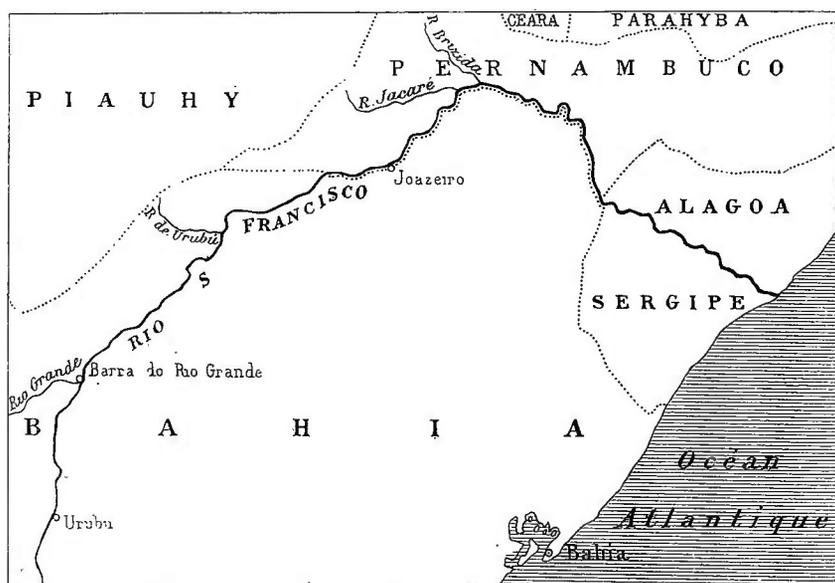
Sous le titre : « Rapport sur les communications des Hollandais avec les naturels de Pernambuco, et sur une Expédition Minière en 1757 », le Contre-Mémoire Anglais produit (*Annexe* Vol. I, p. 37) un document de 1757, qu'il fait précéder de cette note explicative : « Quoique ce document ne touche pas de très près la question en litige, il contient quelques détails exacts à l'égard du passage des Hollandais à l'intérieur par l'Urubú. »

Ce document, adressé du Sertão du Cariri au Gouverneur de Pernambuco, dit que les Hollandais, au temps où ils avaient occupé cette Capitainerie, avaient pénétré dans l'intérieur et fait des découvertes de mines encore inconnues des Portugais. Antonio Jacob Viçozo, chef de cette expédition minière, avait appris des Indiens qu'à environ 80 lieues se trouvait une construction en pierre avec une voûte, près d'un lac et d'un ruisseau. Dans les environs, la tradition voulait qu'il y eût là du minerais.

« Jusqu'à présent, dit ce document, il a été fait deux explorations de ce lac : l'une, par une *bandeira*¹, qui, arrivée de l'Urubú, distant de 20 bonnes lieues de cet endroit-ci, a pénétré

1. « Les chefs des Paulistes prenaient le nom de *bandeirantes*, et la troupe qu'ils commandaient celui de *bandeira*; comme nous disions encore, au XVII^e siècle, une *bandière*, pour désigner un certain nombre de soldats marchant sous le même drapeau. » Ferdinand DENIS, *Brésil*, p. 186.

dans la petite rivière Jacaré, qui se déverse dans le Rio São Francisco ; l'autre, par une seconde troupe qui, partie d'ici (Cariri), pénétra dans la rivière Brizida, qui se déverse dans le même fleuve, et ces explorateurs disent qu'aux sources de ces deux cours d'eau, lesquels sont deux grandes rivières en comparaison de ceux de Cariri, se trouvent la construction et le lac en question, déjà près des limites de Piauhy. »



LE URUBÚ ET LE SÃO FRANCISCO

Comme on le voit, l'Urubú, ici, était sur le São Francisco, et non pas sur l'Amazone ; l'expédition était venue du sud, non pas du nord, et était une *bandeira*, c'est-à-dire une troupe portugaise, et non pas un parti de Hollandais. Le nom Urubú est donné à différents endroits ou rivières du Brésil. De là provient la confusion du Contre-Mémoire Anglais.

EXEMPLES

DE LA MANIÈRE DONT LA PORTÉE DES DOCUMENTS HOLLANDAIS

EST ÉTENDUE JUSQU'À COMPRENDRE

le Contesté actuel.

I

Commerce des Hollandais.

Voici comment le Contre-Mémoire Anglais appuie sa théorie sur l'existence d'un commerce hollandais dans la région voisine de l'Amazone dès les premiers temps de la Colonie d'Essequibo :

« Il y a quatre pièces, dit-il, qui sont d'incontestables témoignages qu'après s'être établis au Fort Kijkoveral, en peu d'années les Hollandais pénétrèrent dans la région voisine de l'Amazone par la voie de l'Essequibo et des cours d'eau qui s'y rattachent; une grande partie du pays situé entre le Rupununi et l'Amazone formait un débouché de leur commerce systématique. »

Nous analysons ces quatre pièces dans le second volume de ce Mémoire : aucune n'a trait au territoire en litige.

Ce sont :

1° La Relation du Père Acuña, qui ne parle pas de commerce hollandais avec le Rio Negro, mais seulement de la communication du Rio Negro, par une branche, avec une grande rivière allant à la mer du Nord, où se trouvaient les Hollandais. Il croyait que cette rivière était la rivière de Felipe, à savoir, la branche guyanaise de l'Amazone. Il ne parle pas de communications des Indiens du *Rio Negro* avec les Hollandais. C'est en parlant du Basururú (Urubú), qu'il dit que les naturels du pays les plus voisins de la mer vendaient aux Indiens de cette rivière des articles qu'ils recevaient d'hommes aux cheveux blonds, « signe assez certain, dit-il, que ce sont des Hollandais ».

Il n'y a dans Acuña, comme commerce des Indiens de l'Amazone avec les Hollandais, que ce commerce indirect par les Indiens de la côte avec les Indiens de l'Urubú. Ceci n'a aucun rapport avec le territoire en litige, quand même une information aussi vague mériterait quelque confiance. Pour ce que l'on sait, la présence de ces articles étrangers chez des Indiens de l'Urubú aurait pu être un vestige du temps où les Hollandais et les Anglais, quelques années auparavant, étaient établis dans l'estuaire de l'Amazone. Nous avons montré qu'en 1659 il n'y avait à Essequibo qu'un comptoir hollandais pour l'achat de la teinture de roucou que les Indiens allaient y troquer.

Voici, en vérité, comment ce commerce se faisait, selon le principal historien de la Guyane britannique. Cette peinture fera bien comprendre les rapports que les trafiquants hollandais de la côte pouvaient avoir à cette époque avec les Indiens de l'intérieur de la Guyane, et, par eux, de proche en proche, avec ceux de l'Amazone :

« Vers la fin du xvi^e siècle, de petits bâtiments hollandais commencèrent à s'occuper, aux Indes Occidentales, du transport du sel, article de première nécessité pour les pêcheries. Ce commerce prit une telle importance dans le premier quart du siècle suivant, que les Anglais réunirent les Hollandais et les Espagnols sous la même appellation de « seigneurs des Indes Occidentales ». Cent navires étaient employés chaque année à apporter du sel de différents endroits, dont l'un était Araya, dans le Venezuela. Quelques-uns des commerçants longèrent la côte de la Guyane et commencèrent à trafiquer avec les naturels. Des haches et des couteaux, de la verroterie, des

breloques et des parures voyantes furent donnés en échange de coton, de hamacs, de fibres d'aloès, de teinture de rocou, de bois de lettres, de gomme animi, de baume de copahu, et enfin, et ce ne fut pas l'article le moins important, contre du tabac, la passion du Hollandais. Comme les naturels vivaient au jour le jour, les commerçants étaient soumis à de fréquentes déceptions en recevant ce qu'ils désiraient ou devaient perdre un temps considérable en attendant que fussent réunis les articles de leur commerce. Pour remédier à cela, ils établirent des dépôts et confièrent un petit assortiment à quelques employés jusqu'au retour du navire. Deux de ces dépôts furent établis dans la Guyane vers 1580, l'un à Pomeroon, l'autre dans un petit village indien appelé Nibie sur l'Abary Creek. C'est ainsi que commença l'occupation hollandaise de cette colonie. Comme, à bord, on ne pouvait se passer que d'un très petit nombre des hommes de l'équipage, on n'en laissait que dix environ au magasin, et l'un d'eux était naturellement nommé Commandeur avec pleins pouvoirs pour administrer la justice et régler les conflits entre ses subordonnés. On débarquait des provisions qui étaient gardées dans les magasins, d'où on les distribuait en rations, d'après les règlements en vigueur à bord des navires. Le Commandeur présidait aux échanges et gardait les marchandises en bon état, fixant les quantités de coton ou de baume de copahu qu'il fallait donner contre une hache ou un couteau. Les Indiens étaient naturellement très heureux d'avoir un magasin dans leur voisinage et se mettaient fréquemment à fabriquer un nombre supplémentaire de hamacs ou à couper quelques billes de bois de lettres pour obtenir un objet qu'ils convoitaient. Quand le navire revenait, le Commandeur rendait compte de ses transactions, et, géné-

ralement, retournait à la Métropole, remplacé pour l'année suivante par un autre homme de l'équipage. » (J. Rodway, *History of British Guiana, Demerara, 1891*, p. 2 et 3.)

Certes, les rares individus envoyés par la Compagnie à Esse-quiibo pour trafiquer avec les Indiens pour son compte n'avaient pas la liberté de s'éloigner de la côte pour des voyages qui prendraient plusieurs mois et même des années, tels que ceux que l'on imagine et dans lesquels ils couraient de grands dangers de la part des sauvages. Par les difficultés qu'offre aujourd'hui l'exploration des rivières inconnues de la Guyane, on peut calculer celles qu'elle aurait alors présentées à des individus dénués de toutes ressources. Du reste on ne prétend pas que des gens au service de la Compagnie s'y soient jamais engagés; on n'attribue ces voyages imaginaires qu'aux « *swervers* », une classe dont la vilénie est constamment exposée dans les dépêches du Commandeur ;

2° Une dépêche portugaise de 1668 relative à des communications des Hollandais dans le district voisin de Gurupá, lesquelles se faisaient par les bouches de l'Amazone ;

3° La description du Major Scott. Or, voici les sortes de commerces qui auraient été faits, si nous devions attacher une foi implicite à ce récit, d'ailleurs repoussé par les avocats anglais eux-mêmes dans le litige anglo-vénézuélien ¹ :

1. « Il est dit, dans le Mémoire du Venezuela, que, en 1530, Pedro de Acosta fonda un établissement à l'embouchure de l'Orénoque. Aucune autorité n'est citée à l'appui, et le Gouvernement de Sa Majesté n'admet pas cette allégation. En tout cas, comme il est admis que Acosta ne tarda pas à être chassé par les Caraïbes, l'incident est sans importance. » *British Counter Case, Venezuela Arbitration*, p. 29. L'autorité était le Major Scott.

a) Le commerce de Matteson, pendant vingt-deux ans (1639-1661), pour le compte de l'Espagne, avec des Indiens voisins de l'Amazone;

b) La tentative de Matteson, vers 1662, avec les Hollandais Essequibo, pour arriver au même endroit où il avait trouvé l'or quand il était au service de l'Espagne, tentative qui fut entièrement déjouée par l'hostilité des tribus intermédiaires;

c) Le commerce qu'un certain Hendrikson fit pendant vingt-cinq ans, avant 1665, chez les Indiens de l'intérieur de la Guyane, sur le compte de quelques trafiquants hollandais (ce qui dès lors exclut l'Essequibo où le commerce était le monopole de la Compagnie), sans que Scott nous apprenne aucunement dans quelle partie de la côte Hendrikson trafiquait.

Nous étudierons en regard du texte du Contre-Mémoire anglais tout ce qui concerne ces deux personnages de la grande aventure anglaise, Matteson et Hendrickson, selon la narration de Major Scott; mais Scott est bien loin de pouvoir servir de guide pour l'histoire d'Essequibo. Ainsi, d'après lui, pour ne citer que un ou deux exemples, Groenwegel aurait été le Commandeur de la Colonie pendant quarante-huit ans, c'est-à-dire, Groenewel étant mort en 1664, depuis 1616, l'année même où, selon lui, il serait arrivé à la Guyane. Or, nous avons accès aujourd'hui au registre de la Compagnie, et le nom de Groenwegel n'y figure que beaucoup plus tard. Dans un document du 9 mars 1671, nous trouvons que l'on fait payer à des soldats le solde de ses appointements de Commandeur à Essequibo du 6 novembre 1650 au 19 août 1664, date de sa mort; et, en 1645, nous trouvons déjà mention d'un Aert Adriaens van Scherpenisse comme Commandeur au Fort Kijkoveral,

qui devait être lui. En 1644, le Commandeur serait cependant un Adriaen Jansz, probablement Jan Adriaensz van der Goes, à qui on avait promis ce titre en 1639, d'autant plus qu'on trouve mentionné, dans la même pièce, comme aide du Commandeur Adriaen un Adriaen van de Woestyne, le même que Van der Goes prit avec lui pour le suppléer, selon un document du 14 mai 1657. En tout cas, en 1657, il n'y avait à Essequibo que Van der Goes et ses hommes, vingt-cinq personnes à ce qu'il paraît. De même, il est prouvé que l'établissement d'Essequibo ne fut pas fondé en 1616, comme cela semble ressortir de ce même passage du major Scott; on ne peut faire dater le premier établissement hollandais d'Essequibo que d'environ 1625, quoique, même alors, l'établissement fût limité à la présence, sur cette rivière, de quelques employés de la Compagnie chargés d'acheter aux Indiens surtout de la teinture de rocou que les bâtiments hollandais venaient prendre. Que leur présence fût temporaire ou intermittente, et que, en 1627, il n'y existât pas encore de factorerie, on le voit, d'après le récit du capitaine anglais Henry Powel (*American Report*, I, p. 183, note citée d'un document de la Bodleian Library, *Rawlinson M. S. S.*, C. 94); lequel raconte son voyage à Essequibo en cette année, sans faire allusion à un établissement ou factorerie des Hollandais dans ces parages;

4° Une dépêche du Commandeur d'Essequibo, de 1679, parlant de Penoenie que les Mémoires Anglais traduisent par Rupununi, tandis qu'il s'agit d'une rivière, ou d'un district, communiquant avec le Cuyuni. Nous analysons plus loin cette confusion, sur laquelle toute la théorie de l'occupation du Rupū-

nuni et de ses savanes, dès le xvii^e et au commencement du xviii^e siècle, a été bâtie.

Aucune de ces pièces, comme on vient de le voir, ne fait allusion à un commerce hollandais dans les savanes du Rupununi. Mettons de côté également quelques autres pièces des Archives hollandaises ayant trait au Penoni, erronément pris pour le Rupununi, et celles où il est dit : « *boven Ysekepe* » que les Mémoires Anglais citent pour prouver que les Hollandais remontaient très haut cette rivière, tandis que l'expression *boven* n'a aucune portée géographique et signifie seulement --- en amont. Aucun de ces documents n'a trait à la question d'un commerce hollandais dans le Rupununi et dans le Haut-Essequibo ; ils jouent un rôle important dans les Mémoires Anglais, mais ils n'ont aucune relation à ces débats.

Les seules pièces hollandaises, où il s'agisse de rapports entre les Indiens de l'Amazone et les Hollandais de l'Essequibo, sont une dépêche du 20 février 1722, où il est dit qu'une veuve Latombe avait reçu par échange cinq esclaves indiens venus « des Portugais en haut de la rivière Essequibo », et un extrait du livre de comptes du fort Kijkoveral, du 7 juillet 1722, où sont mentionnés les articles qu'on avait remis contre une esclave « à des nations étrangères des environs de l'Amazone ». Dans ces deux cas, ce sont bien les agents des trafiquants portugais ou des nations habitant le voisinage de l'Amazone qui vont à Kijkoveral faire le trafic avec les Hollandais. Il est inutile de dire que nous ne fondons pas des titres sur des renseignements tellement vagues. On ne sait pas d'où venaient ces tribus ni par où ces Portugais arrivaient à l'Essequibo pour trafiquer.

Comme on le voit, il n'a été produit aucun document à l'appui de la thèse anglaise que les trafiquants d'Essequibo, dès le xvii^e siècle, venaient au Rupununi, au Rio Branco et au Rio Negro. Nous examinerons ailleurs les documents portugais où, deux cents ans après, le Gouvernement Britannique a recueilli, pour y baser sa prétention, ces bruits éphémères d'un commerce de la Hollande avec le Rio Negro, dont aucun vestige n'est resté dans les Archives.

II

Penoene.

Comment les Mémoires Anglais démontrent que, dès 1679, le Rupununi était le centre du commerce hollandais avec l'Amazone, que les Hollandais s'étaient établis dans ces régions d'une manière permanente et que, en 1700, le commerce hollandais avec ces parages était déjà parfaitement organisé.

Dans le Premier Mémoire Anglais, il est dit :

« Il n'y a qu'une seule allusion dans les archives hollandaises de date antérieure aux dernières années du siècle (xvii^e), qu'on puisse rattacher au commerce du haut Esséquiibo et des régions situées au delà. » (p. 23).

Voici quelle serait l'allusion :

« A la fin du mois dernier, tous les vieux nègres ont été envoyés par moi dans leurs endroits respectifs, le Mazaruni, le *Rupununi*, le Cuyuni, et l'Essequibo, afin de nous procurer de l'annatto, du bois de lettres, des hamacs, etc. »

C'est la dépêche du Commandeur de la Compagnie, en date du 20 octobre 1679. Dans ce paragraphe, *Rupununi* est une interprétation du traducteur anglais. Le nom qui se trouve dans l'original hollandais est *Penoene*.

De cette manière, la seule allusion dans les archives hollandaises de date antérieure aux dernières années du xvii^e siècle est fournie par une traduction erronée du document en question.

« De même, continue le Mémoire Anglais, page 25, les extraits tirés du journal du fort de Kijkoveral, pour la période de 1699 à 1701, prouvent incontestablement que le commerce avait son centre dans le district du Rupununi.

« Le texte complet de ce journal intéressant, qui démontre qu'en 1700 le commerce hollandais avec l'intérieur était déjà parfaitement organisé, n'est pas compris dans l'Annexe au Présent Mémoire, mais on le trouvera imprimé en forme complète aux pages 47 à 158 de l'Annexe au Contre-Mémoire britannique dans l'affaire de la frontière vénézuélienne, dont une copie a été remise à Sa Majesté l'Arbitre, pour le cas où il désirerait le consulter.

« Les extraits tirés de ce journal, et qui se trouvent annexés au présent Mémoire, contiennent non seulement des allusions au haut Esséquibo, mais aussi deux allusions au Penony, qui est désigné comme le centre du commerce de teintures d'oriane, de provisions, etc., avec les indigènes. Or, le Penony, c'est le Rupununi, et cette rivière sert de nom général à toute la région des savanes, ainsi que le démontre l'extrait en date de 1706, cité à la page 14 du volume I de l'Annexe. C'est un des documents qui jette une vive lumière sur l'histoire contemporaine au moyen d'allusions faites aux événements ordinaires et journaliers. Il donne une impression frappante de la familiarité des Hollandais avec le Rupununi et avec les savanes situées au delà de ce cours d'eau. »

Toutes ces preuves de la présence des Hollandais dans les savanes du Rupununi entre 1679 et 1709 sont encore fournies par la même traduction erronée.

Nous avons discuté cette question dans notre Second Mémoire, *Notes à la Partie Historique du Premier Mémoire Anglais*, pages 36-38 et 41-48, 255-256, et nous ne croyons pas nécessaire de reproduire la démonstration faite que *le Penoene n'est pas le Rupununi*.

Dans le litige anglo-vénézuélien ce point a passé inaperçu des avocats américains; il équivaut cependant à une avance

de presque un siècle dans l'expansion de l'influence et de la prétention hollandaise jusqu'au Rupununi.

Le Contre-Mémoire Anglais remet en pleine lumière ce document de 1706, dont le Mémoire avait déjà dit, avec une confiance exubérante, — nous tenons à répéter ses paroles :

« C'est un des documents qui jette une vive lumière sur l'histoire contemporaine.... Il donne une impression frappante de la familiarité des Hollandais avec le Rupununi et avec les savanes situées au delà de ce cours d'eau. »

Il serait bien extraordinaire que, déjà en 1706, les Autorités du Fort Kijkoveral pussent faire arrêter dans les savanes du Rupununi des esclaves qui s'étaient enfuis des plantations de la Compagnie, mais nous avons été encore plus surpris d'apprendre que le nom de cette rivière servait de nom général à toute la région des savanes, y compris celles du Cuyuni.

Le Contre-Mémoire Anglais revient à ce document capital :

« On a conservé assez des archives partielles de la Colonie de l'Esséquibo pour en tirer de fréquentes mentions du commerce sur le Haut Esséquibo et le Penoenij (Rupununi), et le passage suivant prouve à l'évidence que c'est au district des savanes qu'arrose le Rupununi que ces mentions se rapportent, cette région est généralement désignée par les mots : « Sur le Haut Penonij » :

« Le 12 de ce mois de juin, le dit Jan Pietersen est encore venu rapportant qu'il a trouvé quatre des fugitifs dans l'intérieur, au Penony, lesquels lui ont dit qu'ils n'avaient aucun souci de jamais venir au fort, mais qu'ils voulaient se rendre plus loin dans la savane, car, prétendent-ils, on les oblige à travailler beaucoup trop, — excuse ordinaire des fainéants ; les autres se sont acheminés vers le Haut Cayuni, également vers la savane ; le vieux Sam et Dane sont dans ces régions à leur poursuite, et je m'attends à recevoir des nouvelles de ceux-ci plus tard. » (*Contre-Mém. Angl.* p. 59.)

Nous avons été frappé de ce que le Mémoire Anglais ne reproduisît pas dans son texte un document de cette importance pour lui ; il nous paraît aujourd'hui encore plus singulier que le Contre-Mémoire ne le reproduise que tronqué. Nous croyons même distinguer dans la traduction une certaine nuance qui semble révéler, sinon déjà un doute que le Penoene ne fût pas le Rupununi, du moins quelque difficulté à mettre d'accord la première partie du document avec sa fin, telle qu'elle est interprétée, c'est-à-dire la fuite des esclaves dans le *Cuyuni* avec leur capture dans le *Rupununi*.

Voici d'abord le document en entier :

« *Fort Kijkoveral*. Je dois aussi informer Vos Seigneuries que, le 28 avril dernier, treize jeunes nègres créoles, que j'avais employés comme colporteurs de la Compagnie, et d'autres façons, se sont enfuis au-dessus des chutes du Cayuni, emmenant avec eux deux de leurs femmes. J'ai donc envoyé à leur poursuite le sergent avec une embarcation bien équipée ; mais il a trouvé qu'il était impossible de parvenir à les apercevoir, à cause des nombreux passages qui existent dans les chutes et entre les îles. Il est cependant allé au-dessous de la grande chute, et là, les Caraïbes lui dirent que les créoles y avaient été et avaient annoncé qu'ils étaient obligés de se rendre dans les terres du haut de la rivière pour y couper des madriers comme je le leur avais commandé et qu'ils avaient l'intention de redescendre dans quatorze jours. Je les ai envoyés aussi rapidement que possible à la côte pour ramener les trois vieux pères de ces créoles qui y étaient occupés à saler du poisson, bien que ce ne fût pas la saison. Ils arrivèrent bientôt et furent très peinéés de ce que je leur appris de leurs enfants.... »

« Je gardai donc ici le Grand Jan, qui est aveugle de vieillesse, et ne pouvait les accompagner, et je fis partir pour le haut de la rivière les deux autres, c'est-à-dire le vieux Sam et Dane, afin de voir s'ils pouvaient trouver les fugitifs pour les amadouer par de bonnes paroles et les ramener par ce moyen. Je les ai fait accompagner par un Malack, nommé Jan Pietersen,

qui est bon interprète et connaît bien les chemins dans ces parages, ayant convenu de lui donner 40 guldens caroly pour son voyage. Le 12 de ce mois de juin, ledit Jan Pietersen est redescendu, rapportant qu'il a trouvé, par terre, quatre des fugitifs à Penoeny et qu'ils lui ont dit que leur désir était de ne jamais venir au fort, mais de s'enfoncer plus loin dans la savane, car, prétendent-ils, on les oblige à trop travailler, excuse ordinaire des paresseux. Les autres ont continué leur route en remontant le Cayuni, également vers la Savane. Le vieux Sam et Dane sont encore à leur poursuite et j'attends encore de leurs nouvelles plus tard. » (*British Case, Venez. Arbit. App.*, I, p. 228.)

L'écart que nous signalons dans la traduction est celui-ci. Les deux Noirs Old Sam et Dane furent envoyés à la recherche des fugitifs avec Jan Pietersen; celui-ci revint, disant qu'il avait rencontré, par terre, quatre des esclaves à Penoeny, lesquels lui avaient dit qu'ils voulaient s'enfuir plus loin dans la savane et que les autres étaient encore plus haut sur le Cayuni allant aussi vers la savane, poursuivis par le vieux Sam et Dane. Le Contre-Mémoire Anglais traduit en français sa propre version anglaise, « the others have travelled further up the Cayuni, also to the savannah; Old Sam and Dane are still after them... » : « les autres se sont acheminés vers le Haut Cayuni, également vers la savane; le vieux Sam et Dane sont dans ces régions à leur poursuite. » Cette traduction tend à créer l'impression que Pietersen était allé au Rupununi, tandis que Sam et Dane allaient au Cayuni; or, ils sont allés ensemble; ce fut une seule expédition, une seule poursuite sur le Cayuni par où, ou vers où, les Noirs s'étaient enfuis. « Encore plus haut dans le Cayuni », n'est pas exactement rendu par « vers le Haut Cayuni », comme si c'était une région différente, et les mots « dans ces régions » appliqués à Sam et

Dane donnent l'idée qu'il s'agit d'une région différente de celle où se trouvait Pietersen, tandis que le texte dit : Sam et Dane sont *encore* à leur poursuite, c'est-à-dire que Pietersen était revenu avec les quatre premiers Noirs qu'ils avaient rencontrés et que Sam et Dane continuaient à poursuivre les autres.

La construction anglaise de Penoene comme Rupununi suppose : deux départs de fugitifs, l'un pour le Cuyuni, l'autre pour le Rupununi, alors que ces créoles étaient tous partis du côté du Cuyuni et avaient été vus au-dessus des chutes ; deux ordres de les poursuivre, l'un par le Cuyuni, l'autre par le Rupununi, alors qu'il n'y a qu'un seul ordre ; elle suppose que l'homme qui arrêta quatre de ces esclaves sur le prétendu Rupununi était en communication avec ceux qui poursuivaient les autres sur le Cuyuni, et tout cela dans un espace de temps très court. De là le besoin, pour le Mémoire Anglais, de dire que Penoene « sert de nom général à toute la région des savanes » et pour le Contre-Mémoire, d'ajouter que le district des savanes est généralement désigné par les mots : « sur le Haut Penoenij. » Il a fallu cette nouvelle invention, savoir : que les Hollandais appelaient Penoene toutes les savanes de l'intérieur de la Guyane, ou bien celles du Cuyuni et du Rupununi, pour expliquer comment des esclaves qui s'étaient enfuis et avaient été poursuivis dans le Cuyuni, allèrent vers les savanes, avaient été arrêtés dans le Rupununi.

Il n'est pas question dans les documents cités, faut-il le dire ? d'un « Haut Penoenij ».

Cette idée que les Hollandais distinguaient un Haut Rupununi d'un Bas Rupununi dès 1700, alors qu'ils ne connaissaient pas encore le Rupununi, ou bien un Haut Penoene d'un Bas Penoene, ou un Bas Mazaruni d'un Haut Mazaruni, est détruite

par la simple reproduction du texte hollandais. *Van boven Issequebe, van boven Masseroeny, van boven Cioene* ne font pas allusion à un Haut-Essequibo, à un Haut-Mazaruni, à un Haut-Cuyuni. Dans les documents anglais, la traduction est généralement *up in Essequibo, up in Cuyuni, up in Penoeni*. Ce Haut-Penoeny est tout récent; l'expression *boven* ne peut se diviser en deux pour signifier un Bas et un Haut Penoeny, un Bas et un Haut Mazaruni. En écrivant de Kijkoveral, le Commandeur, dès qu'il s'agissait de quelque opération en amont du fort, employait, comme de raison, le mot *boven*, en amont, sans intention cependant de partager le cours des rivières en inférieur et supérieur; et, pour celles qui coulaient en amont du fort comme le Siparuni, le Puruni, le Rupununi, le Mazaruni, il était toujours tenu de dire *boven*. Ce « Haut-Rupununi » est ainsi, encore, une création du traducteur anglais.

Nous avons encore une remarque à faire sur la phrase du Contre-Mémoire anglais : « Cette région, le district des savanes qu'arrose le Rupununi, est généralement désignée par les mots : « Sur le Haut Penoenij. » Nous savons déjà que le Penoe ne *n'est pas* le Rupununi, mais il n'est pas dit dans ce passage hollandais, le seul où il soit parlé de Penoe et de savanes, que le Penoe arrose des savanes, mais seulement que le Penoe conduit par le Cuyuni à des savanes. En effet, comme nous l'avons déjà rappelé, les employés de la Compagnie fréquentaient, en 1683, les savanes des Pariacotos. « Negro traders in 1683 and onwards are mentioned as periodically visiting the Pariacot savannah. » (*British Case, Venezuela Question*, p. 14.) « Les archives de la Compagnie des Indes Occidentales montrent qu'en 1703 (l'époque en question) elle avait un poste

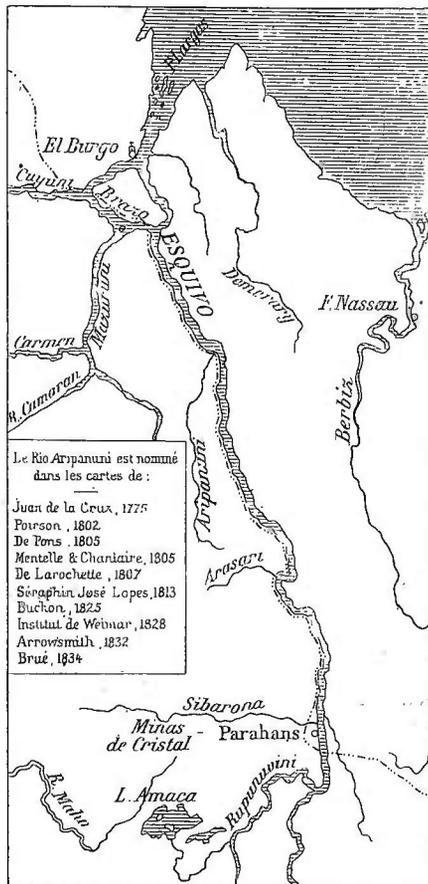
dans la savane du Cuyuni, à une distance de six semaines de navigation du fort Kijkoveral. » (*Ibid.*)

Nous avons déjà montré l'impossibilité que ces documents de 1679 à 1706, où il est question de Penoene ou Penony, aient rapport au Rupununi, donnant ainsi cette rivière comme exploitée par les esclaves de la Compagnie, alors qu'elle était entièrement inconnue. En effet, ce n'est qu'au milieu du xvii^e siècle que les Hollandais en auront quelque notion; l'Essequibo lui-même ne sera remonté au-dessus de ses chutes qu'après la fondation du poste Arinda, vers 1736. L'explication anglaise serait que Penoene est une forme de Rupununi ou Rupunuri due au fait que les Caraïbes ne prononçaient pas l'*r*; il était encore plus facile que la même transformation se fût opérée sur le mot Puruni.

Quant à la forme espagnole Apanoni appliquée au Rupununi, il n'y en a aucun exemple, du moins jusqu'à Centurion en 1770, si c'est au Rupununi qu'il l'a appliquée, ce qui n'est pas probable. Dès que la rivière Rupunuvini de la carte de d'Anville est connue dans la géographie européenne, les cartes espagnoles lui donnent ce nom; auparavant, elles l'ignorent entièrement. Dans la carte de Centurion de 1770, nous trouvons ce nom Apanoni donné à un affluent de l'Essequibo qui ne correspond pas au Rupununi, mais plutôt au Siparuni, appelé le Sipenounij dans la carte espagnole de 1750, copiée par Storm, mais dont le tracé est une pure fantaisie; en effet, la géographie de Centurion est encore mythique et tourne autour du lac Parime, dont il songe même à occuper une des îles. (Dépêche de Centurion du 3 novembre 1770, *App. to British Case, Arbitration with Venezuela*, IV, 77.)

Nous avons déjà discuté (*Second Mémoire*, II, p. 81) cette

forme Apanoni quand elle se présente une autre fois. Elle pouvait s'appliquer aussi bien à Rupununi qu'à Siparuni ou qu'à Puruni. Une autre forme Aripanuni se trouve dans



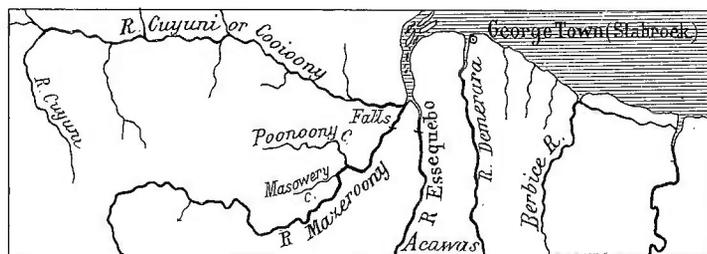
LA FORME ARIPANUNI DANS LA CARTE DE JUAN DE LA CRUZ (1775)

lès cartes Juan de la Cruz (1775), *Colombia Prima* (1807), Arrowsmith (1832), Brué (1854), s'appliquant à un affluent voisin du Mazaruni. Le Puruni est appelé Carmen par les géographes espagnols ; s'ils lui avaient donné sa forme populaire caraïbe, elle aurait été, de même, Penoené. Nous avons

signalé la persistance de cette forme appliquée à une rivière du bassin du Mazaruni dans un tableau officiel des chefs Indiens anglais, daté dans le Mémoire Anglais (*Ann. Vol. I, p. 221*), de 1821 et que, par erreur, nous avons cité comme étant de 1818, mais qui, d'après la note en bas du texte, serait vraiment de 1815. Voici ce que nous y trouvons :

| CHEFS | NATION | RÉSIDENCE HABITUELLE |
|------------------|---------|-------------------------------|
| Aribora . . | Akkaway | Euready's Eisland, Masserony. |
| Annis | — | Merebisse Creek — |
| Paranico | — | Epang, Poolony. |
| Jange | — | Emaraparoo, Masserony. |
| Fransirko. | — | Comma, Coming, Poolony. |
| Waakeen . | — | — — — |
| Jacobus . . | — | Poolony, Masserony. |
| Wahn . . . | — | Annarebisse, Cujony. |

A la page 6 de l'Atlas qui accompagne le Contre-Mémoire Anglais nous trouvons sur la carte de 1852, du Capitaine Alexander, la forme *Poonoony* donnée au Puruni :

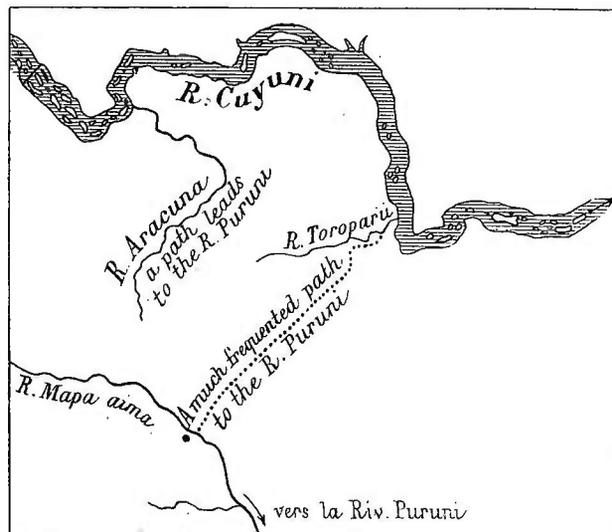


EXTRAIT DE LA CARTE ALEXANDER

Dans la carte de Hilhouse, nous avons aussi la *crique Puroony* et dans son texte (*Journ. Roy. Geog. Society., vol. IV*), *Punoonny*.

Nous demandons aussi à reproduire ce détail de la carte de Schomburgk (*Physical Map*) de 1835-1844 (Atlas Anglais du

litige anglo-vénézuélien, p. 47) pour montrer la route supposée des communications entre le Puruni et le Cuyuni.



EXTRAIT DE LA CARTE SCHOMBURGK

D'autres détails encore à signaler. Les Noirs envoyés à Penoene revenaient par le Mazaruni. Le 22 octobre 1700, le vieux Noir Lourens reçoit des marchandises pour échanger contre de la teinture de rocou, des provisions et d'autres choses à Penoene, et le 15 avril il revient du Mazaruni. Les transactions en teinture de rocou avaient lieu dans le Mazaruni et dans le Cuyuni. En 1686, on parle d'un dépôt de rocou fait sur le Mazaruni et en 1699, d'un autre sur le Cuyuni. C'était par le Cuyuni que se faisait le commerce de chevaux avec la Guyane espagnole. La route de Cuyuni était celle qu'en général les esclaves prenaient pour s'enfuir.

Nous avons ici un exemple de la manière dont, par le seul art de la traduction, le Mémoire Anglais crée des titres pour sa cause. Par cette simple substitution de Rupununi à Penoene,

c'est-à-dire en mettant l'affluent de l'Essequibo à la place de celui du Mazaruni, il transporté le centre du commerce du rocou et la route des esclaves qui s'enfuyaient du bassin du Mazaruni et du Cuyuni vers celui du Rupununi; il avance de soixante-dix ans la première mention de la rivière Rupununi dans les archives hollandaises. En effet, il crée un document en date de 1679 où le Rupununi est mentionné comme un des quatre centres où les Noirs de la Compagnie étaient régulièrement envoyés à la recherche de la teinture de roucou, du bois de lettres, de hamacs. Nous mettons de nouveau en regard la traduction anglaise de ce document et le texte hollandais :

« *Commandeur, Essequibo, to West India Company.* »

October 20, 1679.

« At the end of last month all the old negroes were despatched by me and sent to their respective places, as Mazaruni, Rupununi, Cuyuni, and Essequibo, in order to barter for and to purchase with the necessary wares annatto, letter-wood, hammocks, etc. » (Ryks Archief, Hague, No 1025, fol. 66.) (*Ann. Mém. Anglais*, I, p. 6.)

« Int laeste van de voorleden maant sijn alle de ouwe negers bij mij gedestineert ende gesonden, na hare resp. plaetsen als Masserone, Penoene, Cajoene en Isekepe om oriane, letterhout, hamacker, etc., te handelen en te coopen met de gerequireerde cargasoenen.... »

Or, ce ne sera qu'après la publication de la carte de d'Anville qu'il sera question du Rupununi dans un document hollandais, à savoir : dans la dépêche de Storm van's Gravesande du 19 juin 1750, et alors cette région n'est pas représentée comme étant sous le contrôle de la Compagnie, mais comme un espace ouvert, pour le commerce ou pour la guerre, aux tribus de l'Orénoque et du Corentyn, qui, ni les unes ni les

autres, ne dépendaient de la Compagnie¹. De 1679 à 1750 il y a une avance de soixante et onze ans.

Nous présentons ce cas comme un des plus frappants de la construction de la preuve historique anglaise. Entre 1620 et 1750 il n'existe pas un seul document dans les archives hollandaises montrant que les Hollandais aient connu l'existence d'une rivière de ce nom, et, à l'exception de Hortsman, qui s'est enfui par là, Jansse, selon Storm, sera le premier agent de la Compagnie à la parcourir, vers 1768. Après lui, elle ne sera remontée que par un autre agent, Le Clair, en 1774 ou 1775, également pour s'enfuir. Par cette transformation de Penoene en Rupununi se trouve cependant créé dès 1679 un titre à la possession de cette rivière. Ce titre ne rencontra pas de contestation dans le dernier litige, parce que le Venezuela ne disputait pas le Rupununi.

Une fois le mot Penoene compris comme il doit l'être, la discussion est entièrement débarrassée de toute pièce des archives hollandaises concernant le Rupununi depuis l'établissement de la Colonie d'Essequibo jusqu'à une époque où les Portugais étaient déjà entièrement les maîtres à l'ouest de cette rivière.

1. Dépêche de van's Gravesande, du 19 juin 1750 :

« J'ai donné ordre de transférer le poste d'Arinda sur l'Essequibo à quatre journées plus haut, au ruisseau Rupununi, sur la route directe des tribus qui descendent de l'Orénoque et du Corentyn et qui traversent le pays pour y faire le commerce ou la guerre. »

Ce n'est qu'environ vingt ans après que cet ordre sera exécuté et que les trafiquants hollandais se rapprocheront de la région du Rupununi, d'ailleurs pour quelques dix ou quinze ans seulement, abandonnant ensuite tout l'Essequibo en amont des chutes.

III

Le Voyage de Jansse
à la
Mine de Cristal du Rupununi.

Nous avons cru devoir consacrer une note à part aux références faites dans le Contre-Mémoire Anglais au voyage de Jansse, à cause des nombreux points qu'il y a lieu de relever dans le récit anglais. Nous commencerons par ce qui se trouve dans le texte même du Contre-Mémoire, pages 45 et 46.

Par exemple, la suggestion que Jansse faisait mention des « Indiens du Mahu » et qu'ils étaient vassaux des Portugais à cette époque, est sans aucun fondement. Le « Mahu », dont parle le Gardien du Poste hollandais, n'est pas l'Ireng, ou Mahu des Portugais, comme le ferait croire le Mémoire brésilien. Le « Mahu » était le nom sous lequel les Hollandais désignaient toujours le Takutu.

Quant au premier point, c'est le Directeur-Général lui-même qui dit : « A son arrivée chez les Macoussis, il (Jansse) engagea un interprète qui parlait la langue des Wapissanés, nation qui demeure près de la mine de cristal, sur les deux rives de la rivière Maho. » Quant au second, c'est l'induction que nous tirons du récit de Jansse, rapporté par le Directeur-Général : « Ils lui dirent : — Vous cherchez autre chose que du cristal, mais vous ne trouverez pas cela ici, mais chez nos voisins de l'autre côté du Maho qui vendent ces pierres aux Portugais. Il leur répondit : — Je suis prêt à les payer, moi aussi... et je vais y aller. Mais ils l'en dissuadèrent, disant : — Ce sont de méchantes gens qui vous tueront, mais nous trouverons le moyen de vous procurer de ces

pierres. » Nous avons vu, dans le récit des mineurs, en 1746, qu'eux aussi n'avaient pu s'approcher d'une mine de cristal dans le bassin de l'Essequibo à cause de l'opposition des Indiens, « terrifiés qu'étaient ceux-ci par les mauvais traitements que leur avaient infligés les Portugais du voisinage », « lesquels faisaient continuellement des incursions contre eux et les enlevaient. » Nous avons vu que, dans la carte des Plénipotentiaires du Traité de 1750, le territoire à l'ouest du Mahú figurait déjà avec la teinte de l'occupation portugaise effective, laquelle devait avoir eu lieu par le moyen des Troupes de Rachat, expéditions militaires faites aux frais de la Couronne.

Le nommé L. Marcan, dont il est question, n'était pas, non plus, un Agent du Gouvernement hollandais. C'était un « swerver » ou trafiquant, exerçant à son propre compte.

Nous avons appelé Marcan un agent hollandais. Il est de toute probabilité qu'il l'a été dans un sens général. Storm dit dans sa dépêche de 1769 :

« C'est cette nation qui, il y a quelques années (quinze ou seize ans, si ma mémoire ne me fait pas défaut) tua Louis Marcan avec deux autres blancs. Je lui avais prédit son sort avant son départ, car ce Français avait le caractère beaucoup trop vif et emporté pour

pouvoir traiter avec des Indiens sauvages. » (*Ann. Sec. Mém. Brés.*, III, p. 141.)

Ceci montre que le but que Marcan se proposait a été révélé à Storm qui lui a donné pleine autorisation à cet effet, tout en le prévenant du danger qu'il courait. Voici d'ailleurs la dépêche de Storm du 20 octobre 1753 où ce massacre est rapporté :

« J.-L. Marcand, Poivet et Watje, trois de nos habitants, étant allés jusqu'à l'Essequibo, avec l'intention d'établir quelque commerce avec les Portugais le long de l'Amazonne, ont été tués d'une façon sanguinaire par la nation appelée Mapissanoe, sans avoir donné le moindre motif à ce crime. Ce n'est pas la première fois que ces Indiens ont agi ainsi, car l'impunité les rend de jour en jour plus audacieux et ils osent dire ouvertement qu'ils traiteront ainsi tous les blancs qui leur tomberont entre les mains, parce que ceux-ci ne sont pas des hommes et ne se vengent pas.

« Comme il est nécessaire à ce sujet de prendre des mesures, j'ai ordonné à Mushak, le chef de poste, de s'enquérir avec soin de leurs villages, de leur nombre et de leur force ; de s'assurer du chemin et de tout exactement, car j'ai ensuite l'intention (avec l'approbation de Vos Honneurs) de les attaquer avec l'aide des Caraïbes qui sont venus offrir leurs services

à cet effet, et de les chasser dans l'intérieur, loin de la rivière Essequibo, pour que nous puissions avoir le passage libre. Ceci aura lieu d'autant plus facilement qu'ils ont aussi assassiné des Caraïbes et des Macusis, leurs plus proches voisins, qui accompagnaient lesdits trafiquants. Je prends la liberté de prier Vos Honneurs de bien vouloir me faire l'honneur de m'envoyer le plus tôt possible leur récrit à cet égard. (*Ann. Sec. Mém. Brés.*, III, p. 124.)

Ce n'étaient pas des *swervers*, ou *vagabonds*, mais plus proprement des *handelaers*, des colons qui avaient projeté cette entreprise et l'avaient soumise au Directeur-Général. S'ils eussent été des *swervers*, certes, Storm n'aurait pas pris leur projet en considération. D'après cette dépêche de Storm, les Uapichanes auraient habité la région de l'Essequibo, barrant le fleuve. Il voulait les chasser dans l'intérieur, loin de cette rivière, pour en dégager le passage. Il n'est d'aucune importance pour nous que Marcan et ses compagnons aient été ou n'aient pas été des agents hollandais.

Il n'est pas raisonnable d'insinuer que le Gardien du Poste vit les Uapi-

Nous ne pouvons pas entrer dans la conscience des « Mapissa-

chianas s'opposer, par des actes de violence, à ce qu'il franchît le Takutu (Mahu); il est évident, au contraire, que les Uapichianas dissuadèrent le Gardien de tenter cette entreprise, apparemment, par jalousie commerciale.

noes ». Ce que Storm rapporte, c'est que ces Indiens défendirent à Jansse de chercher et de fouiller dans leurs terres. Ils l'empêchèrent aussi de traverser la rivière, et Jansse recula, dit Storm, « parce qu'il n'y avait rien à faire par la force », ce qui montre qu'il fut contraint de se laisser « dissuader »

Rien ne peut faire croire que Marcan et ses compagnons aient été tués par les Uapichianas parce qu'ils essayaient de se procurer des cristaux. Affirmer une telle chose, c'est simplement n'avoir aucun égard à ce que dit bien clairement le Gouverneur hollandais. Voici ses propres paroles : « C'est la même nation, qui, il y a quelques années... tua Louis Marcan avec dix autres blancs. Je lui avais prédit son sort avant son départ ; ce Français était d'une nature beaucoup trop vive et trop emportée pour avoir à faire aux Indiens sauvages. »

Nous avons vu plus haut qu'ils étaient partis avec l'intention d'établir quelque commerce avec les Portugais de l'Amazone, quand ils se sont trouvés chez les Uapichanes. C'est Storm qui dit que Jansse eut affaire à la même tribu que Marcan et ses compagnons. Ceux-ci partant pour l'intérieur de l'Essequibo vers 1752 ou auparavant (le récit de leur mort est d'octobre 1755) et ayant soumis leur projet à Storm, le Directeur-Général leur aura certainement parlé de la résistance que les mineurs de sa dépêche du 7 décembre 1746 avaient rencontrée de la part des tribus de la rivière voisines des Portugais. Notre intention était seulement de dire que les Uapichanes avaient barré le passage à Jansse, de même

qu'ils avaient massacré l'expédition Marcan.

Il est impossible, à présent, de savoir si l'autre expédition officielle, projetée par Storm van's Gravesande, fut jamais envoyée explorer le district. Ce Hollandais, le plus vigoureux des Directeurs-Généraux nommés par les Pays-Bas, mourut, peu de temps après, et cela peut avoir amené des changements : les archives hollandaises, quoique bonnes, ne sont pas parfaites, de tous côtés il y a des lacunes.

L'exploration de Jansse en 1769 fut, de tous points, aussi formelle et aussi complètement autorisée que celle de Ferreira pour les Portugais en 1786.

Sous un certain rapport, elle était même plus formelle, car c'était une expédition vers un district qui, depuis des années déjà, avait été sous le contrôle de la Hollande.

Nous savons que Jansse quitta peu de temps après le service de la Compagnie dans l'Essequibo.

Rien ne manque dans la comptabilité de la Compagnie. C'était une entreprise commerciale dont les livres étaient bien tenus.

On ne peut pas appeler le voyage de Jansse une exploration ; il n'est même pas certain qu'il n'ait pas remonté le Rupununi en cherchant à désertir, comme le fera peu après un autre posthouder d'Arinda.

Le Contre-Mémoire Anglais oublie que, d'après le seul document où il soit question de ce voyage :

1° Jansse fut le premier posthouder qui eût pénétré dans cette région, où les autres n'osèrent jamais se risquer par crainte des nations sauvages qui l'habitaient ;

2° Que vers 1752, Marcan et ses compagnons y furent massacrés, ou, du moins, le furent dans

le territoire de la même tribu, laquelle, depuis cette affaire, n'avait plus vu aucun blanc ;

3° Que les Indiens ne l'accueillirent pas, mais lui défendirent l'usage de ce territoire, comme dans le cas des mineurs de 1746, quelque part dans le voisinage immédiat de ce district, à cause des Portugais qui y trafiquaient ;

4° Que le voyage de Jansse, bien que celui-ci se livrât entièrement à la merci des sauvages, fut ainsi entièrement infructueux.

tandis que Ferreira visitait une région qui était tout à fait nouvelle pour les Portugais ; et son langage trahit la peur qu'il a des Hollandais.

La région, depuis 1740, était sous la domination des Troupes de Rachat et quand Ferreira la visita, il y avait plus de dix ans que les Portugais en avaient expulsé les Espagnols et s'étaient fortifiés sur le Tacutú. Ce qui fait dire au Contre-Mémoire Anglais que le langage de Ferreira trahit la peur des Hollandais, c'est son conseil de ne pas faire de recherches de mines dans cette région, qui confinait à l'Espagne, pendant la démarcation avec celle-ci, à cause du danger d'exciter des convoitises. Il pensait à l'Espagne et non pas à la Hollande. Jansse fut traité comme un parti-

Certes, si l'une de ces expéditions

mérite la qualification de « clandestine » c'est bien celle de Ferreira — non pas celle des Hollandais.

culier, un inconnu, un simple trafiquant. Il ne fut pas admis à faire des recherches, fut gardé à vue par les jeunes gens de la tribu, fut reconduit, sans qu'on sache vraiment si son récit n'est pas un tissu de mensonges. Ferreira était un savant, voyageait en la compagnie du Commandant du Fort, avec une escorte militaire; les chefs des alentours vinrent leur rendre hommage; le Commandant dit aux Indiens qu'il venait de la part du Roi pour vérifier s'ils étaient contents de leur sujétion et du traitement qu'ils recevaient des Portugais. Ces chefs leur firent cortège jusqu'à leur embarquement; le Surumú était à un jour et demi du Fort, moins encore en descendant le courant, et les Principaux étaient en contact continu avec les villages portugais. C'était donc une tournée d'inspection et de juridiction dans une partie des domaines de la Couronne qui confinait par la Serra Pacaraïma à l'Espagne et non aux Hollandais du côté du Rupununi. Il n'y a pas ainsi de comparaison possible entre ce qui aura été peut-être la fuite avortée de Jansse et l'exercice de l'autorité portugaise dans tout l'apparat d'une expédition militaire.

Pour montrer que l'autorité militaire portugaise pénétrait dans ces régions dans l'exercice de sa juridiction, il nous suffit de transcrire ce que dit le docteur A. R. Ferreira dans son rapport du 10 août 1786 :

« Quelques-uns des chefs des Indiens Uapexanas sont venus nous visiter dans les montagnes et nous faire présent de beijús (sorte de galette de farine de maniba); le Chef Leony, accompagné des « abalisados » Payacary et Minocána, est venu tout exprès nous saluer et nous a accompagnés, au retour, jusqu'au port d'embarquement, après avoir convenu avec le Commandant de descendre avec ses gens dans les localités nouvellement établies. Le Commandant profita de l'occasion avec beaucoup d'à-propos et les chargea de dire aux autres Indiens de bien peser l'obligation qu'ils devaient à Sa Majesté qui les faisait visiter par nous, qui avions l'ordre de renseigner Sa Majesté sur l'état dans lequel ils vivaient et sur les maux qu'ils enduraient dans les forêts. Pour les convaincre de la vérité de ce qu'il leur disait, il leur montra quelques-unes des préparations naturelles et des curiosités recueillies par moi, et leur assura que c'était pour les montrer à Sa Majesté, ce qui les étonna fort, et ils demandèrent par leurs interprètes pourquoi Sa Majesté voulait ces curiosités; ils furent encore plus éton-

nés de voir que je serrais avec le plus grand soin, pour les expédier, les pagnes, les armes et les ornements que je leur avais achetés.» (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 232).

Nous avons maintenant à considérer la première partie de la *Note IV* dans les *Notes Adjointes au Contre-Mémoire Anglais*.

LA MINE DE CRISTAL ET LA PYRAMIDE

Dans l'intérieur de la Guyane près de la zone en litige se trouvent deux traits naturels dont il est si souvent question dans les documents annexés au présent Contre-Mémoire qu'il faut leur consacrer une Note spéciale. Ce sont la Mine ou Mont de Cristal, et la Pyramide mystérieuse.

On les trouve si souvent mentionnées que ce fait en lui-même sera preuve combien les Hollandais, dès les premiers temps, ont connu et parcouru le district en question maintenant.

I. — LA MINE DE CRISTAL.

Il peut être désirable, d'abord, de noter, que, dans bien des cartes

Nous prenons note de cet aveu que ces « deux traits naturels » se trouvent « près de la zone en litige ». Cette note place en effet un de ces traits hors du territoire contesté; quant à l'autre, elle le multiplie de manière à le placer en même temps en dehors et en dedans de la zone.

Comment ces mentions prouveraient-elles par leur fréquence que les Hollandais ont connu dès les premiers temps le territoire aujourd'hui en litige si celle des mines de cristal et de la Pyramide se rapporte toujours à l'Essequibo ou au Rupununi et s'il n'est question qu'une seule fois du Mahú, où d'ailleurs Jansse n'a pu pénétrer?

En effet, dans la carte de l'Atlas Anglais (p. 4) pour l'arbitrage anglo-vénézuélien, la Mine de Cris-

géographiques de la Guyane, à partir du milieu du dix-huitième siècle, il se trouve, près des sources du Siparuni, une « mine de cristal ». Cette indication, trouvée en premier lieu dans la grande carte géographique de d'Anville en 1748, a été suivie par beaucoup d'autres. Les mines de cristal et de roche, mentionnées par Hancock, viennent probablement de cette source; et même aussi récemment que l'arbitrage entre la Grande-Bretagne et le Venezuela, par déférence pour la tradition, une position problématique a été assignée aux sources du Siparuni.

Nous savons maintenant, au moyen de papiers récemment découverts du Commissaire hollandais Horstman, que d'Anville a pris sa « mine de cristal » de Horstman, et que c'était sa façon d'exprimer le résultat du voyage de Horstman en amont du Siparuni pour trouver l'endroit d'où, lui avait-on dit, était venu ce cristal.

Dès la première époque, lorsque les Hollandais ont pénétré dans l'intérieur, ils semblaient avoir été attirés par la présence de cristaux capables de former un article de commerce.

tal figure sur la rive gauche, c'est-à-dire à l'est, des sources du Siparuni quoique le rapport de Storm sur l'expédition Jansse soit donné parmi les documents anglais de ce litige.

Hortsman fut vraiment un commissaire hollandais; seulement, au lieu de prendre par l'Essequibo, si Storm en sait quelque chose, il prit par le Rupununi pour passer chez les Portugais. La carte anglaise pour l'Arbitrage anglo-vénézuélien a déplacé la mine de la rive droite à la rive gauche du Siparuni avant que le journal de Hortsman fût connu et, par conséquent, sans aucune base pour cette altération de la donnée de d'Anville.

Comme il n'arrive que trop souvent pour les citations des Mémoires Anglais, on a supprimé dans celle-ci la partie qui pourrait le mieux l'éclairer. Nous reprodui-

Dès 1624, dans le « Journal du Voyage des Pères de Famille », on trouve la mention qui suit :

« J'y ay veu un François qui y avoit demouré trois ans lequel me monstra une pierre de chrystal de Montagne de la grossier des deux poings. . . . Il me dit qu'il l'avait pris au-dessus du second Val de la rivier, ou il y avait une mine de chrystal. »

sous la référence des documents anglais à ces pierres dans l'arbitrage avec le Venezuela avec la traduction anglaise qui en a été donnée.

« J'y ai veu un François qui y avoit demouré trois ans lequel me monstra une pierre de chrystal de Montagne de la grossier des deux poings au travers duquel on pourroit voir des lineaments de la face d'un homme, tant il estait clair ; il me dit qu'il l'avait pris au-dessus du second Val de la rivier, ou il y avait une mine de chrystal et que on en trouvait au pied de la montaigne où elle estoit de fort grosses pierres que la camine des eaux avoit arrascheste, desquelles on pourroit charger infinis canaux ; il donna une partie de la pierre qu'il avoit à Gelain van Stabele de Flixinguen. »

« I have seen a Frenchman who lived there three years who showed me a piece of mountain crystal of the size of two fists, through which one could see the lineaments of the face of a man, so clear was it. He told me that he had taken it above the second fall of the river where there was a crystal mine, and that at the foot of the mountain where it was there were found some very large stones which the rush of the waters had torn away, with which one could load infinite canoes. He gave a part of the piece which he had to Gelein van Stabele, of Flushing. »

(*App. Brit. Case. Venez.*, 1, p. 61.)

Comme on le voit, ces pierres venaient de la rivière Essequibo, au commencement de la région des cataractes.

Il est à remarquer que, dans la carte géographique de la Guyane, dressée par Du Val d'Abbeville en 1654, il se trouve une note à côté de la chaîne de montagnes à l'est de l'Esséquibo et bien en amont du fleuve « montagne où il se trouve du cristal ».

En 1739, Horstman, Commissaire hollandais, remontant l'Esséquibo dans son voyage au district en litige, fit un détour vers le Siparuni pour remonter ce fleuve quatorze jours durant, afin de voir s'il pouvait trouver quelques saphirs ou émeraudes parmi les cristaux qu'on disait se trouver en cet endroit. Il décrit la manière dont les cristaux furent découverts, un peu au-dessus de la terre et de diverses formes. Ayant consacré presque un mois à cette affaire, il revint pour reprendre son voyage principal.

En 1746, assez curieusement peu de temps après que d'Anville avait reçu ses renseignements de Horstman, il fait mention, pour la première fois, dans les registres officiels hollandais, d'une montagne qui s'appelle

« le Calliko ou Mont de Cristal, dont le sommet est plein de soufre et de vitriol, et presque couvert en bas de cristaux et de superbes veines de mine d'argent. »

Sur la rive droite. Le cours du fleuve est imaginaire.

La montagne ne s'appelle pas « le Calliko ». Le document hollandais parle « d'une montagne de calikko ou autrement montagne de cristal » « onder andere eene de Calikko berg ander Cristal berg », calikko ou calekko n'étant autre chose que cristal. Ce n'était pas le nom d'une montagne, c'était l'indication de ce qu'on y trouvait. Le Mémoire Anglais a construit une ressemblance entre Calikko ou Calekko et Canaku ou Quano-Quano, l'Acucua-mo des Espagnols, et en a conclu que la montagne Calikko faisait partie des Monts Canaku. Nous avons vu que Horstman est allé faire cette exploration pour voir si des saphirs et des émeraudes ne se trouveraient pas mêlés au cristal que les Hollandais, dit-il, appellent « calekko ». D'après ce rapprochement entre *Calekko*, cristal, et *Canaku*, ou selon Schomburgk, *Conocon*, qui signi-

Il est question de temps en temps de ceci ou d'un autre mont de cristal pendant les années qui suivent, mais ce qui intéresse le plus c'est ce qu'en dit le Directeur-Général hollandais dans son Traité sur les Postes en 1764 :

« Dans le même fleuve (Rupununi) la grande, la fameuse, et jusqu'à présent la très peu connue mine de cristal n'est pas de grande importance en soi; mais le témoignage unanime des écrivains concernant le minéral précieux, et tous les rapports corroborateurs des Espagnols des régions lointaines en amont de l'Orinoco, tendent à prouver que cette mine de cristal est la mère de l'émeraude, laquelle, se trouvant là, et là seulement, peut être mise à bon profit. »

Cet extrait, comme le rapport de Horstman, quelques années plus tôt, fait voir pourquoi les Hollandais ont attaché tant d'importance au cristal. Ils ont espéré d'y trouver la matrice de l'émeraude.

fie. dit-il, *boisé*, la Mine de Calekko de Horstman ne se trouverait pas dans le district du Siparuni, où il la visita, mais dans celui du Tacutú. Comme on le voit, ce n'est pas de l'étymologie entièrement cristalline.

Comme on le voit, Storm n'avait aucune idée de la fameuse mine de cristal. Le dernier avis qu'il en eut fut, en 1746, par les mineurs qui avaient examiné les montagnes d'Essequibo, « absolument dépourvues d'arbres », ce qui n'est pas le cas des montagnes Quano-Quano, et avaient rencontré, entre autres, cette montagne de « Calekko » ou de Cristal, « dont le sommet est plein de soufre et de vitriol et qui est presque couverte, en bas, de cristaux et de beaux filons de minerai d'argent »; ils eurent de la peine à s'en approcher, exactement comme Jansse, à cause de l'opposition des Indiens, « terrifiés qu'ils étaient par les mauvais traitements que leur avaient infligés les Portugais du voisinage » (Dépêche de Storm, déjà citée, du 7 décembre 1746). Les renseignements semblent lui venir maintenant des Espagnols qui habitent

les profondeurs de l'Orénoque et d'un réfugié brésilien, Torres Bandeira, qui s'est joué de sa crédulité.

Cinq ans plus tard, à force de pousser fortement son gardien du poste Arinda, Storm a obtenu un rapport plus détaillé sur les monts de cristal. Le Gouverneur hollandais écrit :

« Il ne s'est pas trouvé un seul directeur à Arinda à qui je n'aie donné l'ordre d'aller à la Mine de Cristal (appelée ici le Mont Calikko) pour se procurer tous renseignements à cet égard. »

Puis Storm continue de décrire le voyage du gardien du poste; comment, à son arrivée chez les Macuchis, il prit un interprète qui parlait la langue des Uapichianas,

« nation qui habite près de la Mine de Cristal sur chacune des rives du fleuve Maho. »

Le Maho des Hollandais était toujours ce qui s'appelle maintenant le Takutu.

Et il ajoute : « Aucun n'y était allé à cause de la frayeur mal fondée qu'ils avaient des nations sauvages de ces régions », ce qui prouve que le territoire leur était inconnu.

La question tourne autour de ce point : le Mahú de Jansse n'était pas le Mahú, c'était le Tacutú. Mais le Mahú pouvait bien être le Tacutú pour les Indiens sans que, dans tout ce récit, il soit question du Tacutú en amont de sa jonction avec le Mahú. C'est là une question où il y a beaucoup de points à considérer.

I. — Dans sa dépêche, le Directeur-Général parle positivement du Mahú de la carte de d'Anville, c'est-à-dire du Mahú actuel, et il dit que les Indiens appelaient cette rivière Mejou : « Les Indiens d'ici donnent le nom de Mejou à la rivière appelée Maho sur la carte

de d'Anville. Il y en a une du même nom dans le Cuyuni, je ne sais si c'est la même, ou si c'en est une autre. »

II. Cette rivière était alors appelée généralement Maho par les Hollandais. Dans la carte de Heneman (vers 1776) on dit Maho, et ses sources sont au Nord tandis que le Tacutú coule vers le Nord. (*Atlas Brés.*, p. 38). Hartsinck (1770) dit Maho (*Ibid.* p. 31). Tirion (1767) ne donne pas de nom, mais le signale distinct du Tacutú, (*Ibid.* p. 30). Bellin (1763) dit Maho (*Ibid.* p. 28 et 29). D'Anville (1748) dit Maho (*Ibid.* p. 17). Van Bercheyck (1759) dit Maho (*Ibid.* p. 24).

III. D'un autre côté Storm dit : « Elle se jette dans le Rio Branco » Ceci est d'accord avec ce que nous disent certains documents portugais. Ainsi dans une note à la *Description du Rio Branco* de Manoel da Gama Lobo, il est dit que le Tacutú était appelé Irené, ou Ireng, comme le Mahú est appelé dans les cartes anglaises, depuis l'embouchure du Mahú jusqu'à sa propre embouchure¹

1. « (Abarauru). Les indigènes de la par-

IV. La partie du Tacutú actuel en amont de sa jonction avec le Mahú serait une autre rivière, l'Auarurú. Nous trouvons aussi dans le Journal du Rio Branco d'Alexandre Rodrigues Ferreira (voir *Ann. Sec. Mém. Brés.* III, p. 52) : « Le véritable nom de Tacutú est Araurú. » Et il ajoute : « Autrefois, les Peralvilhanas l'habitaient. Aujourd'hui, ce sont les Uapexanas. »

V. Cette tradition est d'accord avec ce que les Espagnols ont rapporté de leur expédition au Lac Amucú et qui est noté dans les documents espagnols de l'époque. Ainsi Don Manuel Centurion écrit à Don Joseph de Galvez en 1776 (*App. to British Case, Venez.* IV, 163.) : « Isidoro Rondon, notre interprète pour les Caraïbes, est descendu pour la première fois la

tie supérieure du Rio Branco, principalement les Macusis, changent le nom de la rivière Tacutú ; de son embouchure jusqu'à l'embouchure du Mahú ils l'appellent la rivière Irem et de là jusqu'à ses sources, ils l'appellent la rivière Auaraurú, ce que les Espagnols, en prononçant mal, appellent Abarauru. » (*Ann. Mém. Aug.*, I, p. 187.) (Cf. *Memoria da Serra que serve de limite ao Brazil, pelo lado das Guianas e do Rio Branco, que della vem ao Rio Negro*, por Costa e Sá. [Memorias da Ac. R. das Sc. de Lisboa, X, 1^a parte, p. 236].)

rivière Parime dans l'année 1773 pour l'explorer et navigua par elle jusqu'à l'embouchure de la Rivière Mao [le Tacutú], par laquelle il entra dans l'Abaraurú, remontant par celle-ci presque jusqu'au Lac Parime. » Dans la carte de Luis de Surville, qui accompagne la *Historia de la Nueva Andalucia* du Père Caulin (Atlas Brés.), l'Abaraurú serait l'affluent du Tacota, Tacueu ou Mao.

VI. Schomburgk même, de son côté, rapporte que les Atorais et les Uapichanes appellent le Tacutú Butu-au-urú. (*Journal of the Royal Geog. Society*, 1840, p. 187.)

VII. De cette manière, les Indiens pouvaient désigner par le nom de Mahu le Mahú actuel et la partie du cours du Tacutú en aval de la jonction des deux cours d'eau.

VIII. C'est visiblement ce que pensait Storm :

a. parce qu'il dit que le Mahú ou Méjou se jette dans le Rio Branco ;

b. parce qu'il dit que le Mahú

où Méjou doit prendre sa source dans le fameux Lac Parime, tandis que le Tacutú coule du Sud.

Il n'était que très naturel que les Indiens pensassent que la rivière principale se prolongeait par la branche qui coule du Nord et non pas par celle qui coule du Sud, de même que les explorateurs portugais de 1781 et de même que Schomburgk.

Dans leur rapport du 11 juillet 1781, les explorateurs portugais Almeida Serra et Silva Pontes écrivent :

« Le 6 février nous nous mîmes en voyage pour remonter la rivière Tacutú-Mahú (pelo rio Tacutú-Mahú)... En trois jours nous arrivâmes à l'embouchure de la rivière Tacutú, là où elle se jette, du côté du Levant, dans le Mahú, auquel elle donne son nom. de ce point en aval jusqu'à la forteresse, bien qu'elle soit un bras du Mahú, lequel continue à suivre la même direction, où nous naviguâmes une journée et demie jusqu'à l'embouchure de la rivière Pirara. » (*Ann. Prem. Mém. Brés.* I, p. 155.)

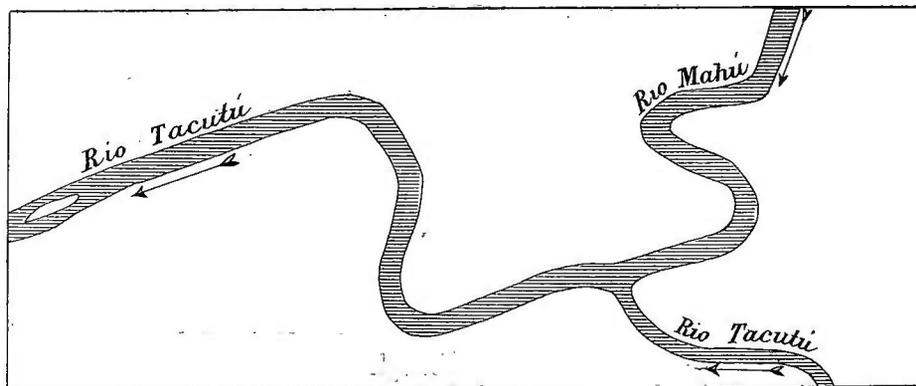
C'est la même idée que Schomburgk :

« Avant de recevoir les eaux du Mahu, le Takutu n'a que 192 yards de largeur, tandis que

le Mahu en a 265; la largeur des deux cours d'eau réunis n'excède point 267 yards.... A ce point le Takutu parcourt un demi-cercle, de sorte qu'on le croirait plutôt un affluent du Mahu. » (*Ann. Prem. Mém. Angl.* III, p. 49.)

Et aussi :

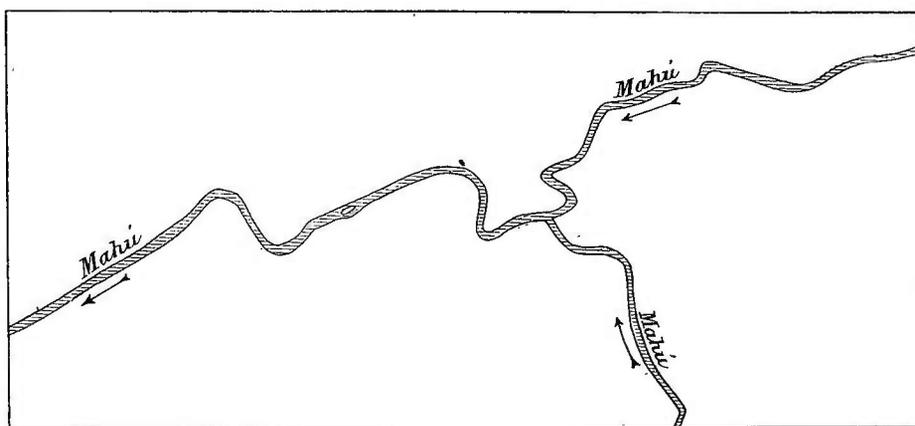
« Un simple coup d'œil jeté sur la carte prouve que le Mahu doit être considéré comme recevant le Takutu; son cours ininterrompu dans la direction du sud-ouest depuis sa sortie des Monts Pacaraima jusqu'à sa jonction avec le Rio Branco et son volume d'eau plus considérable autorisent, au point de vue géographique, à le considérer comme le tronc principal au-dessus de sa réunion avec le Takutu. La partie entre le confluent et le Rio Branco devrait porter le nom de Mahu (l'Ireng des Macussis) au lieu de celui du Takutu.... » (*Journal of the Roy. Geog. Society*, 1843, p. 29.)



CONFLUENT DU MAHU

Ainsi, en admettant que les In-

diens appellèrent Mahú le Tacutú actuel, ce ne pouvait être que dans la partie de celui-ci en aval du confluent du Mahú actuel. Il y aurait ainsi le Maho ou Irené et l'Arauru. Rien ne fait croire qu'ils appellèrent du même nom le Mahú où entre le Pirara, le cours supérieur du Tacutú et le cours inférieur du Tacutú. Ils ne pouvaient donner le même nom à la branche du nord et à la branche du sud.



LE MAHÚ SELON LA THÉORIE ANGLAISE SUR JANSSE

Cela ferait une rivière avec deux sources en sens opposés coulant de versants différents, séparées par 4 degrés de latitude. Appelaient-ils Mahú la branche coulant du sud à l'exclusion de la branche coulant du nord? Alors,

celle-ci serait restée inconnue puisqu'elle n'aurait pas reçu de nom, le nom d'Araurú appartenant à la branche inférieure, tandis que c'est elle la branche principale par où le système du Rupununi et celui du Rio Branco communiquent par le Pirara.

Avec ces données que le Tacutú en amont du confluent du Mahú était appelé Araurú et, en aval, réuni au Mahú actuel, Irenê, ou Mahú, nous avons l'explication la plus simple du récit du Caraïbe, conservé dans la dépêche hollandaise du 19 novembre 1766, que les gros bateaux portugais étaient, lors de l'expédition Agostinho Diniz, restés au débouché du Parime (jonction du Parime ou Rio Branco avec le Tacutú) tandis que les petites embarcations étaient arrivées à la jonction des rivières Aurora (Aruaru) et du Mahú, à savoir : au confluent du Mahú actuel. Nous avons fait allusion à d'autres hypothèses sur ce nom Aurora; mais, après avoir étudié la note de Manoel da Gama, cette interprétation nous semble la plus probable, quoiqu'elle ne fasse pas avancer aussi loin les petites embarcations de l'expédition portugaise.

Même si ceci n'avait pas été bien établi, la description du gardien du poste dans ce passage ne laisserait que peu de doute. Et plus tard, dans la même dépêche, le récit du gardien, par rapport à sa tentative de procurer plus de renseignements des Uapichianas, jette plus de lumière sur la localité où étaient les cristaux. En premier lieu, la description du district des Uapichianas dans les collines près de la savane, puis la mention du « sol sec rouge », duquel Pirara tire son nom ; et enfin le compte rendu de ses voyages :

« Il fut obligé de se contenter de remarquer tout attentivement et d'errer aux alentours, ce qu'ils lui ont permis de faire pourvu qu'il y eût toujours avec lui quelques jeunes Uapichianas. La terre, qui consiste pour la plupart de hautes montagnes et de rochers, est très ouverte, mais couverte çà et là par de petits arbustes et de grandes savanes. »

Tous ces passages semblent indiquer quelque position dans ou près des monts Canaku, et ceci s'accorde le mieux avec les mots des Indiens :

« Vous cherchez quelque autre chose que du cristal, mais vous ne trouverez pas cela ici, mais chez nos voisins à travers le Maho [*i. e.*, Takutu] qui vendent ces pierres aux Portugais. »

Voici, selon la dépêche de Storm, les indications sur le territoire où a été Jansse :

1° D'abord la distance. Il est parti du poste Arinda. Le croquis anglais le fait partir de ce poste, en aval du Siparuni. Le poste était-il encore là en 1769? Nous n'avons aucune base pour affirmer qu'il eût déjà été transporté plus haut dans l'Essequibo. Jansse mit deux mois pour arriver à la mine de cristal, faisant quatre milles hollandais par jour, se reposant un jour sur trois ou quatre, et s'arrêtant plusieurs jours chaque fois qu'il rencontrait une nation, et, en outre, ayant à traîner son bateau à cause de la sécheresse de la rivière. Voici un premier problème difficile à résoudre avec ces seules données : combien de milles parcourut-il? Pendant combien de jours voyagea-t-il?

2° Les tribus. Les tribus que le récit mentionne sont les Macoussis, les Uapichanes, les Paravians, les Manaos. Celle des Uapichanes demeure près de la Mine de Cristal sur les deux rives du Mahú. Elle vit pendant le jour dans les savanes, mais elle se retire, la nuit,

sur des rochers et des falaises inaccessibles, où se trouvent ses maisons et ses cavernes, et est toujours en guerre avec la puissante nation des Manaos.

5° La rivière. Les Indiens donnent le nom de Méjou à la rivière appelée Maho sur la carte de d'Anville. Elle se jette dans le Rio Branco. Sa source est dans le Jac Parima. Elle coule ainsi du nord. Selon la description du Posthouder, elle est aussi large et profonde que le Demerary. Le Tacutú a très peu d'eau à la hauteur de la Serra Quano-Quano. Jansse voyageait au temps de la récheresse et voici alors l'aspect du Tacutú près de la région des montagnes, selon les explorateurs portugais de 1781 :

« Du confluent du Mahú, c'est très péniblement que nous naviguâmes encore deux jours sur le Tacutú, car il était presque à sec. En n'employant que de petites pirogues, nous arrivâmes au point où, sur la carte, commence la ligne de points rouges qui indique le chemin que nous avons parcouru par terre, dans la direction du levant, jusqu'aux chaînes de montagnes situées à l'ouest du Rupunuri et qui sont les mêmes qui se trouvent au sud des plaines du

Pirará. Mais le terrain était tellement marécageux et, dans le voisinage de ces montagnes, à tel point couvert de plantes hautes et touffues, et submergé, que nous n'avons pu en explorer qu'une faible partie. Aussi nos recherches n'ont servi qu'à déterminer leur situation, qui est celle que nous supposions lors de notre passage dans les plaines du Pirará. La rivière n'avait, en cet endroit, que deux palmes d'eau, ce qui nous obligea à revenir. » (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 186.)

4° Nature du terrain où se trouve le cristal. Le cristal se trouve dans de nombreux endroits au milieu d'un terrain sec et rouge; le Mémoire Anglais remarque que Pirara a le même sol de couleur rouge. A-t-il jamais été suggéré que la Mine de Cristal se trouvât à Pirara? Est-ce seulement à Pirara dans le bassin du Rupununi que le sol serait rouge?

5° Aspect physique du pays des Uapichanes. « Le sol de cette région se compose principalement de hautes montagnes et de rochers nus, sans arbres, excepté quelques petits arbustes sombres, et de grandes savanes. » « Les Brésiliens, dit Schomburgk, appellent toute cette chaîne Conocon, qui signifie « boisée » en opposition à Paca-

raïma, qui signifie « nue ». (Schomburgk, *Journ. Roy. Géog. Soc.*, 1836, p. 243.)

L'itinéraire tracé dans l'Atlas Anglais pour le voyage de Jansse est entièrement imaginaire. En admettant point par point l'interprétation anglaise du Rapport de Storm, qu'est-ce qui suggère dans ce document qu'il ait quitté son bateau au coude du Rupununi et qu'il ait fait le voyage par terre jusqu'aux sources de cette rivière en tournant les montagnes Quano-Quano? Si la mine de cristal se trouvait dans ces montagnes, sur le versant oriental, pourquoi son expédition n'est-elle pas arrêtée au point où on lui barra le passage?

Il est dit dans la dépêche :

« Il n'avait pas à songer à employer la force et dut, par conséquent, se contenter de noter soigneusement tout et de se promener partout, ce qu'on lui permit de faire, mais toujours accompagné de quelques jeunes Wapisanes. »

Est-ce que cette tribu, qui vivait le jour dans la savane et la nuit se cachait dans ses cavernes, aurait confié à l'étranger qu'elle gardait pour ainsi dire à vue, de

jeunes Uapichanes pour l'accompagner par terre jusqu'aux sources de la rivière, où vivaient ses ennemis ? Nous avons, nous aussi, tâché d'interpréter ce Rapport et nous avons arrêté le voyage par canot au coude du Rupununi parce que Storm ne parle pas de portage jusqu'au Pirara, ni du lac Amucú, et ainsi Jansse a dû se rapprocher du Mahú par voie de terre. Mais si nous avions pensé que le « Mahú » était le Tacutú, rien, dans la dépêche de Storm, ne nous aurait suggéré l'idée de lui faire quitter son bateau au Posthouder d'Arinda dans un pays inconnu et, au milieu de tribus ennemies, de lui faire entreprendre à pied le voyage le long du Rupununi.

Ce qui a suggéré cette idée aux auteurs du Mémoire Anglais, ce fut leur opinion préconçue que la Montagne de « Calekko » devait se trouver dans les montagnes « Canuku », à cause de la ressemblance de ces deux noms, l'un hollandais, comme nous le dit Hortsman, l'autre « brésilien », comme nous le dit Schomburgk. Au fond, c'est l'idée de celui-ci : « Cette chaîne (la chaîne « Canuku »), en laquelle nous reconnaissons la montagne

Cumucumu de la carte de Pontes, le Cerro del Dorado, ou Cerro Ucu-
cuamo du journal de Santos et le
Acucuamo de Caulin.... Vide Hum-
boldt, *Personal Narrative*, vol. VI,
p. 517. » Le fabuleux Cerro
Dorado, qui remplace la ville de
Manoa sur les bords du Lac Doré,
devait se trouver dans la Serra
Canuku; donc la fameuse mon-
tagne Calikko et les montagnes
Canuku, c'était l'ancienne utopie
sous deux transformations diffé-
rentes.

L'itinéraire est donc construit
tout entier sur des conclusions
telles que celles-ci : « Un terrain
rouge et sec plein de cristaux »,
ce doit être la savane de Pirara,
quoiqu'il n'y ait pas de cristal-
lières; « des montagnes sans ar-
bres », ce doit être la chaîne de
Quano - Quano, qui est boisée;
« le Mahú », ce doit être le Tacutú;
« une rivière large et profonde
comme le Demerary », ce doit être
le Tacutú en face des montagnes
Quano-Quano d'où Schomburgk
écrit : « Nous fûmes obligés de
quitter les corials pour qu'ils fus-
sent allégés et de suivre dans le
lit de la rivière les endroits peu
profonds, ayant de l'eau jusqu'à
mi-jambes. »

Tout est matière à conjectures dans cette expédition de Jansse. Nous avons présenté une interprétation graphique de ce voyage selon les données de Storm, mais nous avouons que nous n'en savons rien de sûr, pas même s'il a eu lieu. Ces posthouders, d'après Storm lui-même, étaient des gens sans aveu et, pour expliquer son absence et se la faire pardonner, il a bien pu inventer cette fable d'une mine de pierres précieuses dans le Mahú. Peu de temps après, il n'était plus au service de la Compagnie, et on ne parlait pas de sa prétendue découverte du commerce d'émeraudes ou de diamants des Indiens du Mahú avec les Portugais.

Plus tard, le Gouverneur hollandais a donné instructions complètes par rapport à l'expédition à la recherche de l'émeraude.

Aucune autre expédition n'eut lieu.

Contrairement au doute que nous exprimions dans le Premier Mémoire, nous trouvons, dans un document hollandais, que Jansse n'est pas retourné chez les Uapi-chanes, puisqu'en 1771 il n'était plus posthouder de Arinda; le posthouder était alors Pieter Schreuder. Voici le document :

« Rio Essequibo, le dernier décembre 1771.

« Liste de tous ceux qui se trouvent à cette date sur les Rivières Essequibo et Demerary au service de l'Honorable Compagnie des Indes Occidentales.

« Pieter Schreuder, posthouder du poste de commerce Arinda, de l'Honorable Compagnie;

« F. M. bijlegger, Arinda. »
 Suivent les noms des chefs des autres postes. (Appendix to the British Case, *Arbitration with Venezuela*, VII, p. 168.)

Après une quinzaine d'ans, lorsque les Portugais s'étaient avancés dans le voisinage du même district, ils ont entendu parler, eux aussi, du cristal et des efforts hollandais pour le trouver. Ils en ont obtenu de nombreux échantillons des indigènes; et deux officiers de rang élevé — d'abord, Alexandre Rodriguez Ferreira, naturaliste; en second lieu, Gama Lobo de Almada, Commissaire royal — ont fait des expéditions à l'endroit d'où sont venus ces échantillons. Cette position particulière est toute évidente, non seulement par la description verbale, mais aussi parce que le Colonel Manoel Lobo de Almada la note sur sa carte.

Peut-être suffira-t-il de citer les descriptions données par le cartographe à Lobo de Almada.

« Descendant le Xurumu, un peu plus haut que l'embouchure, sur le bord gauche, Votre Seigneurie est allée à deux journées de marche par voie de terre jusqu'à la chaîne de montagnes

Ceci est une référence à des entrées clandestines de trafiquants hollandais dans le territoire à l'est du Cotingo du temps déjà de la domination du Fort. Il s'agirait des deux noirs hollandais qui, en compagnie des Caripunas, ont été signalés par le Commandant du Fort dans sa dépêche du 1^{er} juillet 1784 et qu'il donna l'ordre d'arrêter. A cette époque, toute cette région était sous le contrôle du Fort São-Joaquim. De telles opérations ne pouvaient être faites que par des traitants qui se cachaient de l'escorte du Fort. Ils étaient aussitôt signalés au Commandant par les Chefs Indiens.

appelée maintenant la Chaîne des Cristaux.

« Nous avons eu des renseignements que les Hollandais sont venus aussi loin que ladite chaîne appelée la Chaîne des Cristaux, et en ont pris quelques cristaux; en même temps, ils sont venus pour prendre et se procurer des indigènes comme esclaves. »

Voici un témoignage évident que les Hollandais avaient cherché des cristaux à un point un peu à l'est de la jonction du Surumu avec le Cotinga, au delà duquel on peut montrer qu'il y a eu, peu de mois auparavant, des marchands d'esclaves hollandais. Il n'est nullement invraisemblable que Jansse, directeur hollandais, avait été à ce point aussi bien qu'au sud vers la chaîne de Canaku.

Dans tous les cas, il semble assez évident que les Hollandais aient trouvé du cristal tout autour de la zone maintenant contestée. Il y a au moins trois localités où il est établi qu'ils ont creusé : premièrement, celle que Horstman avait visitée en allant le Siparuni;

secondement, les montagnes de Calliko (Canaku);

Maintenant le voyage de Jansse est étendu jusqu'à la Serra dos Cristaes et au Cotingo à propos de ces recherches de cristaux faites par les trafiquants hollandais qui seraient allés dans ces parages, vingt ans après lui, et que le Commandant du Fort, donna l'ordre d'arrêter.

1° Nous ne disputons pas le bassin du Siparuni où Hortsman aurait creusé.

2° Entre Canaku et Calekko il n'y a aucun rapport.

et dernièrement la chaîne de Pakaraima, un peu à l'est du Cotinga.

Schomburgk, lors de sa reconnaissance, a trouvé un endroit bien à l'ouest du Cotinga où les Hollandais étaient rapportés avoir creusé le sol pour y découvrir des cristaux, et Richard Schomburgk dit qu'on peut trouver des cristaux tout autour du district compris dans le territoire en litige.

3° Ce fait appartient à la période où le territoire était sous la domination du Fort et où les trafiquants hollandais, les deux ou trois noirs, peut-être marrons, de Surinam qui accompagnaient les Caripunas n'entraient qu'en se cachant des autorités portugaises.

Pourquoi ne nous dispute-t-on pas alors les terres à l'ouest du Cotinga et la zone cristallifère autour du Contesté actuel? Le droit serait tout aussi bon et le titre exactement le même.

L'impression sous laquelle le Mémoire Anglais a imaginé cet itinéraire de Jansse est évidente : Storm dit dans ce document que les Indiens de l'autre côté du Mahú commerçaient avec les Portugais en 1769. La traduction littérale du document aurait ainsi au moins pour effet de compromettre la rive droite du Mahú actuel, et alors le Mahú est devenu le Tacutú, dont la rive gauche ne nous est pas disputée.

PREMIERS TEMPS DE L'OCCUPATION
DU RIO NEGRO

TENTATIVE
DU CONTRE-MÉMOIRE ANGLAIS

POUR DÉTRUIRE

l'Autorité de Ribeiro de Sampaio.

ANALYSE DE LA NOTE

INTITULÉE

« Critique sur Ribeiro de Sampaio comme historien. »

NOTE I

des *Notes Adjointes au Contre-Mémoire Anglais.*

A gauche, la Note anglaise ; à droite, nos observations.

L'Exposé brésilien de la période qui précède 1775 se base en grande partie sur l'évidence historique venant directement des écrits de Francisco Xavier Ribeiro de Sampaio. Les rapports de sa plume sont une source où l'on puise constamment, et dont on se sert comme témoignage privé et incontestable¹, pour établir une thèse quelconque. Et cela jusqu'à un tel point que ce n'est pas trop de dire que l'autorité historique de l'Exposé tient ferme ou tombe selon qu'elle s'accorde avec l'autorité historique de Ribeiro Sampaio.

Ainsi la valeur de cette autorité devient d'une importance vitale pour l'Exposé brésilien. Ici on la récuse *in toto*. Il suffira d'examiner plusieurs

Nous montrerons à la fin de cette analyse que le Mémoire Brésilien ne dépend en rien de l'autorité de Sampaio, comme historien, et que nous pourrions l'avoir livrée sans défense à son démolisseur sans compromettre aucune partie de notre justification. Nous croyons cependant devoir bien éprouver chacune de ces prétendues corrections.

1. En puisant librement à cette source, les auteurs du Mémoire n'ont fait que suivre l'exemple de Southey et autres historiens. On s'est servi en général, et sans la mettre en doute, de la matière fournie par Sampaio. De là l'importance de vérifier l'authenticité.

passages importants et typiques tirés de ses écrits pour fournir des preuves convaincantes que Ribeiro de Sampaio, comme historien, était tellement inexact dans les faits comme dans les déductions, qu'il faudrait trouver d'autres preuves avant d'accepter comme évidence ce qu'il dit. Dans ce but six des plus importants passages ont été choisis.

N° 1. — « En l'année 1740, une troupe, commandée par Francisco Xavier de Andrade, remonta cette rivière [le Branco]. C'était un des lieutenants de l'expédition commandée par Lourenço Belforte, qui établit son quartier à peu de distance de la « cachoeira » du même Uraricoera, d'où il expédia des détachements qui réussirent à remonter le long de cette rivière pendant deux mois de voyage, jusqu'à arriver à l'extrémité des vastes plaines qui bordent cette rivière. Cette expédition fut suivie, immédiatement après [« seguio-se logo depois desta entrada »], de celle que fit envoyer audit Rio Branco José Miguel Ayres. Celui-ci, de même que Lourenço Belforte, fut envoyé par le Gouverneur et Capitaine-Général du Pará, João de Abreu de Castello Branco. »

Ce premier passage est pris dans la *Memoria* rédigée par Sampaio le 18 avril 1775, « pour servir de base à la justification et la déposition de témoins » dans la Cour d'Enquête tenue par lui en sa qualité de principal Magistrat dans le Rio Negro pour l'investigation des réclamations portugaises sur le Rio Branco.

Cette *Memoria* fut répétée devant chacun des témoins qu'on examinait, en les faisant jurer que, selon leur

connaissance, tout ce qui s'y trouvait était la vérité même. C'était donc un document très important de caractère judiciaire, et qui aurait dû avoir été rédigé avec le plus grand soin et la plus grande exactitude. Quelques-uns des passages qu'il contient ont subi ailleurs une critique destructrice. On va en agir de même, au point de vue de l'histoire, avec le paragraphe ci-dessus.

Dans ce passage, Sampaio donne très distinctement à entendre que Lourenço Belforte remonta en 1740 le Branco; et, d'après son témoignage, l'Exposé brésilien (p. 142) dit non seulement que tel fut le cas, mais encore que ce fut Belforte qui établit son camp à une courte distance de la Cataracte de l'Uraricoera, ce que Sampaio ne nous laisse pas entendre.

Les documents contemporains disent une autre histoire. Une série de pièces² montre que Lourenço Belforte était sur le Rio Negro avec sa troupe pendant une bonne partie de l'année 1738, mais que sa sphère d'opération qui s'étendait jusqu'à Bararuá était entièrement dans cette rivière. La pétition d'un certain Joseph Moniz de Mello, qui avait servi pendant six mois avec Belforte³, existe, laquelle contient un certificat, signé par ce Capitaine lui-même prouvant qu'il était de retour à Belem

2. Imprimés dans l'Annexe brit., vol. 1, N° 51.

3. Bibl. Nac. de Lisboa, « Requerimentos », N° d'Ord. 404.

Nous connaissons les instructions du Gouverneur du Maranhão, João de Abreu de Castello Branco, au Capitaine Lourenço Belforte, datées du 3 décembre 1737. La théorie du Mémoire Anglais, nous l'avons vu, est que l'expédition d'Andrade au Rio Branco fut organisée « sans autorité », « évidemment par un nombre d'aventuriers hardis qui se trouvaient sans occupation à la fin de l'expédition conduite par Lourenço Belforte sur le haut Rio Negro. » (*Prem. Mém. Angl.*, p. 54) Sampaio ne dit pas que Lourenço Belforte lui-même alla au Rio Branco; il dit que la troupe de rachat était sous les ordres de son lieutenant, le Capitaine Francisco Xavier d'Andrade, quoique l'expédition fût faite sous la responsabilité et naturellement au profit de Belforte. Le critique de Sampaio cite des documents pour prouver

au commencement de 1759. Un autre document⁴ nous montre Belforte en 1740 occupé aux affaires dans le Maranhão.

que Belforte se trouvait en 1758 dans le Rio Negro; c'est un fait démontré par l'enquête de 1775 faite par Ribeiro de Sampaio : la troupe de Belforte resta au Rio Negro, Andrade en fut détaché pour l'exploration du Rio Branco. (Voir déposition de F. X. Mendes de Moraes, *Ann. Prem. Mém. Brés. III*, p. 112, in fine). Un autre document est cité pour prouver qu'en 1759 Belforte se trouvait à Belem et un autre pour démontrer qu'en 1740 il était au Maranhão. Il est très probable, que l'expédition d'Andrade eut lieu un an ou un an et demi avant 1740. A une distance de plus de trente ans, quand les dépositions de 1775 furent reçues, les témoins ne pouvaient être sûrs de l'année exacte où eut lieu cette expédition, qui pour eux n'était qu'un accident comme les autres de leur vie errante et aventurière. Ils devaient se rappeler à peine qu'elle avait eu lieu pendant l'expédition de Belforte, qu'ils plaçaient aux environs de l'année 40. L'expédition de Belforte ne finit pas avec son départ du Rio Negro; la Troupe de Rachat y reste après lui, poursuivant son œuvre. Le Missionnaire de cette troupe, le Père

4. « Cartas do Maranhão », liv. II, 352.

Achilles Maria Avogadri (Rapport de Lourenço Belforte à João de Abreu Castello Branco, *Ann. Prem. Mém. Angl.* I, p. 38), était encore en 1747 (Rapport de Francisco Pedro de Mendonça Gorjão, *Ibid.*, p. 50) le Missionnaire de la troupe du Rio Negro. Cette troupe de rachat du Rio Negro y était depuis longtemps en permanence quand arrivèrent de Lisbonne les ordres positifs du 21 mars 1747, pour la rappeler.

Le Mémoire Anglais ne prétend pas que Ribeiro de Sampaio ait inventé de toutes pièces le récit de cette expédition et distribué aux différents témoins des rôles qu'ils n'ont pas joués. L'expédition au Rio Branco par ordre de Belforte eut lieu, comme ils le racontent, pendant qu'il était à la tête de la troupe de rachat; ils n'auront pas retenu l'année exacte, et auront dit, en chiffres ronds, 1740 au lieu de 1758, ou de 1759.

De même, Storm, parlant de l'expédition de Hortsman, écrit en 1764 : « Le voyage mal réussi de Nicolas Hortsman, envoyé dans le haut de la rivière dans l'année 1740. » Hortsman était parti en 1739.

L'expédition de José Miguel Ayres ne suivit pas, comme le dit Sampaio, immédiatement « après cette entrée », c'est-à-dire, en 1740, mais quelque huit années plus tard, en 1748⁵. Son objet principal était l'inspection des forteresses ; et en second lieu de rappeler par force une *tropa de resgate* qui avait pénétré du Rio Negro au Rio Jupurá. Lorsqu'il descendit l'Amazonie, probablement pendant qu'il se reposait à Aricari, Ayres paraît avoir envoyé un détachement pour faire la chasse aux esclaves dans l'embouchure du Rio Branco. Mais sa troupe étant atteinte de l'épidémie de la petite vérole, qui ravageait depuis trois ans la Colonie, il reprit bientôt son voyage en aval du Negro⁶.

Reste à indiquer une dernière erreur. Le Gouverneur qui envoya l'expédition de José Miguel Ayres était Francisco Pedro de Mendonça Garjão, et non, comme le dit Sampaio, João de Abreu Castello Branco.

L'expédition de José Miguel Ayres vint, on peut bien le dire, aussitôt après celle de Belforte, ou d'Andrade, même en supposant qu'elle n'eut lieu qu'en 1748. Nous avons sur cette expédition le récit du Père José de Moraes (Voir *Prem. Mém. Brés.* p. 142, note). Il n'est dit nulle part que Miguel Ayres a seulement envoyé un détachement faire la chasse aux Indiens aux embouchures du Rio Branco ; il y a pénétré et a dû avoir remonté bien haut dans la rivière pour avoir fait un grand nombre d'esclaves.

La remarque que ce fut Gorjão et non pas Castello Branco qui fit partir Ayres pour le Rio Negro n'est fondée que sur une conjecture : nous savons que Gorjão lui donna commission de visiter les forteresses et de faire rentrer la troupe de rachats du Rio Negro, mais nous ignorons s'il n'avait pas été envoyé auparavant dans le Rio Negro par Castello Branco, à la suite de Lourenço Belforté, et s'il ne reçut pas cette commission justement parce qu'il s'y trouvait. Il serait bien extraordinaire, en effet, qu'il eût été envoyé de Pará au Rio Negro en

5. « Annexe brit. », vol. I, N^{os} 68, 69 ; « Cartas do Maranhão », liv. IV, f. 143.

6. Mello Moraes, « Corographia », III, 496.

1748 pour faire descendre la troupe des rachats et qu'à cette occasion il eût cru pouvoir envoyer un détachement de cette troupe au Rio Branco. Il est plus naturel d'admettre que José Miguel Ayres fut un des successeurs de Belforte à la tête de la troupe du Rio Negro et que, pendant son administration, il en envoya un détachement au Rio Branco, comme l'avait fait Belforte. Un des témoins de l'enquête de 1775, Dutra Rutter, dit que la troupe de Lourenço Belforte, dont il avait fait partie, ainsi que celle de Miguel José Ayres avaient toutes deux envoyé des détachements dans le Rio Branco (*Ann. Prem. Mém. Brés. III*, p. 117) et le Capitaine Mendes de Moraes dit que l'expédition de Ayres vint aussitôt après celle de Belforte; qu'il fit faire une entrée dans le Rio Branco, et qu'à la même occasion le nommé Sebastião Valente y était entré avec une troupe à lui pour faire des rachats. José Miguel Ayres se trouva ainsi, au Rio Negro, à la tête de la Troupe de Rachat après Belforte; il n'y alla pas seulement en 1748 pour faire rentrer celle-ci à Pará. Soit qu'il ait été envoyé de Pará au Rio Negro en 1748 pour y avoir

déjà été auparavant, soit qu'il s'y trouvât quand il reçut l'ordre de faire rentrer la troupe de rachats et de visiter les forteresses, il n'est pas douteux qu'il a existé un rapport entre lui et cette troupe avant qu'il reçût de Gorjão l'ordre de la ramener. Nous avons adopté, dans notre Premier Mémoire, la date de 1748 pour l'expédition de Miguel Ayres au Rio Branco, mais cette date se rapporte probablement à la terrible épidémie qui servit de dénouement à cette expédition. Très probablement, les entrées du détachement de Miguel Ayres et de la troupe de Sebastião Valente dans le Rio Branco ont eu lieu avant cette année. La question de date, un ou deux ans plus tôt, n'avait aucune importance : on ne peut pas être sûr de la mémoire des témoins, quant à l'année précise d'un fait sans importance pour eux, sur lequel ils furent appelés à déposer plus de trente ans plus tard. Ce qui importe, c'est le fait même et l'époque approximative où il aura eu lieu, et quant à l'expédition envoyée par Miguel Ayres au Rio Branco entre 1744 et 1748, elle n'est pas contestée.

N° 2. — (a.) § cclxxxvii. « Ce que l'on sait, c'est qu'il [le Rio Negro] fut découvert par Pedro da Costa Favella, célèbre pour avoir été au nombre des officiers de la flottille du voyage à Quito, célèbre pour avoir, en cette occasion, commandé le détachement dans la province des révoltés et célèbre par l'expédition de l'Urubú, dont nous avons déjà parlé. Après cette expédition, où furent châtiées les tribus rebelles de cette rivière, le même Pedro da Costa y revint et, ayant appris des Indiens qu'au Quiari ou Rio Negro vivait la peuplade des Taramás, il alla à sa recherche avec le prêtre Fr. Theodosio, Religieux de l'Ordre de la Merci, et, par l'entremise des Aruaquis, déjà mentionnés par ce religieux, ladite peuplade fut admise aux pourparlers, et le premier centre de population du Rio Negro fut fondé.

§ cc.lxxxviii. « Le Général de l'État, Antonio de Albuquerque Coelho, fit construire le fort de la barre de cette rivière par Francisco da Motta Falcão; le premier Commandant fut Angelico de Barros. Or, comme il est certain que l'expédition de l'Urubú eut lieu en 1665, j'estime que la découverte du Rio Negro, qui lui fut postérieure, doit se placer en 1668 et 1669, et cette conjecture est corroborée par la certitude que, pendant ces années, Pedro da Costa fut employé dans les *tropas de resgate* de l'Amazone ».

Avec ce passage il faut examiner deux autres citations de moindre importance se rapportant aux expéditions de Pedro da Costa.

(b) § iv. « . Les Religieux de l'Ordre de la Merci avaient là une mission à laquelle mirent fin ensuite la rébellion des Indiens et la mort de son missionnaire. Pour donner une idée complète de l'importance de la population de la Rivière Urubú, il suffit de

rappeler l'expédition qu'envoya, contre ces tribus révoltées, le Gouverneur et Capitaine-Général de l'État, Ruy Vaz de Siqueira, en l'année 1664, expédition commandée par le fameux Pedro da Costa Favella, et dans laquelle furent brûlés 500 villages, massacrés 700 Indiens, et 400 autres faits prisonniers....»

(c.) Nous savons, autant par conjectures que par ce que j'ai pu constater ailleurs, que la découverte du Rio Negro est due aux infatigables recherches de Pedro da Costa Favella vers 1670 ou 1671. »

Ces passages présentent une presque inextricable confusion de dates et de noms.

L'exactitude de l'écrivain peut s'imaginer par le fait qu'il ne cite pas correctement même ses propres écrits.

Dans (b) il parle « de l'expédition qui fut envoyée.... en 1664 sous le commandement du célèbre Pedro da Costa Favella ».

Dans le *Diario* (a), § CCLXXXVII, il parle de Pedro da Costa comme « célèbre par l'expédition de l'Urubú déjà mentionnée » (c'est-à-dire, dans § IV du *Diario*, et voir (b) *supra*), et dans § CCLXXXVIII il déclare, « Étant, donc, certain que l'expédition de l'Urubú fut envoyée en 1665, je suis également certain que la découverte du Rio Negro, qui eut lieu après, s'attribue aux années 1668 et 1669 », et cependant, dans la *Relação* (c), il écrit.

L'expédition fut envoyée en 1664. Sampaio cite à l'appui Berredo, liv. 16, § 1154, qui dit qu'elle quitta Belem do Pará le 6 septembre et arriva dans le premier port de l'ennemi le 25 novembre de cette année. C'est là ce que Sampaio dit dans le § IV ci-dessus, qu'elle fut envoyée en l'année 1664. Il ne dit pas plus loin au § CCLXXXVIII qu'elle fut envoyée en 1665; il dit qu'elle eut lieu en 1665, c'est-à-dire que l'incendie des villages, le massacre et la capture des Indiens dont il avait parlé dans le § IV eurent lieu l'année suivante. « A

expedição foi no anno de 1665 », ne veut pas dire : l'expédition fut envoyée dans l'année 1665, mais l'expédition eut lieu ; en aucun cas *foi* ne peut être traduit par « a été envoyé ». Berredo, § 1136, dit que, dans l'historique des événements de l'année 1664, il laisse de côté la narration de l'expédition de Favella parce qu'elle appartient à l'année suivante.

« Nous savons, autant par conjectures que par ce que j'ai pu constater ailleurs (c'est-à-dire, dans le *Diario*, § cclxxxviii), que la découverte du Rio Negro est due aux infatigables recherches de Pedro da Costa Favella vers 1670 ou 1671 ».

Dans la *Relação*, Ribeiro de Sampaio dit qu'il avait conjecturé ailleurs que la découverte du Rio Negro devait avoir eu lieu vers les années 1670 et 1671. L'accusation contre Sampaio de « ne pas citer correctement même ses propres écrits », qui, dans le cas antérieur, est basée sur une erreur matérielle de traduction de la part de son critique, se baserait ici, en supposant que le manuscrit qu'il cite soit le même que celui que nous possédons, sur cette différence que dans le *Diario* il avait dit : « Je me persuade que la découverte du Rio Negro aurait eu lieu vers les années 1668 et 1669, cette conjecture se fondant etc. » et que dans la *Relação* il dit que, d'après les conjectures qu'il

avait formulées ailleurs, cette découverte aurait eu lieu vers les années 1670 et 1671¹. Il faut remarquer qu'il parle toujours de « conjectures »; qu'il évite de fixer une date précise; que les années qu'il donne signalent la période autour d'elles, et que ce qu'il appelle découverte est non pas la rencontre de l'embouchure de la rivière, mais la pénétration dans l'intérieur du pays, ce qui suppose toute une suite d'années. Il le dit expressément dans le *Diario*: « Quand je dis découverte, j'entends parler de pénétration dans l'intérieur et de soumission des nations indigènes, puisque l'embouchure en était déjà connue. » Il n'y a donc aucun écart entre les deux périodes: « vers 1668 et 1669 » et « vers 1670 et 1671 »; elles correspondaient dans sa pensée à deux phases d'un même événement, au commencement et au développement d'une

1. La copie dont nous nous sommes servis, ainsi que le *Mémoire Anglais*, dit: « Sabemos, quanto por conjecturas ou já em outro lugar pude averiguar.... » Au lieu de *ou* (*ou*) on trouve dans une autre copie *eu* (*moi*), ce qui établit le vrai sens de la phrase.

seule entreprise; en effet il dit dans la *Relação*, plus loin, que c'est vers les années 1670 et 1671 que l'on poussa davantage la découverte du Negro, « quando se adeantou o (descobrimento) do Rio Negro ».

Il n'y a ainsi aucune infidélité dans la citation qu'il fait de son propre manuscrit.

Ce qu'on a appelé « la découverte du Rio Negro en 1668 et 1669 » est, d'après l'aveu de Sampaio lui-même, absolument conjectural et imaginaire.

Nous ne comprenons pas la portée de cette observation quand, dans ce même volume des *Notes* anglaises, nous rencontrons plus loin, aux pages 21 et 22, le récit des expéditions de 1657 et de 1658 au Rio Negro, c'est-à-dire onze ans avant l'époque signalée par Ribeiro de Sampaio pour la découverte de la rivière. La conjecture de Sampaio se trompait ainsi, d'après les faits avérés même par le Mémoire Anglais, de onze ans contre nous. Ce qui était matière à conjectures pour lui comme s'étant passé en 1668 ne l'est pas selon la note II adjointe au Contre-Mémoire Anglais, mais est, au contraire, un fait qui s'est réellement passé en 1658 (Notes adjointes au Contre-Mémoire, p. 22). Et cependant cette « découverte » est traitée ici comme « absolument conjecturale

et imaginaire », les preuves en faisant entièrement défaut.

Les preuves manquent entièrement.

Nous appellerons ici l'attention sur la manière dont le critique de Sampaio oublie complètement dans son exposé les sources qu'il vient à peine d'invoquer. Ainsi il dira à la page 22 de ses Notes adjointes : « Francisco Gonçalves et ses compagnons, cette année-là (1658), furent les premiers Portugais qui avaient jamais fait leur entrée au-dessus du voisinage immédiat de l'embouchure de cette rivière (le Negro), et aucune expédition portugaise ne paraît avoir suivi leur exemple pendant les trente-sept ans qui suivirent. » Ceci nous amène à 1695. Le critique a commencé en citant constamment le journal du Père Samuel Fritz; or, sans parler d'autres expéditions que nous avons mentionnées ailleurs, le Père Fritz, dans ce journal, à la date de 1689, raconte que, le 1^{er} août, la troupe portugaise des rachats, revenant du Rio Negro, était arrivée au village d'Urubú sous les ordres du Capitaine-Major Andres Piñero (*sic*) et ayant pour missionnaire le Père Garçon, de la Compagnie de Jésus.

Ces erreurs, cependant, sont insignifiantes et pardonnables à côté d'autres dont on va maintenant s'occuper *seriatim*.

L'expédition punitive de Pedro da Costa fut envoyée à l'Urubú en 1664, mais l'occasion n'en était pas celle que l'indiquait la suite des événements donnée par Sampaio.

Il n'y avait pas de station de mission dans l'Urubú en 1664, mais les tribus hostiles avaient, l'année précédente, traîtreusement attaqué une expédition armée sous Antonio Arnau, accompagné de deux prêtres⁷, de l'Ordre de la Merci, avec le résultat que Arnau lui-même et un détachement de soldats furent tués et un des frères blessé.

Lorsque Sampaio dit : « Les prêtres de l'Ordre de la Merci avaient là dedans (dans le Rio Urubú) une mission qui fut ensuite détruite par la révolte des Indiens et le meurtre du missionnaire », il fait sans doute allusion à un passage dans l'itinéraire qui venait de paraître de Padre José Monteiro de Noronha⁸. La révolte dont parle Noronha ne fut pas du temps de Pedro da Costa, mais longtemps après en 1745⁹. Il n'y avait pas

On n'a pas encore trouvé une seule erreur.

Sampaio ne dit pas qu'il y avait en 1664 une Mission des Frères de la Merci; il dit que les Frères de la Merci y avaient eu une Mission, laquelle avait été abandonnée par suite de la rébellion des Indiens, ce qui est vrai. C'est après avoir rapporté ce fait qu'il fait allusion à l'expédition de Favella, en citant Berredo. C'est le critique qui a lié ensemble les deux remarques et tiré la conclusion que, d'après Sampaio, l'expédition de Favella avait été ordonnée à la suite de la rébellion des Indiens contre le Missionnaire. Sampaio cite Berredo et, en écrivant d'après Berredo, il connaissait tout aussi bien que son critique l'histoire de cette expédition.

7. Bento da Fonseca, « Maranhão Conquistado », cap. xxiii; Berredo, « Annaes », § 1109, *sqq.*

8. « Annexe brés. », vol. 1, p. 179.

9. C'est le chroniqueur jésuite, José de Moraes, qui constate ce fait. Il écrit :

de village de mission sur l'Urubú avant 1686¹⁰.

Les relations dont il parle entre Pedro da Costa et le Frère de l'Ordre de la Merci Theodosio et la fondation du village des Tarumás qu'il leur attribue apportent plusieurs graves anachronismes.

Premièrement, le village des Tarumás, situé au-dessus de la barre du Rio Negro, était dans la sphère des missions jésuites jusqu'à 1694, et non dans celle des prêtres de l'Ordre de la Merci.

« Dans ce fleuve [Urubú] il y avait un village de mission à trois lieues en amont, qui fut réduit en 1745; les Indiens, s'enfuyant dans les bois, abandonnèrent leur missionnaire de l'Ordre de la Merci ». Voir la « Corographia » de Mello Moraes, III, p. 488.

10. Domingos Teyxeira, « Vida de Gomes Freire de Andrade », tom. II, pp. 586, *sqq*

L'Urubú était voisin du Rio Negro, et si le frère Theodosio, vers 1670, était déjà dans l'intérieur de l'Amazone, Costa Favella pouvait se faire accompagner par lui. Ribeiro de Sampaio ne dit pas qu'une mission permanente des Tarumas ait été fondée vers cette époque, ni que Fr. Theodosio ait été le missionnaire des Tarumas, mais seulement que Costa Favella prit contact avec les Tarumas par le moyen de Frei Theodosio et de ses Aruaquis. Cela vers 1700.

Dès 1657, les Pères de la Compagnie de Jésus étaient entrés en contact avec les Indiens du Rio Negro, à l'embouchure duquel se trouvaient les Tarumas, mais il n'y avait pas de sphère des Missions jésuites à l'époque à laquelle Sampaio fait allusion; le Rio Negro ne leur appartenait aucunement. La loi en vigueur était le décret du 12 septembre 1663 qui abrogeait la juridiction temporelle des Pères de la Compagnie ainsi que des autres Missionnaires

sur les Indiens, et ordonnait que, quant à la juridiction spirituelle, elle appartiendrait « à tous les Religieux qui résident dans cet État, car il est juste que tous soient les ouvriers de la Vigne du Seigneur, et que le Prélat Ordinaire aussi bien que ceux des Ordres, puissent choisir les Religieux qui leur sembleront les plus capables, et leur donner la charge de la Paroisse et le soin des âmes des indigènes de ces villages. »

« En 1663, les 55 villages fondés et peuplés par les jésuites ont été partagés, la direction et l'administration d'un grand nombre de ces villages passant aux Pères Carmes, aux Pères de la Merci et aux Franciscains de Saint Antoine » (*Apologia da Companhia de Jesus M. S.*) Il n'existait donc pas, vers 1668, de sphère exclusive des Missions des Jésuites et un religieux de la Merci, (l'ordre s'était établi au Pará depuis 1739) pouvait bien fonder, avec le chef d'une expédition militaire, un village au Rio Negro. Le privilège exclusif pour l'établissement des Missions d'Indiens avait été donné aux Jésuites pour le Pará en 1650. Il leur avait été donné dès 1552, confirmé en 1583, 1596, 1633,

pour le reste du pays. (*Cf. Apologia*) En 1663 ce privilège leur fut retiré, à la suite de leur première expulsion, et la Junte des Missions fut établie. En faisaient partie les Prélats des Ordres qui avaient des missionnaires dans les villages d'Indiens (aldêas). En 1680 le gouvernement temporel et civil des Aldêas fut de nouveau confié aux Missionnaires (décret du 14 juin 1680). Il s'ensuivit un tumulte populaire, la seconde expulsion des Jésuites (1684), qui furent déclarés innocents et replacés à la tête de leurs établissements par le décret du 20 décembre 1686. Ce fut à la suite de ce décret que, plus tard, (1693) furent tracées les zones des missions des différents ordres : les Jésuites, les Carmes, et les Frères de la Merci.

Le premier missionnaire résident fut le Père Jésuite João Justo Lucana Toscana, qui commença ses ministrations en 1693¹¹. En 1694 ce village passa entre les mains des Frères Carmes.

Le critique de Sampaio fait remarquer que « le premier missionnaire résident du village des Tarumás fut le Père jésuite João Justo Lucana Toscana, qui commença ses ministrations en 1693 » ; mais le village existait certainement avant cette date, comme nous le montrons plus loin.

11. « *Chronicas* » de Domingos de Araujo et de José de Moraes.

En 1686 une expédition, envoyée par le Gouverneur Gomes Freire de Andrade, sous Hilario de Sousa de Azevedo, punit les Aroaguis sur l'Urubú de leurs actes d'hostilité contre les Portugais, et soumit les tribus jusqu'au Matary et le Negro.

Quant à la seconde expédition de Pedro da Costa à l'Urubú en 1668, que le critique de Sampaio dit être l'expédition de Hilario de Souza de Azevedo de 1686 ant-datée de dix-huit ans, l'autorité de Sampaio est Berredo. Dans l'historique de l'année 1668, Berredo dit (§ 1166) : « Antonio de Albuquerque forma une grande Troupe de Rachats sous les ordres de Pedro da Costa Favella qui avait déjà été lieutenant général de son prédécesseur. » Il n'y avait pas besoin de supposer que Sampaio avait antidaté de dix-huit ans l'expédition de Hilario de Souza, car, en 1671, c'est-à-dire dans la période même (1668-1671) que Sampaio signale pour la « découverte » du Rio Negro par Pedro da Costa, Hilario de Souza était mis à la tête d'une troupe de rachats opérant dans l'Amazone. (Berredo, § 1179). La question serait de savoir si Pedro da Costa serait allé de l'Urubú au Rio Negro qui lui est voisin avec le frère Theodosio à la rencontre des Taromas qui y habitaient, le premier village du Rio Negro ayant été fondé ainsi. Il faut nous rappeler que Ribeiro de Sampaio avait accès à des documents et à des sources de

Le biographe de Gomes Freire de Andrade¹², en racontant cette expédition, fait mention du fait qu'en janvier 1686 Frey Theodosio habitait le village de Bocas, près de Belem, et que plus tard des missions furent fondées par Hilario de Sousa sur l'Urubú et le Matary. En 1689 le Père Samuel Fritz, dans son journal, dit que, lorsqu'il descendait l'Amazonie, il fut reçu avec hospitalité par le prêtre Fr. Theodosio Vegas, de l'Ordre de la Merci, dans son village de mission sur l'Urubú.

Il est clair que Ribeiro de Sampaio antedata l'expédition de Hilario de Sousa de quelques dix-huit années, et la plaça sous le commandement de Pedro da Costa. Fr. Theodosio fut décrit par lui comme missionnaire des Tarumás au lieu de l'Urubú, et cela un quart de siècle avant que le village de mission des Tarumás fut fondé.

12. « Domingos Teixeira », liv. II, p. 577.

renseignements que nous ne possédons pas.

Est-ce que le Frère Theodosio, que le Père Fritz rencontre à Urubú en 1689 s'y trouvait déjà aux environs de 1670? Le fait qu'il se trouvait en 1686 à Bocas, près de Belem, ne s'y oppose pas. C'étaient des religieux « Mercenarijos », de la Merci, qui avaient les Missions de l'Urubú dès avant l'expédition de Favella (Berredo, § 1111) et le frère Theodosio aura pu accompagner Favella au lieu du frère Raymundo.

Il n'y a pas de fondement pour dire que Sampaio l'a fait naître « un quart de siècle » avant sa fondation. Nous le rencontrons signalé dans la carte du Père Fritz levée par lui en 1689 et 1691 selon La Condamine (*Premier Atlas Anglais*, page 6). En 1695, Antonio de Miranda dit que les terres entre Belem et le Rio Negro sont tellement sillonnées par les Blancs qui allaient y faire leur négoce qu'il n'écrira que sur la partie du fleuve en amont du Rio Negro (*Ann. Prem. Mém. Brés.* III, p. 9). Étant donné un tel concours de trafi-

quants sur le fleuve, et le Rio Negro étant déjà depuis longtemps le centre des opérations de la traite, il n'est que très naturel que des expéditions Costa Favella soit résultée, sur ses bords, la création d'un village quelconque qui fût comme une station pour les trafiquants après celle de l'Urubú. Tous ces petits détails n'ont aucune portée pour la question en litige; nous les discutons seulement pour montrer que les « conjectures » de Sampaio, c'est lui-même qui les désigne ainsi, ne sont pas en désaccord avec les documents et les faits précis que nous connaissons.

Mais la liste des erreurs et des anachronismes ne s'arrête pas même ici.

Les premières paroles du § CCLXXXVIII, (a) *supra*, impliquent que la construction de la forteresse à la barre du Rio Negro par le Gouverneur Antonio de Albuquerque Coelho suivit immédiatement après 1668. Sampaio confond les deux Gouverneurs du même nom; l'un entra en office en 1667, l'autre en 1690.

Sampaio ne donne pas la date de la construction de la forteresse et ainsi on ne peut pas dire qu'il ait confondu les deux Gouverneurs.

La construction de la forteresse ne commença pas avant l'été de 1693¹⁵. Elle ne fut pas construite par Francisco da Motta Falcão, mais par son fils, Manoel da Motta¹⁶, officier du génie. Francisco da Motta Falcão était un Capitaine qui commanda une troupe sous le Gouverneur Pedro Cesar de Meneses, contre les Paulistas, en 1672, et plus tard servit sous Gomes Freire¹⁵.

Enfin, Angelico de Barros ne fut pas le premier Commandant de la forteresse du Rio Negro. Il fut nommé au poste en 1702, mais ne servit jamais à cause de sa faible santé¹⁶. Les noms de trois Commandants nommés avant 1702 nous sont parvenus—Ambrosio Munis Barreyros, Luis de Moraes Bitancour, et Martinho Fragozo¹⁷.

N° 3. — (a.) § cclxxxix. « Quand je dis « découverte », j'entends parler d'ex-

Le document sur lequel s'appuie son critique pour dire qu'elle fut construite par Manoel da Motta et non pas par son père, Francisco da Motta, n'est pas suffisant. Il y est parlé des fortins « qu'a fait construire le surintendant Manoel da Motta », mais il n'y est pas dit que celui du Rio Negro fût un de ceux-là.

Est-ce ainsi que Ribeiro Sampaio se montre « coupable d'inexactitude grave et systématique et d'une disposition à tomber en erreur qu'a i perverse » ?

Angelico de Barros ne fut pas nommé pour la première fois au poste en 1702. Il l'avait été provisoirement avant. Nous trouvons dans les documents portugais une communication du 17 juillet 1699 du Gouverneur Antonio de Albuquerque, où il dit avoir nommé le Lieutenant Angelico de Barros, Gouverneur du fortin Jesus Maria José du Rio Negro, le Capitaine en étant décédé. Gomes Freyre de Andrade informe que ce lieutenant, qu'il ne connaît pas, était habitué « à la mauvaise influence du climat si pernicieux et connaissait les Indiens de ces Certões ». Angelico de Barros était donc

15. « Cartas do Maranhão », ff. 99, 1036.

14. Albuquerque Coelho au Roi, le 26 juillet 1697; « Annexe brit. », vol. 1, p. 10.

15. Berredo, « Annaes », §§ 1187, 1200, 1320. Mus. brit. Add. MSS. 15198, f. 222. « Regimento que dam os officiaes do Senado da Camera desta Cidade de Bellem ao cabo e Capitão Francisco da Motta Falcão. »

16. Bibl. Nac. de Lisboa, Cartas do Maranhão.

17. Bibl. Nac. de Lisboa, « Requerimentos ».

ploration et de soumission des tribus. En effet, la barre était déjà connue, car il en est fait mention dans le voyage de notre Pedro Teixeira, ainsi que de certaines peuplades qui y habitaient, telles que les Uaranacuacénas, que nous réduisîmes plus tard. La garnison du fort avait reçu le Sergent, Guilherme Valente, qui avec un courage héroïque, entreprit de remonter la rivière, de connaître et de civiliser les tribus qui, disait-on, y vivaient. En effet, arrivé à l'embouchure de la rivière Caburiz, il fit amitié avec les Caburicénas, puis avec les Carayais, et enfin avec les Manãos, avec lesquels il fit alliance en prenant pour femme la fille d'un de leurs Chefs. Les religieux Carmes vinrent catéchiser ces peuplades et en soumirent d'autres encore qui habitaient les affluents du Negro. »

(b.) « Nous savons, autant par conjectures que par ce que j'ai pu constater ailleurs, que la découverte du Rio Negro est due aux infatigables recherches de Pedro da Costa Favella vers 1670 ou 1671 ; qu'après le premier établissement à l'embouchure de cette rivière, les découvertes se sont continuées grâce à Guillaume Valente, qui pénétra dans la rivière Caburis et réduisit la nation Caburicena. Cette rivière, se jetant dans le Negro, plus haut que le Branco, quoique de peu, et sur la rive opposée, n'a pu laisser d'être connue et découverte dans le même temps que les explorations qui ont déterminé ces autres découvertes. Et cela surtout quand, dès le commencement de la découverte du Rio Negro, fut connue la nation Uaranacuacena, qui habitait les bords de la rivière Uaranacuá, qui coule vers le Negro immédiatement après le Branco. Ce renseignement nous est donné par le Père Chistovão da Cunha au Chapitre LXV de sa « Relation du Fleuve des Amazones », écrite d'après les observations faites pendant

depuis longtemps au Rio Negro et d'une manière ou d'une autre il a pu avoir le commandement du Fort depuis sa fondation :

son voyage sur ce fleuve en l'année 1659. Je transcris ses phrases pour les accommoder à mon projet : « Les derniers sont les Uaranacuacenas, qui habitent sur un bras du Rio Negro. »

« Le long espace de temps qui s'est écoulé depuis lors, ou une excusable négligence à faire perpétuer le souvenir de certains faits qui serviraient, à présent, à nous prouver avec certitude la découverte et les explorations du Rio Branco, empêcheront que l'on ne remarque l'intervalle qui s'écoulera jusqu'aux renseignements que j'ai pu obtenir à ce sujet; un intervalle qui est bien d'accord avec la vraisemblance presque certaine dont je viens de parler.

« Cet intervalle, donc, consiste dans le temps qui s'écoula entre 1671 et le commencement de ce siècle », etc.

(c.) § CCCXLI. « . . . Sur cette même rive, nous avions la rivière Cauauari, appelée vulgairement et par corruption Caburis . . . C'est sur cette rivière que fut fondée la deuxième mission qui s'y établit lorsque se convertit à l'Évangile la peuplade Caburicéna. »

Voici encore la preuve que Ribeiro de Sampaio manquait absolument de la faculté de voir clair dans l'histoire.

Dans la première phrase du § (a) il commence par la supposée « découverte » de Pedro da Costa en 1668 ou 1669, et puis retombe brusquement sur le voyage de Pedro Teixeira en 1659. Pedro Teixeira, dit-il, entendit parler d'un peuple nommé Uaranacuacenas¹⁸, qui habi-

Cette fois la remarque s'adresse d'abord à la manière de présenter les faits, laquelle semble très défectueuse au critique. Nous constatons, en effet, qu'il lit toujours mal ce qu'écrit Ribeiro de Sampaio. Le mot de Sampaio « depuis » ne suggère aucune date. Ensuite, il est tout à fait inexact de dire que l'interprétation littérale ferait de Guilherme Valente le contemporain de Pedro Teixeira. La phrase où il est ques-

18. Dans (b) les Uaranacuacenas, habitants de l'embouchure du Rio Branco,

fait en amont du Rio Negro, en ajoutant « que nous avons ensuite soumis ». Le mot « ensuite » [« depuis »] laisse supposer que ce fut peu après le voyage de Teixeira. Cependant, Sampaio nous porte tout d'un coup bien après le temps de Teixeira ou même de la « découverte » de Pedro da Costa, à celui de la fondation de la Mission de S. Alberto dos Caboris en 1720 à peu près, par le Frère Mattias de S. Boaventura, à Aricari (*cf. (c) supra*).

Ensuite vient une fabuleuse allusion à des explorations héroïques d'un sergent inconnu à une époque également inconnue. L'interprétation littérale du § (a) ferait de Guilherme Valente le contemporain de Pedro Teixeira, mais une allusion au § (b) semble indiquer les années immédiatement après 1671 comme la période d'activité de ce sergent. Et malgré cela, plus bas dans la même citation, l'auteur avoue que les documents manquent pour la « période entre 1671 et le commencement de ce siècle (dix-huitième) », sur cette localité même où l'on voit Guilherme Valente cultivant l'amitié d'un nombre de tribus ¹⁹.

en face d'Aracari, s'identifient ainsi avec les « Guaranaguazanas d'Acufia.

19. Voici les paroles de Sampaio : « Le Sergent Guilherme Valente était venu pour l'affaire de la garnison de la forteresse ». Les auteurs du *Mémoire brésilien* [p. 66, Note 43], quand ils parlent de ce passage, essayent de le mettre d'accord avec les faits, mais

tion de Pedro Texeira est incidente et pourrait être mise entre parenthèses. Sampaio ne donne pas la date de l'intervention de Guilherme Valente. Il dit qu'après Favella, vers 1670 ou 1671, Guilherme Valente continua les découvertes en pénétrant dans la rivière Caburis, mais ne fixe pas l'époque, et plus loin même il dira que depuis Favella, c'est-à-dire depuis 1671 jusqu'au commencement du xviii^e siècle, il n'avait pas trouvé de documents « à cause de la négligence à perpétuer certains faits qui serviraient à présent à nous prouver avec certitude la découverte et les explorations du Rio Branco ». Cette période, dit-il, il l'a remplie avec « la certitude vraisemblable » qu'il avait figurée, à savoir : que le Rio Branco a dû forcément être connu de ceux qui, comme Guilherme Valente, ont dépassé son confluent pour entrer dans d'autres rivières.

Ce Guilherme Valente semble au critique anglais une pure création de Sampaio. On se demande pourquoi un magistrat d'un caractère si sérieux se complairait, dans le récit d'un voyage judiciaire, à fabriquer une telle fiction.

Il y a heureusement, dans les documents des archives de Lisbonne et d'Evora, des rapports très détaillés sur les événements de la décade qui s'ensuit après la construction du fort du Rio Negro. Comme on a déjà dit, les noms des premiers Commandants de la forteresse nous sont parvenus. Le nom de Guilherme Valente ne se trouve dans aucun document qui existe et le Commandant n'est jamais appelé « Sergent ».

On ne dit pas que Guilherme Valente fut le commandant de la forteresse, étant simple sergent, quoiqu'il eût pu l'être; on dit seulement que c'était un sergent appartenant à la garnison du fort. Si son nom ne se trouve pas dans les documents, c'est que tout n'aura pas été enregistré ou bien n'aura pas encore été dépouillé. Probablement il n'eut pas à adresser au Roi de pétition qui servit à préserver, comme pour d'autres, ses états de service. On ne peut pas retracer l'histoire de tous les sergents des fortins portugais. Mais il est hors de question que Ribeiro de Sampaio n'a pas créé de toutes pièces cette figure, ni son roman avec la fille du chef des Manaos. Il est plus vraisemblable d'admettre que Ribeiro de Sampaio a enregistré une tradition, dont les vestiges ont disparu pour nous, ou bien se sont dérobés à nos premières recherches. Ils existent peut-être dans les rapports, qui ne nous sont pas connus, des premiers Missionnaires Carmes du Rio Negro.

pour y arriver, ils attribuent à Sampaio des paroles dont il ne se servit pas. En écrivant, « vers la fin du XVII^e siècle, toujours selon Ribeiro de Sampaio, un sergent de la garnison de la forteresse, Guilherme Valente, s'engage dans le fleuve. . . », une date est introduite exprès qu'on ne trouve pas dans l'original.

Est-il possible que Ribeiro de Sampaio fait en réalité allusion au Frère Carmélite, João Guilherme, dont l'œuvre de missionnaire actif a été rapportée dans le journal de Samuel Fritz, sous les dates de 1702 et 1709, et qui, d'après une autorité plus récente ²⁰, établit une station de mission temporaire sur la rivière Javapiry?

Celui-ci fut, sans le moindre doute, le premier Portugais qui fonda un établissement en amont de l'embouchure du Rio Negro, et comme l'existence en fut très courte, Sampaio aura dû confondre cette mission avec la mission permanente établie par le Frère Mathias de S. Boaventura en 1720 à S. Alberto dos Caburis. Les paroles de Sampaio (c), en décrivant cette station de mission, donnent certainement à entendre que ce fut le missionnaire fondateur de S. Alberto dos Caburis, et non pas le Sergent Guilherme Valente, qui le premier forma des relations d'amitié avec les Caburicenas.

Un effort d'imagination plus hardi que celui du juge, s'il a inventé cette légende, c'est l'explication que son critique en fournit, naturellement sous une forme dubitative et conjecturale. Le nom Guilherme (Guillaume) est trop commun pour qu'il suffise à faire du sergent Guilherme Valente qui épousa la fille du cacique des Manaos le religieux Frei João Guilherme qui fonda le village du Javapery mentionné dans le document de 1764.

On ne connaît ni la date, ni l'endroit de cette fondation et par conséquent rien n'autorise le critique de Sampaio à dire du frère João Guilherme qu'il fut, sans le moindre doute, le premier Portugais qui fondât un établissement en amont de l'embouchure du Rio Negro. Rien ne l'autorise, non plus, à dire que Sampaio a dû confondre cette Mission avec la Mission permanente établie à Santo Alberto dos Caburis en 1720 par le frère Mathias de S. Boaventura, car Sampaio ne dit pas que Guilherme Valente fonda une mission, mais seulement qu'il fit amitié avec les Caburicenas, les Carayais et les Manaos.

20. « Annexe brés. », vol. 1, p. 89.

N° 4. — Ribeiro de Sampaio essaya lui-même la critique historique. Dans un long passage de son *Diario*, §§ CVIII-CXXI, il attaque avec grande sévérité les opinions de M. de la Condamine sur la localité du célèbre « acte de prise de possession²¹ » de Pedro Teixeira. La question en dispute est d'un intérêt considérable, et a été si souvent discutée dans le cours des siècles qu'on se propose ici de montrer aussi brièvement que possible que Ribeiro de Sampaio avait tort et de la Condamine raison dans la principale issue de la controverse entre eux.

La digression dans le *Diario* d'où proviennent les extraits qui suivent est intitulée : *Réfutation de l'Opinion de M. de la Condamine sur les Limites des Colonies portugaises du Fleuve des Amazones, et Démonstration du droit incontestable des dits Portugais à l'encontre des Prétentions des Espagnols.*

§ CVIII. « ... Au retour donc de ce voyage, conformément aux instructions qu'il avait reçues, il planta sur la rivière Napó, en face des bouches du Rio do Ouro (fleuve de l'Or) ou Aguariço, un poteau [marco] pour servir de limite entre les Colonies portugaises et espagnoles. Il prit ensuite possession pour la Couronne de Portugal et de ce lieu et des autres compris dans les limites ainsi marquées. Du tout fut dressé un

N° 4. — Nous n'entrerons pas dans l'examen détaillé de cette partie de la critique. L'auteur prétend résoudre incidemment une question « discutée, dit-il, dans le cours des siècles » et « y mettre fin une fois pour toutes ». D'après lui, la limite des possessions portugaises, selon l'*auto* de Pedro Teixeira, serait un peu à l'ouest de l'embonchure du Teffé. C'est une manière de voir; nous ne tenons pas à mêler la question des frontières du Portugal avec l'Espagne dans l'Amazone à celle de ses frontières avec la Hollande dans le Rupununi. A chaque jugement suffit son sujet.

Nous ferons à peine quelques remarques pour montrer que ceci est une controverse avec Sampaio, et non pas une correction.

21. L'*auto* de Teixeira est mentionné dans le Mémoire brésilien, pp. 47, 48, 55, 56, 105.

acte solennel, qui fut transcrit sur les livres de la Chambre du Pará et dont copie se trouve dans les « Annales historiques de Berredo ».

§ cix. « M. de la Condamine veut (« Extrait du Journal de Voyage par le Fleuve des Amazones », page 51, édition espagnole, Amsterdam, 1745) que le dit poteau ait été planté, non pas sur la rivière Napó, mais en face de la barre²² du Rio Jupurá, à l'endroit qui a donné lieu à la présente digression.

« Il fonde son opinion sur des arguments métaphysiques, inutiles pour la vérification de faits historiques. Il prétend que le dit acte de prise de possession est daté : « Des Guyaris, en face des bouches de l'Ouro »..., que c'est là que se trouve le village de Ouro, et que, puisqu'il est vis-à-vis de l'estuaire du Jupurá, celui-ci est la rivière Ouro, en face de laquelle fut planté le poteau dont nous parlons. »

§ cxii. « La réponse à ses réflexions en montrera la faiblesse : (1^{er}) Il est faux que l'acte de prise de possession soit daté — « Des Guarís en face des bouches de la rivière Ouro... ». J'en appelle à la copie authentique du dit acte imprimée dans les « Annales historiques » du Gouverneur et Capitaine-Général de l'État du Pará, Bernardo Pereira de Berredo, que l'on peut consulter, et l'on reconnaîtra que ces mots « Des Guarís » n'existent pas... Comment alors le mot « Guarís » a-t-il pu venir à l'esprit de M. de la Condamine ? Pour ne pas imputer à ce célèbre académicien une telle fausseté, je dirai qu'il s'est trompé en changeant le mot « Aguarico », nom de la rivière appelée « do Ouro » dans l'acte en celui de « Guarís ».... Mais encore cette erreur

22. Paraguari ou Parauri.

même ne saurait lui être pardonnée, puisque sa carte l'indique. »

§ CIV. « C'est en ce lieu [Aguarico] que le Capitaine-Major Pedro Teixeira laissa une partie de sa flottille, et c'est ce même endroit qu'il choisit, à son retour, pour y planter le poteau indicateur et y fonder un village. »

Dans § CXII Ribeiro de Sampaio accuse directement de la Condamine de falsifier exprès un document important. L'auteur français constate que l'*auto* de Teixeira est « daté de Guayaris ». Sampaio, triomphant, en appelle à la copie de l'*auto* imprimé par Berredo dans ses « Annales historiques », et soutient que les mots « dos Guayaris » ne s'y trouvent pas.

Mais de la Condamine déclare positivement²⁵ que la source de son information était l'original *auto* même, « qui se conserve », dit-il, « dans les Archives du Pará, où je l'ai vu ».

Comment défendre la méthode de critique d'un historien qui ose lancer sur de telles bases une accusation tellement grave contre un savant si éminent et si impartial que M. de la Condamine? Apparemment, il n'est jamais venu à la pensée de Sampaio que, s'il voulait prouver que le célèbre voyageur « s'est trompé », il aurait dû lui-même avoir suivi son exemple et avoir examiné, pour son

L'accusation n'est pas celle d'avoir falsifié un document auquel La Condamine n'avait pas touché, et qui restait tel que Berredo l'avait donné, mais celle de l'avoir cité à faux. La Condamine dit dans sa *Relation* : « par un acte qui se conserve dans les Archives du Pará où je l'ai vu. Cet acte, signé de tous les officiers de son détachement, porte que ce fut sur une terre haute vis-à-vis des Bouches de la Rivière d'Or ».

C'est seulement trois pages plus loin qu'il dit, en parlant d'un certain endroit : « On trouvera qu'il réunit tous les caractères qui désignent la situation de ce fameux village dans l'acte de *Teixeira*, daté de *Guayaris*, et dans la *Relation* du P d'Acugna. L'Yupura, dont l'embouchure principale est vis-à-vis de *Paraguari*, sera par conséquent *Rio de Oro*, dont les bouches mentionnées dans le même acte étaient vis-à-vis du village ».

25. « Relation abrégée d'un Voyage de la Rivière des Amazones », pp. 98-101.

propre compte, le document original.

Comme on le voit, le passage que La Condamine cite quand il dit qu'il avait lu l'Acte de Teixeira, est tel exactement que Berredo l'a reproduit : « Année de la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ de 1739, le 16 du mois d'août, vis-à-vis des bouches de la Rivière d'Or, s'y trouvant Pedro Teixeira, etc. ». Ce n'est que plus loin qu'il dira que l'acte était daté de Guayaris, ce qui n'est pas d'accord avec cette première citation. Le plus naturel est de penser qu'en disant « daté de Guayaris ». La Condamine faisait, comme en disant « village de l'Or », une interprétation de l'endroit auquel l'acte faisait allusion et non pas une citation de paroles qu'il aurait lues sur cet acte. Quand il cite des paroles, il dit seulement : « L'acte porte que ce fut *sur une terre haute vis-à-vis des Bouches de la Rivière d'Or.* »

Une chose est certaine, que les mots « dos Guyaris » soient en tête de l'authentique *auto* ou non, M. de la Condamine ne les a pas lus incorrectement ni ne les a substitués à dessein pour le mot « Aguarico » comme Sampaio veut le soutenir.

On va maintenant donner de sources contemporaines assez de preuves

Sampaio ne dit pas que La Condamine a remplacé le mot *Aguarico* par le mot *Guayaris*. Il ne pouvait pas le dire, ce mot *Aguarico* ne se trouvant pas sur l'Acte copié par Berredo. Sampaio dit que le mot *Guayaris* serait venu à l'esprit de La Condamine à la

pour mettre fin une fois pour toutes à cette ancienne question de dispute.

C'est un fait établi que l'*auto* est en date du 16 août 1639. Mais une comparaison entre les deux récits contemporains du P. Christovão de Acuña et du P. Laureano de la Cruz²⁴ montre que l'expédition de Teixeira passa à l'embouchure de l'Aguarico vers la fin de mars de cette année.

Comme le voyage prit dix mois, la date de l'*auto* indique quelque endroit remarquable par l'or à peu près à mi-chemin entre le Pará et le Quito. Tous les historiens de cette célèbre expédition racontent que les habitants d'un village nommé très à propos par Teixeira, lors de son voyage en amont, *Aldéa do Ouro*²⁵, et situé un peu à l'ouest de l'embouchure du Tefé et presque en face de l'embouchure du Jupurá, portaient des ornements d'or qu'ils recevaient des mains d'autres indigènes, qui, de leur côté, les apportaient d'une rivière appelée le Rio do Ouro, à quelques jours en amont du Jupurá. Entre autres, Fe-

place du mot Aguarico, nom de la rivière qui, dans l'Acte, est appelée simplement *de Oro*. Selon le critique anglais, Sampaio aurait insinué que le mot Aguarico se trouvait sur le document, ce qui n'est pas une citation correcte de Sampaio.

Ceci, c'est un calcul sans aucun fondement. On partage le temps de l'expédition en deux moitiés et on place l'endroit occupé à mi-temps, c'est-à-dire à mi-chemin. Teixeira resta quelques mois dans son camp à vingt lieues en amont de l'Aguarico, ou Rio do Ouro, dont il avait pris possession. Ensuite il descendit le fleuve sans plus s'arrêter. La question est de savoir si, se trouvant en face des bouches de l'Aguarico, en août 1639, il pouvait entrer à Para le

24. Le P. Laureano de la Cruz écrivit en 1653 son « Nuevo Descubrimiento del Río Marañon ». Il est imprimé dans « Saggio di Bibliografia Geographica Storica Sanfranciscana », par le Fr. Marcellino di Civezza. Le P. Laureano fut lui-même témoin oculaire du départ de Teixeira de Quito.

25. Plus tard appelé Parauari, la Nogueira moderne. *Diario*, § LXXXIV.

Ce n'est pas un témoin de l'expédition.

lippe de Mattos, l'un des signataires de l'*auto*, écrivit, par ordre officiel en 1645, un rapport²⁶ des richesses observées chez les indigènes de ces parages, qu'il dit être à mi-chemin « meada a viagem » entre le Pará et les sources du fleuve (de l'Amazone). Un autre rapport, écrit en 1644²⁷ pour le Roi João IV par Ignacio do Rego Barretto, autre compagnon de Teixeira, est plus clair encore. Après avoir mentionné le village où les indigènes portaient des ornements d'or, il ajoute que cet or venait de certaines mines à quelques jours de voyage en amont d'une rivière tributaire de l'Amazone (Jupurá). D'aller jusqu'à ces mines était le désir unanime des voyageurs, afin de découvrir les mines indiquées, mais Teixeira tint ferme. Il voulait absolument continuer son chemin sans perdre de temps, mais promit qu'à son retour ils pourraient aller à la recherche des dites mines. Alors suivent les paroles importantes « laissant l'endroit marqué du nom de la rivière d'or : « deixando demarcado o Lugar com o nome do Rio do Ouro ».

Ceci est décisif. Ici à Parauari, en amont du Tefé, sur la rive australe de l'Amazone, était l'endroit où, à son

12 décembre suivant. Certes il le pouvait.

Comment décisif, si dans la relation du voyage de Pedro Teixeira par le P. Acuña, l'Aguarico aussi est appelé « Rio do Ouro? » Le critique anglais ne tient pas compte de cette circonstance mentionnée dans l'*auto* de Pedro Teixeira, que le Capitaine-Major donna à l'endroit

26. MS. Bibl. Nac. de Lisboa, Arch. do Conselho Ultramarino, Lembretes, 580.

27. MS. Bibl. Nac. de Lisboa, Arch. de Conselho Ultramarino, Lembretes, 579.

retour, « autant pour l'or dont on entendait parler que pour son air salubre (pelos bons ares)²⁸ », il prit possession solennelle de sa « nouvelle découverte au nom de Philippe IV.

Ce fut à l'instigation de ce même Ignacio do Rego Barretto que l'expédition de Barreiros de Athaide monta l'Amazone en 1649 à la recherche de ces mines d'or, sur lesquelles on était renseigné.

Le Fr. Laureano de la Cruz, dans sa descente du fleuve en 1650, trouva que les voyageurs avaient exploité cette même localité, mais s'en étaient retournés sans succès.

où il prit possession de sa découverte le nom de « *a Franciscana* ».

Ceci a trait à l'exploration de l'or, ce qui n'est pas la question. L'auteur de la prise de possession n'avait pas obéi à la pensée de s'emparer d'un territoire riche en or, mais de tracer une limite aussi loin que l'expédition avait poussé ses découvertes.

Le critique ne tient aucun compte du fait que le Gouverneur du Pará, Alexandre de Souza Freire, envoya depuis Belchior Mendes de Moraes au Napo pour

28. Ceci est la description dans les paroles mêmes de Teixeira, du lieu choisi [« auto de posse », Bibl. Mun. Porto, 172, No. 11]. Si l'on voulait ajouter à l'évidence en faveur de Parauari, on le pourrait faire en comparant cette description avec la description d'Acuña de la bouche de l'Aguarico, *Nuevo Descubr.*; § 49, « bien connu pour son climat malsain, autant que pour l'or qu'on y trouve » [« assi por su temple menos sano, como por el oro del se saca »], — l'un est sain, l'autre malsain. L'or de l'Aguarico est bien en évidence, tiré de la rivière même; à l'établissement l'or se connaît par l'ouï-dire seulement.

A vingt lieues d'une rivière malsaine, il peut se trouver un climat sain. On ne peut construire aucune différence au point de vue topographique entre « l'or qu'on y trouve » et « l'or dont il y a notice ». On peut avoir eu notice qu'il s'y trouvait de l'or et l'affirmer.

reconnaître l'endroit où se trouvait la borne érigée par Pedro Teixeira, et qu'il la retrouva au point signalé et en plaça une autre au même endroit en présence du Supérieur des Jésuites espagnols.

Ribiero de Sampaio avait sous les yeux cette évidence, dont l'entière signification lui échappa.

N° 5. — § cxxvi. La guerre dite de la Grande Alliance, relative à la succession d'Espagne, où le Portugal soutenait les droits de Charles III, venait d'éclater; et les Jésuites espagnols, profitant de la conjoncture, descendirent l'Amazone, en 1709, avec les forces qu'ils purent réunir, et arrivèrent ainsi à notre établissement appelé alors Parauari, qui était voisin du canal mentionné à la date du 23, et firent prisonniers le missionnaire et les blancs qui s'y trouvaient. Ils attaquèrent à Tayaçutybá les Indiens de la tribu Jurimáua, qui habitaient ce village, et les emmenèrent avec eux pour les établir sur un autre point auquel ils donnèrent le nom de cette même tribu, et qui existe encore aujourd'hui. De nos populations de Cambébas, qui formaient les dernières missions des religieux du Carmel, ils enlevèrent un assez grand nombre d'Indiens et les établirent en un centre appelé S. Joaquim. »

Le traité bien connu de Methuen, par lequel le Portugal s'engagea à supporter les droits de Charles III, fut signé le 27 décembre 1705. On ne peut pas bien dire que les Jésuites espagnols aient tiré profit de cette

En effet, Sampaio ne vit pas le rapport entre les recherches de l'expédition de Barceiros et la question de l'auto de Pedro Teixeira : il n'y en avait aucun.

conjoncture par aucunes de leurs actions en 1709. L'entier cours de ces événements de 1709 est rapporté en détail dans le journal du Père Samuel Fritz, dont le récit, bien que se penchant naturellement du côté espagnol, donne presque jour par jour, pendant les périodes d'importance spéciale, un rapport évidemment honnête de tout ce qui se passa sous ses propres yeux.

En 1704 Fritz fut nommé Supérieur de l'entière Mission des Jésuites des Maynas, tandis que, dans son poste de missionnaire des Omaguas et des Jurimaguas, il fut remplacé par le Père João Baptista Sanna. Fritz, cependant, continua à surveiller avec vigilance à la sûreté des missions pour l'établissement desquelles il avait travaillé si longtemps et si héroïquement, et se trouvait obligé, lui et le Père Sanna, d'être toujours à l'alerte contre les attaques des *tropas de resgate* portugaises qui s'avançaient en amont du fleuve. Rien ne peut être plus loin de la vérité que de représenter comme un acte d'agression gratuite de la part des Jésuites espagnols les événements de 1709. Une suite d'incursions portugaises finirent cette année en une formidable attaque sur les missions espagnoles par une troupe sous le commandement d'un certain Ignacio Correa, qui obligea les Espagnols ou d'abandonner leurs postes ou d'opposer la force à la force.

L'histoire des actions de cette troupe est ainsi racontée par un his-

torien portugais contemporain, Lucio d'Azevedo, dans son ouvrage érudit, qui vient de paraître—« Os Jesuitas no Grão-Pará » (pp. 158-159).

« La dernière fois qu'on envoya une *tropa de resgate* [aux frais du Trésor Royal] fut en 1707. Cette expédition fit, pendant presque trois ans, des incursions dans la haute région de l'Amazone. *Tropa de resgate* en premier lieu, et en second lieu troupe de guerre, elle marcha vers le haut Solimões pour en chasser les missionnaires Castiliens, qui étaient, disait-on, entrés dans les domaines portugais. . . . A la première rencontre les missionnaires espagnols furent chassés des villages qu'ils avaient établis dans notre territoire. Il est à supposer qu'il y avait bon nombre de prisonniers. En revanche, une force descendit de Quito qui détruisit nos villages portugais, et fit prisonnier le Commandant de la troupe du Pará. »

Ce récit, quoique en lui-même pas très exact, montre, cependant, incontestablement, d'après des sources certaines d'autorité portugaise, que la tentative que faisait Ribeiro de Sampaio de représenter les Espagnols comme agresseurs est sans justification.

On peut encore prouver clairement, par une allusion aux faits établis par le journal de Fritz, que presque toute déclaration faite par Sampaio dans ce paragraphe est absolument inexacte, même presque de parti pris.

L'établissement où le missionnaire Carme, le Frère João de Luz, fut fait

N° 5. — Il n'y a rien à reprendre au récit de Ribeiro de Sampaio; le critique n'y a relevé aucune erreur.

Que le Missionnaire ait été arrêté à l'embouchure de la rivière

prisonnier était à Guapatate [ou Ifuapatate], marqué sur la carte de Fritz comme étant en face de l'embouchure de la rivière Yurua, et pas à Parauri, à l'embouchure de la rivière Tefé, qui était beaucoup plus en aval. Ce ne fut pas à Guapatate que Correa et quatre autres blancs et un nègre furent pris avec le missionnaire, mais à un endroit nommé Suruite, à douze heures environ en aval.

Tefé ou bien à l'embouchure de la rivière Juruá, le fait est sans importance; les Portugais ne pouvaient pas connaître tous les détails qui se trouvent dans le récit du Père Fritz. Nous allons montrer que ces détails sont trop insignifiants pour pouvoir nuire à l'autorité de Ribeiro de Sampaio. Sampaio dit, par exemple : « Ils arrivèrent à notre établissement qui s'appelait alors Parauri et firent prisonniers le Missionnaire et les blancs qui s'y trouvaient. » Son critique corrige : « Frei João da Luz, selon Fritz, aurait été surpris à Guapatate et pas à Parauri » ; mais les Espagnols ne sont-ils pas venus jusqu'à Parauri ? Après avoir été à Guapatate, les Jésuites de Quito et leurs gens sont descendus jusqu'à Parauri : « Nous avons continué notre route jusqu'au quatrième village des Yavanais, ayant passé la nuit antérieure près de la rivière Yupura. Le frère Baltazar, aussitôt qu'il apprit que nous venions et que nous nous rapprochions de son village, s'enfuit en descendant la rivière avec deux Portugais. » Ce village était Parauri. Était-il bien extraordinaire pour les Portugais de croire que le Missionnaire avait

été arrêté à cette dernière étape des envahisseurs?

Fritz fait mention des noms des différents villages visités par les Espagnols dans leur descente; parmi ceux-ci le nom de Taiacatyba ne se voit pas.

Sampaio dit : « Ils attaquèrent à Tayaçutybá les Indiens de la tribu Jurimaúa. » Son critique répond : « Fritz fait mention des noms des différents villages visités par les Espagnols dans leur descente; parmi ceux-ci le nom de Taiacatyba ne se voit pas. » Tayaçutybá était le village de Jurimáuas (Yurimaguas) en face de l'embouchure du Juruá, exactement l'endroit où le Frère João da Luz fut arrêté.

Sampaio dit en outre qu'en 1709 les Indiens de la tribu Jurimagua furent transportés en amont du fleuve pour former un nouvel établissement auquel on donna leur nom. En examinant le journal de Fritz on découvre que c'était en 1692 que le Père Jésuite essaya pour la première fois de persuader aux Jurimaguas d'échapper aux cruelles incursions des *tropas de resgate* portugaises par l'émigration plus en amont, émigration qui réellement eut lieu en 1700. En 1702 Fritz écrit : « Vers le milieu d'août je suis arrivé au nouveau village des Jurimaguas ».

Fritz dit en 1709 qu'il rencontra à Guapatate (Tayaçutiba) « la plupart des Yurimaguas que les Portugais avaient pris avec eux », et plus loin : « le 24, nous partîmes pour Huapapate où nous arrivions à neuf heures du soir; les Indiens étaient déjà en route..., tous les Indiens semblaient s'être mis d'accord pour remonter le fleuve ».

Comme on le voit, le récit de Sampaio est entièrement confirmé par le journal du Père Fritz. Sampaio dit qu'ils ont donné à ce village le nom de cette tribu. Son

Et cependant, l'erreur la plus étonnante de Sampaio vient à la fin. Il dit: « De nos établissements des Cambebás, qui étaient les missions les plus éloignées de l'Ordre des Carmes, ils enlevèrent assez d'Indiens pour former l'établissement de San Joaquim ». Le croira-t-on, qu'en 1709 San Joaquim existait déjà depuis environ un quart de siècle? Ce fut de San Joaquim, où il avait demeuré déjà quelques années, que Fritz partit en janvier 1689 pour son voyage au Pará²⁹.

²⁹. « Diario de la Bagada del Padre Samuel Fritz, Misionero de la Corona de Castilla en el Río Marañón, desde S. Joaquim de Omaguas hasta la Ciudad de Gran Para por el año de 1689 » est le titre d'une des sections du journal de Fritz.

critique trouvera encore aujourd'hui dans les cartes du Pérou le village Yurimaguas.

Maintenant sa plus grande faute, son erreur la plus étonnante.

Était-il possible que Ribeiro de Sampaio ignorât que São Joaquim existait avant 1709? Il citait Berredo où il est dit que « le Père Sana remplaçait le Père Samuel Fritz comme supérieur des Missions de S. Paulo, S. JOAQUIM, et Sta Maria Mayor, tous villages des Cambebas » (§ 1456). Donc, il ne l'ignorait pas; seulement il savait aussi que São Joaquim n'avait pas d'autre population que les Cambebas que le Père Fritz y avait amenés. Dès avant 1697. (cf. lettre de Antonio de Albuquerque du 20 juillet 1697, *Ann. Prem. Mém. Brés.*, III, p. 15), nous trouvons le Père Fritz voulant persuader aux Cambebas de remonter le fleuve, et, en effet, en 1700 ce mouvement s'accrut, des Yurimaguas allant s'établir à proximité de S. Joaquim, qui, peu de temps après (1702), était abandonné par tous les Indiens, excepté neuf, à la suite d'une rébellion, le Père Fritz devant aller habiter au village des Cambebas. Ces

Indiens reviennent, mais on voit par là le caractère, pour ainsi dire, temporaire de l'établissement. En 1708, nous voyons que ces Yurimaguas sont envoyés plus haut, lors de l'arrivée des Portugais, qui en reprennent quelques-uns. Ceux qui s'étaient enfuis s'arrêtent à São Joaquim, où la plupart se cachèrent. Ceux que les Portugais avaient repris sont rencontrés à Guapatate et sont renvoyés à leur destination antérieure. Les Yurimaguas et les Aizuares de Huapapate sont envoyés à Guallaga pour commencer leur nouvel établissement. Là (1710), ils ne veulent pas rester; les Portugais remontent la rivière, en prennent plusieurs, d'autres sont internés. Tous les Indiens de São Joaquim s'assemblent dans l'Ucayalc, où ils demandent un missionnaire. Cinquante familles de Yurimaguas arrivent.

La proposition de Ribeiro de Sampaio est ainsi parfaitement exacte, et il ne faut pas la restreindre aux opérations de 1709; elle comprend toutes les opérations des Jésuites Espagnols pour amener les Cambebas à São Joaquim.

Et de quel établissement de S. Joaquim parlait Sampaio? Le

survivants de S. Joaquim se trouvaient réunis, en 1712, et demandaient un missionnaire. C'est ainsi que l'établissement de S. Joaquim existant du temps de Ribeiro de Sampaio a été fondé avec des Indiens anciennement soumis aux Portugais.

N° 6. — § cxxvii. « Le Pará avait pour Gouverneur M. de Pancas Christovão da Costa Freire, qui envoya aussitôt au secours une escorte, sous le commandement de José Antunes da Fonseca. Celui-ci fit prisonnier le Jésuite João Baptista Julião et d'autres gens, puis remonta jusqu'à l'établissement de Sta Maria, et délivra notre missionnaire et les Portugais. »

En ce qui regarde l'expédition portugaise de 1710, qui, en l'absence de Fritz, parvint à accabler les missions espagnoles, le rapport donné par Sampaio, si court qu'il soit, est encore une fois fort inexact.

Le missionnaire qu'on avait pris ne se nommait pas Julião, mais bien Sanna. Le Père João Baptista Julião ne vint à Quito qu'en 1723.

Il n'y a aucune inexactitude.

Julião au lieu de *Sanna* est une erreur de copie. La citation anglaise de Sampaio n'est pas complète, il y manque, à la fin, la note renvoyant à Berredo : « Voir Berredo Annaes I, 20, § 1454 jusqu'à 1461 *inclus* », et, dans ce dernier paragraphe, Berredo dit João Baptista Sana (*sic*). Sampaio ne l'ignorait donc pas, il avait sa

source devant les yeux, puisqu'il en citait le paragraphe. Mais que c'est une erreur de copiste, cela est prouvé par une copie de cette partie du *Diario* qui existe à la Bibliothèque nationale de Lisbonne comme annexe à la dépêche de João Pereira Caldas au Commissaire des Démarcations, Henrique João Wilkens, où nous lisons Sána et non pas Julião. Ce qui explique l'erreur du copiste, c'est qu'ayant copié, cinq paragraphes auparavant, le Père João Baptista Julião, supérieur des Missions espagnoles, il a cru qu'il s'agissait du même religieux, João Baptista.

Cette troupe ne reprit pas le missionnaire et les Portugais qui avaient été faits prisonniers l'année précédente. Ceux-ci avaient été envoyés par Fritz à Quito.

Le Père Fritz dit que le Fr. João da Luz étant malade, âgé et impotent, n'avait pas été envoyé à Quito, qu'il était resté à São Joaquim, et que la Mission était restée sans protection aucune. Quand le Père Sana fut fait prisonnier alors qu'il conduisait les gens de S. Joaquim (selon Fritz) à Yarapa, il est très probable que le vieux Missionnaire Carme a été délivré ainsi que des prisonniers portugais.

Ce ne fut qu'en 1714 que le Gouverneur Christovão de Acosta demanda, au nom du Roi de Portugal, un échange de prisonniers, ce qui fut fait.

Ignacio Correá lui-même s'était marié à Lima et ne revint plus.

Les passages ci-dessus ont été choisis pour cette critique parce qu'ils n'ont pas été traités à fond ailleurs, et parce qu'il était possible d'en vérifier la valeur historique à l'aide de documents contemporains. Le résultat, présenté avec déférence, est que Ribeiro de Sampaio s'est montré coupable d'inexactitude grave et systématique et d'une disposition à tomber en erreur quasi perverse. L'évidence d'un tel auteur en ce qui regarde les faits de l'histoire n'a pas de valeur, et à moins de l'appuyer sur d'autres témoignages plus dignes de confiance, elle ne doit être ni citée comme autorité ni reçue comme preuve.

Quand le Père Fritz parle des prisonniers échangés en 1714, il ne mentionne pas Frei João da Luz, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si celui-ci en eût fait partie.

Sampaio ne dit pas que Ignacio Correá fût au nombre des prisonniers délivrés avec le Missionnaire Carme.

Que dirait le critique anglais si on appliquait à ses méprises le même code qui lui sert à juger celles qu'il attribue, sans pouvoir les prouver, à Sampaio? Ainsi, dans la Note II, il dira en parlant de l'expédition de Bartholomeo Barreiros : « D'après ce que dit Berredo. Barreiros était du nombre de ceux qui périrent dans cette malheureuse entreprise. » Or, voici ce que dit Berredo, § 952 :

« Sous la nouvelle administration de 1650, le commandant Barreiros était encore occupé à ces deux entreprises (celles de la découverte de l'or et des rachats). L'insuccès de la première n'ayant pas dissipé les illusions que l'ambition produit chez les hommes, il paraît que, dans la seconde, il ne montra pas toute la droiture nécessaire pour en assurer la parfaite réussite et il fut si malheu-

reux dans les deux cas qu'il revint à la ville de Belem du Pará sans autre résultat que le regret de son échec. Il éprouva tant de chagrin de voir sa conduite mal appréciée, vu l'enquête à laquelle on la soumit, qu'il n'en perdit rien moins que la vie. »

Ainsi il ne périt pas dans le sertão de l'Amazone.

Nous donnons maintenant un résumé des citations de Ribeiro de Sampaio faites dans le Premier Mémoire Brésilien :

Page 65, en note. — Sampaio cité pour l'expédition au Rio Negro de Costa Favella et du frère Theodosio, vers 1669, pour la construction de la forteresse et pour les explorations de Guilherme Valente. Nous n'avons pas adopté la théorie de Sampaio quant à la « découverte », — dans le sens qu'il donne à ce mot et qu'il explique, — ou premières entrées des Portugais dans le Negro entre 1668 et 1671. Nous avons cité La Condamine qui, en 1745, écrivait que le Rio Negro était fréquenté par les Portugais depuis plus d'un siècle; nous avons dit que l'expédition de Bartholomeo Barreiros, en 1649, fut peut-être la première expédition portugaise qui fût allée au Rio Negro et que, dès 1657, les Missionnaires commencèrent à pénétrer dans cette rivière. (*Prem. Mém. Brés.*, pages 64 et suiv.)

Pages 65, 69 et 70, en notes. — Sampaio cité au sujet des troupes de rachat qui pénètrent par le Rio Negro dans l'Orénoque. Faits incontestés et résultant de nombreux documents et des Chroniques de la Compagnie de Jésus dans l'État du Maranhão.

Page 66. — Sampaio cité à l'appui du fait qu'une justification des titres du Portugal sur le territoire du Rio Negro avait été faite en 1765. Incontesté.

Page 85. — Ribeiro de Sampaio cité relativement aux différentes classes d'habitants de la Capitainerie du Rio Negro.

Ce sont des observations faites par lui sur le pays qu'il administrait.

Page 87. — De même, des observations de caractère général sur l'état de la Capitainerie à son époque.

Page 123, en note. — Ribeiro de Sampaio cité à propos d'Ajuricaba. Nous avons donné ce récit en note comme simple illustration; nous ne nous sommes point guidé sur lui dans le texte du Mémoire. C'est le Mémoire Anglais qui s'appuie sur ce récit : « Le meilleur résumé de cette histoire se trouve dans le Diario de Ribeiro de Sampaio », dit-il, et il part de là pour le citer (*Prem. Mém. Angl.*, p. 25). Nous démontrons, au contraire, que l'alliance entre Ajuricaba et les Hollandais dont parle Sampaio était une pure création des colons du Rio Negro pour décider le Gouvernement de Pará à lui faire la guerre et pour faire par là un gros butin d'esclaves.

Page 138. — Sampaio cité à l'appui de la remarque que les Paravians formaient la peuplade la plus importante de Rio Branco. On l'appela le Paraviana. Incontesté.

Page 138. — Un passage de la *Relação* cité relativement à la manière dont les Portugais s'avançaient dans l'intérieur des terres. Incontesté. Sampaio y dit aussi que, pour l'intervalle entre 1671 et le commencement du xviii^e siècle, il n'avait pas trouvé de documents.

Page 140, en note. — Remarque de Sampaio que c'étaient

les blancs qui prenaient les coutumes des Indiens et non ceux-ci qui prenaient les usages des Blancs.

Page 141. — Sampaio cité au sujet des expéditions de Francisco Ferreira dans le Rio Branco dès le commencement du XVIII^e siècle. Si ce n'était ce point et aussi celui relatif aux voyages de Frei Jeronymo Coelho, le Mémoire Anglais ne se donnerait peut-être pas la peine d'essayer de démolir l'autorité de Sampaio. Mais quant à ce point, ce n'est pas sur Sampaio seul que nous nous sommes appuyés, mais sur le Gouverneur Francisco Xavier de Mendonça et sur les témoins de l'enquête de 1775. Il faut dire qu'il ne s'agit pas ici d'un fait avancé par Sampaio comme historien, c'est-à-dire d'un fait d'un âge reculé auquel il n'aurait pu avoir accès que par les documents et pour la reconstruction duquel il eût fallu la faculté, que son critique lui conteste, « de voir clair dans l'histoire ». C'est une tradition encore de son temps, attestée devant lui par plusieurs contemporains de Ferreira, un fait donc pour lequel il n'était pas nécessaire de faire des recherches difficiles, d'être doué de la faculté que son critique prise tant de voir d'autant mieux dans le passé que ce passé est moins éclairé par des lumières contemporaines ; le bon sens et la culture d'esprit du magistrat y suffisaient amplement.

Page 142. — Ribeiro de Sampaio cité pour le rôle que joua Francisco Xavier d'Andrade dans la grande expédition de Belforte. A propos de cette citation, l'auteur de la *Critique sur Ribeiro de Sampaio comme historien*, dit que, dans le Mémoire Brésilien, Lourenço Belforte est décrit comme étant allé lui-même jusqu'à l'Uraricoera, « ce que Sampaio ne nous laisse

pas entendre ». Le Mémoire Brésilien n'a fait que reproduire le passage de Sampaio, et la citation doit donc s'entendre comme dans le document lui-même, c'est-à-dire comme ayant trait à Francisco Xavier d'Andrade et non pas à Belforte. Quant à cette expédition d'Andrade, nous nous appuyons sur les dépositions de l'enquête et les documents contemporains, et non pas sur Ribeiro de Sampaio.

Page 145, en note. — Sampaio cité comme référence quant à l'envoi de l'expédition Diuiz. Incontesté.

Page 165. — Lettre de Sampaio à Caldas sur l'invasion espagnole. Document de l'époque, récit que le magistrat fait d'événements survenus dans son administration.

Page 167. — De même.

Page 176, note. — La *Relação* citée relativement aux mêmes faits.

Page 178, note. — De même.

Page 181. — De même.

Page 184, et suivantes. — Enquête judiciaire faite par Ribeiro de Sampaio. Document judiciaire.

Page 191, note. — Les travaux de Sampaio cités comme preuves de la souveraineté portugaise parmi beaucoup d'autres travaux de même nature, c'est-à-dire comme démonstration,

par leur seul objet, de l'intention du Portugal de dominer ces régions et de la souveraineté qu'il s'y attribuait par ses Magistrats et ses Commissaires spéciaux.

Page 199. — Sampaio cité à propos de l'invasion espagnole. Fait de son administration.

Page 205. — Sampaio cité pour des faits contemporains.

Page 257. — L'idée de Sampaio sur les limites.

Page 278. — Idées de Sampaio sur la colonisation du Rio Branco et l'introduction du bétail.

Comme on le voit, il n'y a pas un seul point où nous dépendions de l'autorité seule, ou à découvert, de Sampaio, quand nous le citons, excepté sa conjecture relativement à l'époque où Favella est allé au Rio Negro et ce qu'il dit de cette expédition et du sergent Guilherme Valente, des faits qui se rapportent aux premiers temps de la colonisation du Rio Negro et qui peuvent être rejetés sans que nous y attachions la moindre importance. Au contraire, Sampaio, dans son récit, *que nous n'avons pas suivi*, retarde l'époque de l'occupation de l'intérieur du Rio Negro, qui commence bien avant 1667. Nous avons cité Sampaio pour les premiers peuplements, mais non pour les premières explorations, qui sont antérieures, comme d'ailleurs lui-même le reconnaît dans sa *Relation géographico-historique du Rio Branco de l'Amérique Portugaise*, où il signale avant Favella les missions des Pères de la Compagnie.

Nous pourrions donc abandonner au critique anglais la

réputation de Ribeiro de Sampaio comme historien sans par là nuire aucunement à notre cause; cela ne nuirait qu'à la cause anglaise qui prétend baser sur l'autorité de Sampaio la théorie d'une alliance des Manáos avec les Hollandais, lesquels mettaient, à la même époque, leurs têtes à prix et voulaient les exterminer. Le tact historique de Sampaio pourrait être le plus parfait du monde; cela ne diminuerait en rien la force et la démonstration d'un seul de nos arguments.

Il est évident que, dans un procès historique de ces proportions, couvrant l'espace de trois siècles, nombre de détails peuvent être démolis par la critique, sans que la construction que chacune des Parties avait élevée s'en ressente; mais il n'y a pas un seul des faits allégués par nous, ayant de l'intérêt pour cette cause, qui s'appuie sur l'autorité de Sampaio comme historien ou sur le récit seul de Sampaio. Nous pourrions ainsi abandonner celui-ci sans péril, mais nous avons cru nous devoir à nous-même, puisqu'il est l'objet de cette attaque à cause de l'usage que nous avons fait de ses écrits, de montrer que la critique dirigée contre lui ne repose sur rien, et qu'elle porte, quand parfois elle aurait raison, sur des points d'une petitesse extrême, de ceux qui, pour l'historien, disparaissent nécessairement dans les grandes masses du sujet qu'il traite. Cela nous croyons l'avoir fait. On peut passer sa vie entière à rechercher la trace d'un sergent du Rio Negro, sans pouvoir accuser un historien « d'inexactitude grave et systématique » parce qu'on ne la trouve pas. Mais quand on suggère que le sergent Guilherme Valente, qui aurait épousé la fille d'un cacique, serait peut-être le carme Frei João Guilherme, qui était missionnaire dans ces parages à une époque qu'on croit la même, parce que tous les deux s'appelaient Guilherme, de

même qu'on prétend, contre Humboldt, que Nicolas Rodriguez était Nicolas Martinez, parce que tous les deux s'appelaient Nicolas, et que Santos serait le cadet Antonio Lopez, parce que tous les deux s'appelaient Antonio, il est visible que le fait d'être engagé dans une demande judiciaire a produit chez le censeur un obscurcissement passager de cette même « faculté de voir clair dans l'histoire ». Pas une seule erreur n'a été trouvée dans le récit qu'il analyse, et plusieurs erreurs, au contraire, ont été commises par lui. Sampaio ne s'est peut-être pas montré tout à fait impartial dans des questions où la souveraineté de son pays était en jeu ; mais en cela, autant que dans l'usage des conjectures historiques, son critique n'a certes pas justifié son droit à lui jeter la première pierre et à l'accuser « d'une disposition à tomber en erreur quasi perverse ».

POINTS EN DISCUSSION

(A.) Erreurs du Brésil ayant rapport à la Ligne de d'Anville.

La première série de ces erreurs se rapporte à la ligne dite de d'Anville.

L'importance que le Mémoire du Brésil donne à cette ligne de d'Anville nécessite l'examen le plus minutieux des assertions qui s'y rapportent.

Le Mémoire brésilien allègue, qu'il est hors de doute que d'Anville ait obtenu de la Condamine, en même temps que son information cartographique, l'idée de la souveraineté portugaise au Rio Branco ainsi qu'elle est exprimée par sa ligne.

Il n'y a pas de preuve de cette assertion, et cette suggestion est en elle-même des plus invraisemblables. On ne trouve qu'une seule mention du Rio Branco dans le livre de la Condamine, et l'auteur fait voir qu'il avait tiré ses renseignements de Hortsman; or, il est certain que Hortsman n'a pu donner une impression telle que celle qu'allègue le Brésil.

La Condamine, il faut le rappeler, ne tenait pas de Hortsman ses renseignements sur le Rio Negro, et le Mémoire Anglais oublie que le Rio Branco n'est qu'une branche du Negro¹. Il ne

1. Les passages suivants d'une lettre de d'Anville au *Journal des Savants* montrent assez que ses nouveaux renseignements sur le bassin de l'Amazone sont dus presque en totalité aux travaux de La Condamine et aux renseignements obtenus du Pará :

« ... De Napō en descendant le grand fleuve des Amazones jusqu'à la mer, la distance des lieux se rapporte à des indications que les papiers de M. de la Condamine m'ont fournies, et entre autres le modèle à fort grand point de la carte qu'il a rendue publique. Ce long cours est soutenu en plusieurs endroits

trouverait pas naturel que nous oublions que le Mazaruni et le Cuyuni sont des branches de l'Es-

par les observations que M. de la Condamine a faites de la latitude. Sa curiosité ne s'est point bornée au fil de la navigation et il a ramassé autant de connaissances à droite et à gauche qu'il était possible chemin faisant. Sur ce qu'il a pu recueillir par ses informations dans l'établissement portugais de Rio Negro, j'ai tracé un cours de rivière que le nombre de rivières affluantes et de peuplades établies sur la rive fera paraître d'autant plus circonstancié qu'on n'en avait aucune connaissance. » (*Journal des Sçavans*, mars 1750, p. 184.)

« J'ai trouvé quelques crayons d'autres rivières reçues par celle des Amazones dans les papiers de M. de la Condamine. J'y ai joint ce que m'a fourni une carte que j'avais dressée en 1729 du cours de la rivière des Amazones, en remontant du Pará jusqu'au Rio Negro, sur les instructions du Père Ignacio dos Reys, de l'Ordre de la Merci, qui avait habité douze ans les bords de cette rivière, et dont M. Couvai, chevalier du Christ, m'avait procuré la connaissance. Il est à présumer que le quartier des Missions de la Merci avec ses entours depuis Matari jusqu'à Jamondas dans la partie du nord de l'Amazone n'est pas la plus faible partie de détail aux environs de l'Amazone.... » (*Ibid.*, p. 185.)

« Les bouches de l'Amazone sont exprimées plus en détail qu'on ne devrait, ce semble, l'attendre d'une carte qui, par l'étendue de son objet en général, resserre nécessairement en petit espace les objets particuliers.

« Je dois rapporter une partie de ce qui regarde l'entrée du Pará aux connaissances que le Père Ignacio en avait

sequibo. La Condamine a été au Rio Negro lui-même et au Fort. « Le Rio Negro, nous dit-il, écrivant en 1745, est fréquenté par des Portugais depuis plus d'un siècle et ils y font un grand commerce d'esclaves. Il y a continuellement un détachement de la garnison du Pará campé sur ses bords pour tenir en respect les nations indiennes qui les habitent et pour favoriser le commerce des esclaves dans les limites prescrites par les lois du Portugal, et tous les ans ce camp volant à qui l'on donne le nom de Troupe de Rachat pénètre plus avant dans les terres. » Le camp volant était, à l'époque de La Condamine, en possession du Rio Branco et de ses affluents. Outre les Troupes de Rachat, tout ce territoire était parcouru par les Manaos dont il dit : « Les Manaos, au rapport de ce dernier auteur (le Père Fritz), étaient une nation belliqueuse, redoutée de tous ses voisins. Elle a longtemps résisté aux armes des Portugais, dont à présent elle est amie. Il y

spécialement. Il m'avait fait connaître le Tagipurú, canal de communication, et par lequel M. de la Condamine a passé de la rivière des Amazones dans le Pará... » (*Ibid.*, p. 186.)

en a plusieurs aujourd'hui fixés dans les peuplades et les Missions des bords de la Rivière Noire. Quelques-uns font encore des courses dans les terres chez des nations sauvages, et les Portugais se servent d'eux pour leur commerce d'esclaves. C'étaient deux de ces Indiens Manaos qui avaient pénétré jusqu'à l'Orénoque et qui avaient enlevé et vendu aux Portugais l'Indienne chrétienne dont j'ai parlé. » La Condamine ne trace pas de limites, mais il suffit de regarder sa carte pour voir que le Rio Branco y est une simple dépendance du bassin du Rio Negro comme tous les autres affluents. Dans l'intérieur du pays, il n'y avait que la domination espagnole et portugaise, la Hollande et la France n'ayant de territoire que sur la côte même.

Il n'y a aucune raison pour penser que Hortsman n'avait pas pu témoigner de l'occupation du Rio Branco par les Portugais. Au Mahú, il apprit la direction des établissements portugais par un Indien qui s'en était enfui. La grande expédition d'Andrade avait déjà eu lieu à l'époque de son passage. Du reste, il y a dans son journal une preuve que les Portugais avaient

déjà dominé toute la rivière. C'est quand il dit : « Et après avoir passé tant de dangers et de travaux de mer et d'Indiens sauvages dont, depuis les Parahans (village des Parahans) jusqu'à l'entrée dans le Rio Branco, toutes ces rivières sont peuplées ». Cela signifie que le Rio Branco lui-même était déjà à cette époque libre de peuplades sauvages telles qu'il s'en trouvait partout où les Troupes de Rachat portugaises n'avaient pas pénétré. Il est bien singulier que la traduction accompagnant le journal dans le dossier contienne ce passage : « Et après avoir passé tant de périls et tant de travaux de mer avec les braves Indiens, dont deux Parahans passèrent jusqu'à l'entrée de la rivière Blanche de laquelle tous les bords étaient semés. » (*Ann. Prem. Mém. Ang.*, IV, p. 5.)

Nous avons vu d'ailleurs que Hortsman n'avait pas été à l'Uraricoëra ; son tracé de cette branche du Rio Branco, ainsi que celui du Tacutu en amont du Mahú ; n'a pu être que le résultat d'informations portugaises.

La plus grave erreur est l'assertion que la ligne, tracée par d'Anville

sur sa carte de l'ouest à l'est, fut acceptée par les Hollandais comme leur frontière du côté de la Guyane portugaise, de même que la ligne du nord au sud fut acceptée comme leur frontière du côté des possessions espagnoles.

Dès le commencement de son Mémoire, le Gouvernement brésilien ne tarde pas à s'en référer au Mémoire du Baron de Rio Branco, suggérant qu'on y trouve une preuve complète de cette position; les arguments du Baron sont répétés *in extenso* dans la section du Mémoire brésilien qui traite la question de l'assentiment allégué des Hollandais aux prétentions du Brésil; et encore dans le chapitre consacré à la cartographie, l'assertion est citée comme un fait établi.

Dès que l'affaire est examinée, l'on trouve qu'il n'y a pas de preuve de cette assertion; elle est vraiment incompatible avec les seules cartes hollandaises indépendantes et officielles qu'on ait trouvées. Il n'est même pas vrai que les Hollandais étaient prêts à adopter la frontière de d'Anville vers l'ouest.

L'assertion relative à l'adoption de la ligne de d'Anville par les Hollandais est fondée en partie sur certains passages extraits cités des dépêches du Directeur général hollandais, et en partie sur les emprunts à d'Anville faits par certains cartographes hollandais.

Quant à l'approbation de la ligne par le Directeur général hollandais,

l'inexactitude de cette suggestion, ou de n'importe quelle affirmation semblable, devient manifeste quand on se reporte au texte même des passages isolés qui sont cités dans le Mémoire brésilien.

La première citation, qui est tirée d'une dépêche, datée du 9 septembre 1758, du Directeur-Général de l'Essequibo à la Compagnie des Indes Occidentales, est ainsi conçue :

« Si Vos Seigneuries daignent jeter un coup d'œil sur la carte de ce pays, tracée avec le plus grand soin par M. d'Anville, Vos Seigneuries verront clairement qu'il en est ainsi. Nos frontières, aussi, y sont définies, d'une façon qui prouve que l'auteur était fort bien informé. »

Se reportant à la dépêche, on s'aperçoit immédiatement qu'il s'agissait de l'attaque d'un poste hollandais sur la rivière le Cuyuni par le Gouverneur de la Guyane espagnole, et que le Directeur-Général hollandais se reportait à la frontière occidentale, d'après la carte de d'Anville, afin d'établir le fait que le Cuyuni était dans les limites des possessions hollandaises.

Le deuxième passage cité par le Mémoire provient d'une dépêche de la Compagnie des Indes Occidentales, adressée au Directeur-Général le 31 mai (non pas le 25 mai, comme le dit le Mémoire brésilien), 1759, dans lequel la Compagnie, déclarant n'avoir pu trouver dans aucunes des cartes de d'Anville la moindre trace de ce

Il importe peu de savoir à propos de quoi le Directeur-Général disait que d'Anville avait bien défini les frontières de la Colonie. Il recommande la ligne de d'Anville d'une façon générale et complète. Il ne prétend pas qu'elle est bien tracée seulement jusqu'au Cuyuni. Et il ne parle pas de cette limite seulement ; il dit : « Nos frontières ont été définies d'une façon qui prouve que l'auteur a été très bien informé ». Leur principale question était au sujet du Cuyuni et ils sont heureux de cette intervention inattendue de d'Anville qui avait laissé la rivière tout entière en dedans de leur colonie.

que Storm mentionnait, demande une description de la carte de D'Anville dont le Directeur-Général avait fait mention.

Ici, encore, c'est de l'empiétement des Espagnols, sur la frontière occidentale de la Colonie, au Cuyuni, que traite la dépêche, et pas d'autre chose.

En réponse, le 1^{er} septembre 1759, le Directeur-Général envoie à la Compagnie la description demandée et ajoute, à propos de la carte de d'Anville à laquelle il s'était reporté :

« Les bornes des différentes nations qui habitent cette côte de la Guyane sont très distinctement marquées. »

Il s'agit, encore là, de la question du Cuyuni, et non d'une dispute à l'égard de la frontière méridionale de la Colonie. Le Directeur-Général, d'ailleurs, ne se commet pas à approuver la frontière occidentale de d'Anville dans son ensemble.

Ceci montre que la carte de d'Anville s'offrait à la Compagnie comme un secours précieux dont elle était heureuse de se servir.

Ceci, c'est encore une reconnaissance générale de l'exactitude ainsi que de l'avantage pour les Hollandais du tracé de d'Anville. Nous trouvons préférable de reproduire la citation entière que nous avons faite de cette dépêche du 1^{er} septembre 1759 :

« 1^{er} septembre 1759 : « La carte de l'Amérique du Sud de M. d'Anville à laquelle j'ai fait allusion me fut envoyée l'année dernière, sur ma demande, par le professeur, actuellement Rector Magnificus, Allamaud de Leyde, par l'*Essequibo Welvaeren*, et c'était à cette époque la dernière de l'auteur. Les frontières des nations établies sur cette côte de la Guyane y sont indiquées d'une façon distincte. J'en ai reçu deux exemplaires, mais j'en ai envoyé un, pour la seconde fois, à

l'Orénoque, par le Burgher Capitaine Miels Andries Schulz, qui y alla, comme délégué, traiter la restitution des esclaves fugitifs. » Comme on le voit, Storm se sert de la carte de d'Anville auprès des Autorités espagnoles, comme si elle constituait un tracé authentique de la frontière hollandaise. »

Les mêmes observations, précisément, s'appliquent aux dépêches du Directeur-Général du 2 mai 1760, et du 9 février 1762, auxquelles le Mémoire brésilien se réfère encore une fois à ce propos.

Comme le Contre-Mémoire Anglais passe assez légèrement sur ces dépêches, nous jugeons utile de les reproduire ici. La première est celle du 2 mai 1760. Le Directeur-Général écrit :

« Quoique je ne doute pas que Vos Seigneuries n'aient, à cette heure, reçu la carte dressée par M. d'Anville, j'ai copié pour plus de clarté la partie de cette carte qui a trait à nos possessions.... »

Cette copie où il a marqué les différents postes de la Compagnie, parmi lesquels celui d'Arinda, il l'envoie à la même date aux Directeurs. En septembre suivant, les Directeurs n'avaient pas reçu la copie de Storm. En novembre 1761, ils l'ont cependant en leur possession et l'en remercient avec effusion :

« L'extrait de la carte de M. d'Anville que vous avez enrichie de l'indication du poste en question et de beaucoup d'autres lieux, nous plaît beaucoup. Nous ne manquerons pas, à l'occasion, d'en faire l'usage nécessaire dans l'affaire de la rivière Cuyunni, que nous ne perdons nullement de vue. » (*American Report II*, 393.)

La seconde dépêche du Directeur-Général que le Contre-Mémoire Anglais ne reproduit pas est celle du 19 février 1762. Il y dit :

« J'ai vu avec plaisir que Vos Seigneuries se montrent satisfaites de ma copie de la carte d'Anville. Cette carte est non seulement la meilleure, mais la seule qui donne exactement et véritablement le détail de cette côte; c'est pour cela que je n'ai cessé de faire des efforts pour l'obtenir; je l'avais vue en la possession de Son Altesse Sérénissime, qui eut la bonté de me la laisser voir quand elle fut publiée en 1751. »

Comme on le voit, si Storm, qui avait marqué sur la carte de d'Anville le poste Arinda et les autres postes de la Compagnie, avait eu quelque doute sur la frontière de la Colonie dans le bassin du Rupununi, il l'aurait certainement indiqué à la Compagnie.

Le Mémoire présente, ensuite, une citation d'une Remontrance adressée par les États-Généraux, le 2 août 1769, à la Cour d'Espagne; il s'agit de certains procédés des Espagnols de l'Orénoque à l'égard de la Colonie hollandaise de la Guyane. La citation de tout le paragraphe, dont le Mémoire du Brésil se contente de citer quelques mots seulement, sera une réponse suffisante :

« Qu'eux, les Remontrants, considèrent de leur devoir d'informer en outre Leurs Hautes Seigneuries à cette occasion,

Nous avons retenu seulement l'usage fait de la carte de d'Anville par les États-Généraux. Le fait que l'intrusion des Espagnols dont se plaignait la Hollande eut lieu sur le Marowini n'enlève rien à la force de cet appel. Si les Portugais avaient occupé le Rupununi en amont ou en aval du tracé de d'Anville, les États-Généraux auraient alors cité cette carte à l'appui de leur remontrance.

que depuis quelques temps les peuplades de l'Orénoque avaient commencé à disputer les droits de pêche à l'embouchure d'Orénoque aux gens de l'Essequibo, et même à empêcher ceux-ci par la force à tirer partie de ces pêcheries, bien que les Indiens de l'Essequibo durant nombre d'années eussent joui paisiblement et tranquillement du droit de pêche dans cette région, pêche qui leur était de très grande importance par l'abondance de poisson à cet endroit; mais qu'en outre les peuples de l'Orénoque commençaient à les empêcher de pêcher sur le territoire même de l'État, allant de la rivière Marowyne au delà de la rivière Wayne, non loin de l'embouchure de l'Orénoque, comme on pouvait le voir par les cartes de ces régions qui existent, surtout celle de M. d'Anville, qu'on considère comme une des meilleures par la précision de ses indications; griefs dont Leurs Hautes Seigneuries trouveront les preuves dans les documents Addenda I, pp. 1, 2 and 3, extraits des dépêches du dit Directeur, en date du 15 septembre 1768 et des 21 février et 4 avril 1769. »

Le texte même lu, il devient aussitôt évident que les États-Généraux traitaient, dans ce passage de la Remontrance, des disputes entre leurs sujets de Guyane et les Espagnols à l'égard de certains droits de pêche à l'embouchure de l'Orénoque, « et sur le territoire de l'État même, qui s'étend de la rivière nommée le Marowini jusqu'au delà de la rivière appelée le Waini, non loin de l'embouchure de l'Orénoque »; et le renvoi à la carte de d'Anville sur lequel, séparé du texte, le Brésil s'appuie avec tant de confiance, n'a sa raison d'être que dans son applica-

tion particulière à l'étendue de territoire hollandais le long de la côte.

On voit, ainsi, qu'à chaque occasion à laquelle ou le Gouverneur hollandais, ou la Compagnie des Indes Occidentales, ou les États Généraux, se reportent à la carte de d'Anville, il ne s'agit que de la frontière occidentale. On soumet, donc, qu'il est tout à fait déraisonnable de tenter d'utiliser les expressions générales que l'on trouve dans quelques-unes de ces dépêches, comme « une adoption par les autorités hollandaises de la ligne de d'Anville au midi de la Colonie ». Aucune question n'avait alors été soulevée quant à la frontière du sud, et rien n'avait eu lieu qui aurait pu amener les autorités hollandaises à considérer si l'on pouvait se fier à la ligne de d'Anville dans cette partie du territoire.

On remarquera que dans toutes les dépêches citées ci-dessus il s'agit de la première édition de la carte de d'Anville (datée de 1748), et de cette édition exclusivement.

Le Directeur-Général, la Compagnie, les États-Généraux adoptent la frontière de d'Anville telle quelle, sans aucune restriction.

Ceci est une subtilité qui n'a pas de rapport avec la question actuelle, mais bien avec le litige avec le Venezuela. La ligne de d'Anville, pour ce qui concerne le Rupununi, est la même dans les deux cartes. Ce n'est que pour le Cuyuni que la carte de 1748 le place tout entier dans la Guyane hollandaise, tandis que celle de 1760 en met les branches supérieures, notamment le Yuruari, en grande partie dans la sphère espagnole.

Quant aux cartes hollandaises, il est vrai que Van Bercheyck et Tirion reproduisent la deuxième édition de la carte de d'Anville; aussi que Van Heneman, sur une de ses premières cartes, et Bouchenroeder indiquent une frontière occidentale de la Guyane hollandaise, qui correspond, en partie, à la ligne de d'Anville.

On soumet à l'Arbitre qu'il n'est pas possible de soutenir sérieusement que le fait de la copie par deux géographes hollandais (Van Bercheyck et Tirion) de la portion de la carte de d'Anville qui se rapporte à cette région — même si l'on pouvait l'envisager comme une adoption de la ligne de d'Anville tout entière — puisse affecter sérieusement cette question, et soit un point important dans cette enquête. C'est à ceci que se réduit, après vérification des faits, l'assertion si absolue du Mémoire brésilien quant à l'adoption même de la ligne de d'Anville par tous les cartographes hollandais. Ni Van Heneman ni Bouchenroeder n'adoptèrent la ligne de d'Anville quant à la frontière méridionale de la Colonie, frontière qui seule se rapporte au présent litige. Van Heneman, en tout cas, sur une carte postérieure, dûment prise en considération dans le Mémoire britannique et qui sera mentionnée tout de suite, traça une frontière dans une direction très différente de celle qu'indique la carte de d'Anville.

L'imitation de la ligne de d'Anville, que l'on trouve sur plusieurs cartes

La carte de Bercheyck a presque un caractère officiel, Bercheyck étant le neveu de Storm et Commandeur de Demerary, et la gravure de sa carte ayant été payée par la Chambre de Zélande. Ces cartes ne sont pas nombreuses, mais ce sont toutes les cartes hollandaises qui existent. Van Heneman et Bouchenroeder, dans les cartes auxquelles il est fait allusion ici, ne prolongent pas le territoire de la Colonie jusqu'à la limite d'Anville dans cette partie-là. Dans la carte générale de Bouchenroeder, le territoire hollandais s'étend à peine jusqu'à la jonction de l'Essequibó et du Rupununi, tandis que celle de Heneman ne comprend même pas le Rupununi.

On ne sait pas si cette carte de Heneman, qu'on a discutée si longuement déjà, est antérieure ou postérieure et nous avons montré qu'il n'y a pas lieu d'attacher la moindre importance à la ligne qu'il a tracée.

Nous soutenons que toute carte hollandaise et anglaise qui

anglaises antérieures à 1840, n'est pas, non plus, un fait qui puisse affecter cette cause. Ces cartes, basées sur celle de d'Anville, ainsi que nous l'avons indiqué, n'ont que l'autorité qu'a la carte de d'Anville, et on a fait voir que ce n'est là qu'une question d'autorité; ce sujet a déjà été traité.

Il est, en outre, avancé, pour le compte du Brésil, que ce fut la ligne de d'Anville — c'est-à-dire, la portion qui se dirige nord et sud — qui, dans la controverse avec le Venezuela, valut à la Grande-Bretagne la conservation du bassin de l'Essequibo.

C'est une simple bévue. Les actes et procédés de l'Arbitrage de Paris n'offrent absolument rien qui autorise une pareille assertion. La partie septentrionale de la ligne de d'Anville fut discutée comme élément dans la cause; sa signification — ainsi que l'exposait la première édition de la carte — était que tous les affluents de l'Essequibo coulaient vers l'est, et tous ceux de l'Orinoco à l'ouest de la ligne, de façon qu'elle

place le territoire en litige hors de la zone de la prétention hollandaise ou anglaise peut être invoquée par nous comme un témoignage positif que cette prétention ne s'étendait pas jusque-là.

Voici ce que nous avons dit :

« Ce fut cette ligne qui, récemment, dans le débat entre la Grande-Bretagne et le Venezuela, constitua le plus fort retranchement de la Grande-Bretagne et qui sauva à la Guyane Anglaise le bassin de l'Essequibo. « Je suis convaincu, dit le Professeur Burr en parlant de cette carte, qu'elle est la seule carte qui ait jamais été citée à l'appui d'une délimitation quelconque par les autorités hollandaises et espagnoles. »

Cette seule citation de Burr suggère assez que la ligne d'Anville fut la plus grande difficulté au point de vue historique avec laquelle le Venezuela ait eu à lutter.

On dirait, d'après cette phrase, qu'il n'y a pas eu de discussion devant le Tribunal au sujet de la carte de d'Anville et de l'usage qu'en firent les autorités de la Guyane. On dirait aussi, d'après la phrase qui suit, que la ligne d'Anville fut divisée devant le Tribunal en deux sections, l'une septentrionale et l'autre méridionale.

coïncidait, en ces parages, avec une division naturelle du sol aussi bien qu'avec la démarcation indiquée par les témoignages devant le Tribunal. Mais le Gouvernement britannique, du commencement du procès à la fin, ne donna guère d'importance à la

Celui qui aura étudié les longues discussions du litige Anglo-Vénézuélien pourra seul dire si nous ne sommes pas entièrement fondé à remarquer que cette carte et les débats autour d'elle par les autorités hollandaises furent un élément décisif de la prétention hollandaise sur le bassin de l'Essequibo bien au delà de ce que l'Espagne a jamais voulu *admettre.

question cartographique; le Gouvernement britannique comptait sur les preuves d'occupation et de contrôle, et ce fut à ces points de vue d'occupation et de contrôle, et non pas en vertu de la ligne de d'Anville, que le Gouvernement britannique demanda du Tribunal de Paris une décision favorable. A la partie de la frontière qui touche le Brésil, la ligne de d'Anville ne satisfait aucun principe de géographie; elle est absolument incompatible avec les données historiques qui ont été soumises à Sa Majesté l'Arbitre, et l'on se souviendra que le Tribunal de Paris déclara que la ligne du Cotinga et du Takutu était la vraie frontière de la Guyane britannique — nonobstant l'existence de la carte de d'Anville.

Le Gouvernement Britannique donne la plus grande importance à la preuve cartographique chaque fois qu'elle lui est favorable et ne lui en accorde aucune quand elle lui est contraire. Dans ce litige, par exemple, où la preuve cartographique lui est contraire d'une manière, on peut dire unanime, on voit l'importance qu'il attache à la seule carte Heneman qui le favorise. Dans le litige Anglo-Vénézuélien, la plus grande partie de la preuve cartographique lui était au contraire favorable, et d'après l'usage qu'il a fait dans celui-ci de cette seule carte Heneman, on peut bien se rendre compte du relief qu'il a donné à celle de d'Anville et à tant d'autres qui favorisaient la prétention hollandaise sur l'Essequibo et jusqu'à

l'Orénoque dans son différend avec le Venezuela.

Le Venezuela ne disputa pas le territoire aujourd'hui en litige. Le Tribunal de Paris, sous réserve du droit du Brésil, se prononça pour la demande de l'Angleterre qui le disputait sans contradicteur. La question de la ligne d'Anville pourrait ainsi être reprise même devant ce Tribunal, s'il avait à décider entre le Brésil et l'Angleterre.

Le Gouvernement de la Grande-Bretagne, dans son Mémoire, a rendu plein hommage au génie de d'Anville et à la grandeur de son œuvre. Mais, dans une question de frontières, le Gouvernement britannique refuse d'accepter l'autorité de d'Anville — de même que le Brésil, quoique l'autorité de d'Anville lui fût contraire, revendiqua de la France avec succès ses droits à la ligne d'Oyapok.

Nous n'avons pas invoqué l'autorité de d'Anville ni la ligne de d'Anville en elle-même, mais l'acceptation unanime de cette frontière par les autorités et les cartographes hollandais, ainsi que par les géographes anglais.

Il n'y a aucune ressemblance entre notre cas et celui de la Hollande.

Le Portugal avait déjà du temps de d'Anville une ancienne question avec la France que l'intervention d'un géographe français ne pouvait pas régler contre lui. Nous avons traité l'approbation donnée à la ligne d'Anville par les autorités hollandaises comme une déclaration officielle de la prétention hollandaise en Guyane. Là est l'importance politique de la

ligne d'Anville. C'est la Hollande qui la lui donne, non pas l'autorité du géographe lui-même. Le Portugal n'eut jamais à prendre connaissance de la ligne d'Anville. D'Anville n'aurait donné corps à sa prétention, comme ce fut le cas pour la Hollande, que si, après la publication de la carte d'Anville, les autorités portugaises avaient déclaré qu'elle représentait d'une manière exacte l'extension du domaine portugais dans cette partie de l'Amérique Sud. Cela ne veut pas dire que d'Anville ne se soit pas inspiré de renseignements portugais qu'il a reçus de La Condamine et d'autres. Géographe français et attaché à la Cour de France, d'Anville ne pouvait, quant aux prétentions françaises, que les reconnaître sur ses cartes; mais, même ainsi, il faut dire que la ligne d'Anville, quant à la prétention française postérieure jusqu'au Rio Branco, aurait donné raison au Brésil.

II

Traité d'Amiens.

Après avoir cité l'Article VII du Traité d'Amiens, le Contre-Mémoire Anglais analyse comme suit l'argument que nous en avons tiré :

Cet Article contenait un arrangement de l'ancienne dispute entre la France et le Portugal, relativement à la frontière de leurs possessions dans l'Amérique du Sud. Pour le moment c'était au profit de la France que l'arrangement se faisait. Le Traité de Vienne de 1814 changea la décision entièrement.

Par cet Article la France obtenait du Portugal l'assentiment de son droit à une frontière intérieure allant à l'ouest jusqu'au Rio Branco.

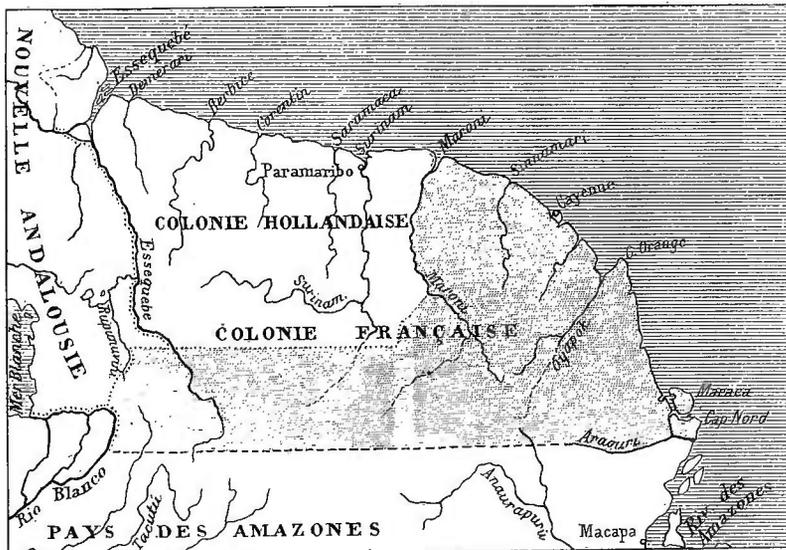
Le Mémoire du Brésil partant de cet Article tire un argument confus et difficile à suivre, mais il semble qu'on puisse le résumer comme suit : la ligne indiquée au Traité passe à travers le territoire en litige; par implication, la portion ainsi marquée au nord de la ligne était cédée par le Portugal à la France; l'étendue qu'on allègue être aussi cédée peut s'obtenir en appliquant la ligne du Traité à la carte de D'Anville; par suite les deux parties, tout comme la Grande-Bretagne, le soutien du Portugal, se trouvent astreintes d'adopter la frontière méridionale, telle que la tracé

Notre argument *confus et difficile à suivre* a été simplement celui-ci : par le Traité d'Amiens (comme, avant, par celui de Badajoz), la France avait arraché au Portugal, représenté par l'Angleterre, la cession de ses droits au nord d'une ligne tracée des sources de l'Araguary (situées à environ 2° 30 N.) jusqu'au Rio Branco. Donc l'Angleterre et la Hollande, ainsi que l'Espagne, signataires toutes trois du Traité d'Amiens, ont reconnu alors que le territoire

la carte de l'Amérique du Sud de d'Anville.

au nord du 2° degré 30', de latitude nord, appartenait au Portugal, qui le cédait. Que ce fût une cession, il n'y a pas à le nier puisque la prétention portugaise, reconnue par le Traité d'Utrecht, était par l'Oyapoc et non pas par l'Araguary. Or, si la France était ainsi établie par l'Europe, — on peut le dire, puisque, la transaction était collective, — au nord du parallèle 2° 30', jusqu'au Rio Branco, son territoire, quelque étroit qu'il fût, comprendrait déjà une partie du Haut Essequibo et du Haut Rupununi. Mais on ne peut pas supposer que, sa frontière méridionale étant celle-là, la France se contentât d'une frontière septentrionale à moins d'un degré et demi au nord de l'autre. Que ce territoire lui fût cédé par le Portugal, comme nous le prétendons, puisque cette ligne enlevait à celui-ci même le Fort S. Joaquim, ou qu'il lui fût reconnu par le Portugal, comme la Grande-Bretagne le prétend, oubliant quelque peu, par l'effet des années, le rôle d'amie et d'alliée du Portugal qu'elle joua en ce Congrès et à Utrecht un siècle auparavant, le fait est que le territoire au nord du parallèle 2° 30'

fut reconnu alors par l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, la France, comme n'ayant jamais été hollandais. Autrement, la Hollande et l'Espagne auraient protesté contre la limite, ou bien la cession ou délimitation aurait été faite par elles et non pas par le Portugal. La question est de savoir jusqu'où s'étendait le territoire de la France au nord de ce parallèle. Le Congrès d'Amiens n'a pas tranché cette question, mais les cartes de l'époque commencèrent à attribuer à la France le territoire jusqu'au Rupununi. Nous avons cité les cartes anglaises et françaises qui ne lais-



L'INTERPRÉTATION DU TRAITÉ D'AMIENS DANS LES CARTES FRANÇAISES
I. Poirson (1802).

sent aucun doute sur la portée attachée par la Grande-Bretagne à la cession dont, forcée par les circonstances, elle avait été l'intermédiaire. Il est inutile d'ajouter que le Traité d'Amiens ne fut pas exécuté. Nous l'avons invoqué seulement pour montrer qu'en 1802 ni la Grande-Bretagne ni la Hollande ne prolongeaient le territoire de la Colonie d'Essequibo jusqu'au voisinage du Rio Branco.

L'argument du Brésil repose sur une double présomption.

La première présomption est que, par le Traité d'Amiens, le Portugal faisait de vaste cession de territoire à la France. Rien ne garantit cette présomption soit dans les termes du Traité, soit dans les négociations qui l'ont précédé. Dans toutes les négociations qui préparèrent le Traité, pour autant qu'on en possède les procès-verbaux, on ne dit mot de cession, et aucune allusion n'est faite à aucun droit antérieur reconnu en l'une ou l'autre des Parties Contractantes. Le Traité établit simplement la ligne qui est reconnue par les deux parties comme frontière véritable entre leurs territoires respectifs.

La seconde présomption est que la carte qu'avaient sous les yeux les négociateurs du Traité était celle de D'Anville. Cette présomption semble

L'Angleterre ne peut pas ignorer que ce fut là une cession arrachée au Portugal, dont la limite garantie par elle au Traité d'Utrecht était par l'Oyapoc.

Par le Traité de paix du 29 septembre 1801 entre le Portugal et la République Française, signé à Madrid, la limite était par le Carapanatuba et la chaîne vers le 2^o et un tiers Nord de l'Équateur.

Nous avons souligné le mot territoire. Il faut y ajouter « portugais ». Aucune autre carte n'attribuait ce *territoire* à la Hollande.

reposer en partie sur l'autre présomption que, par le Traité, le Portugal céda à la France une vaste étendue de territoire, puisque la carte de D'Anville seule laisserait à la France, d'après la ligne du Traité, une étendue substantielle de *territoire*. Cette suggestion confuse tombe d'elle-même dès qu'on reconnaît que le Traité n'était pas un Traité de cession de territoire par une Puissance à une autre Puissance, mais un Traité de délimitation seulement.

Nous savons que ce fut une violence faite au Portugal cédant à la force, et qu'elle fut aussitôt annulée par lui.

Le Contre-Mémoire Anglais prétend qu'il n'y a pas eu cession mais bien délimitation. Cela ne change en rien la position de l'Angleterre et de la Hollande vis-à-vis de ce territoire. S'il y a eu cession, elles l'ont reconnu portugais; s'il y a eu au contraire délimitation, elles l'ont reconnu français.

Ce qui nous a fait dire que la carte consultée par la France et l'Angleterre avait été la carte de D'Anville, c'est que, si l'on avait eu devant les yeux les cartes espagnoles, le Premier Consul aurait fait le Traité dans cette partie-là avec l'Espagne ou bien cumulativement avec le Portugal et l'Espagne.

En effet, il est plus probable que la carte dont se servirent les négociateurs fut la grande carte de Buache, récemment éditée, laquelle se basait sur le travail de Juan de la Cruz. A l'époque à laquelle le Traité d'Amiens fut signé, l'œuvre de D'Anville avait été supplantée par des travaux plus récents. Les cartes françaises qui indiquent spécifiquement la frontière du Traité adoptent certainement la

Sur la carte de Buache il n'y a pas de limites tracées et l'auteur lui-même dit: « *On n'a pas marqué les limites des possessions des différentes Puissances qui partagent la Guyane, parce qu'elles ne sont encore déterminées que par la partie des côtes... les limites pour l'intérieur res-*

configuration du pays telle qu'elle se trouve sur la carte espagnole.

Les cartes suivantes sont de bons exemples :

Mentelle et Chanlaire, Cartes des Colonies françaises et hollandaises de la Guyane, 1805.

Lapie, l'Amérique Méridionale, 1814.

Brué, l'Amérique Méridionale, 1816.

La carte de Brué de 1816 fait mention comme autorité, quant à leur tracé, du Traité d'Amiens en particulier.

tent en litige. » La carte de Buache ne pouvait ainsi éclairer en rien les négociations du Traité d'Amiens et de celui de Badajoz, dont la ligne est la même.

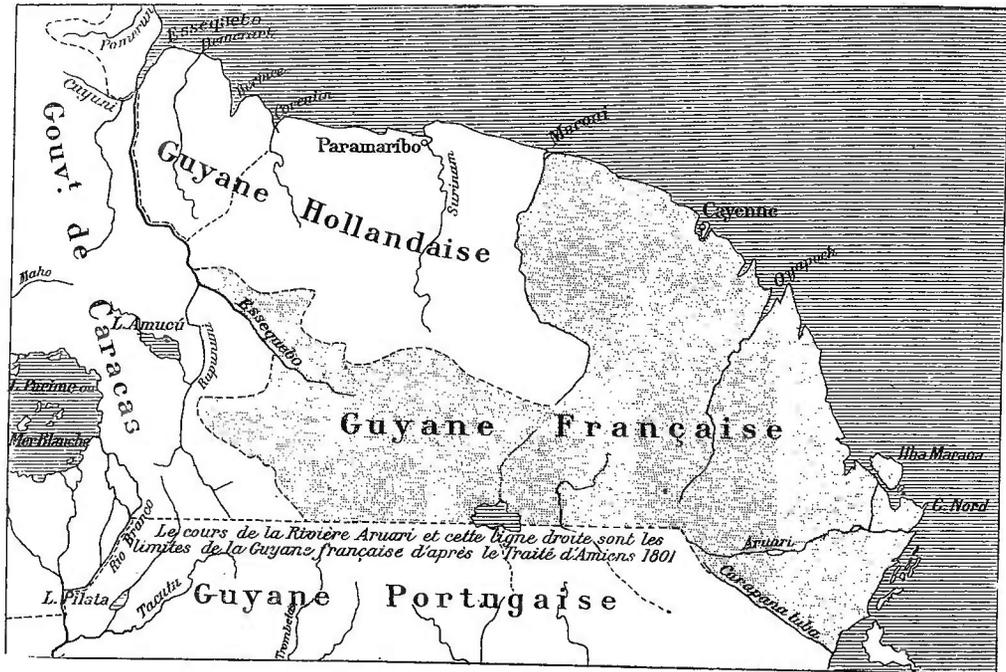
En disant que le Congrès d'Amiens a reconnu la ligne d'Anville, nous avons exprimé sous une forme différente cette idée : — que le Congrès d'Amiens a reconnu que les territoires au sud du confluent de l'Essequibo et du Rupununi n'étaient pas hollandais mais portugais.

Que la carte consultée par ces géographes fût celle de Juan de la Cruz ou bien celle de d'Anville, ces cartes attribuent à la France, *par effet du Traité d'Amiens*, le bassin supérieur de l'Essequibo et du Rupununi. Cela veut dire qu'elles l'ont considéré comme ayant été portugais avant le Traité. Mentelle étend le territoire français jusqu'à la rive droite du Rupununi, arrivant jusqu'à son confluent.

Lapie, de même, jusqu'à la rive droite de Rupununi, s'étendant encore plus loin sur la rive droite de l'Essequibo.

Brué, jusqu'à l'Essequibo, le territoire français séparant la

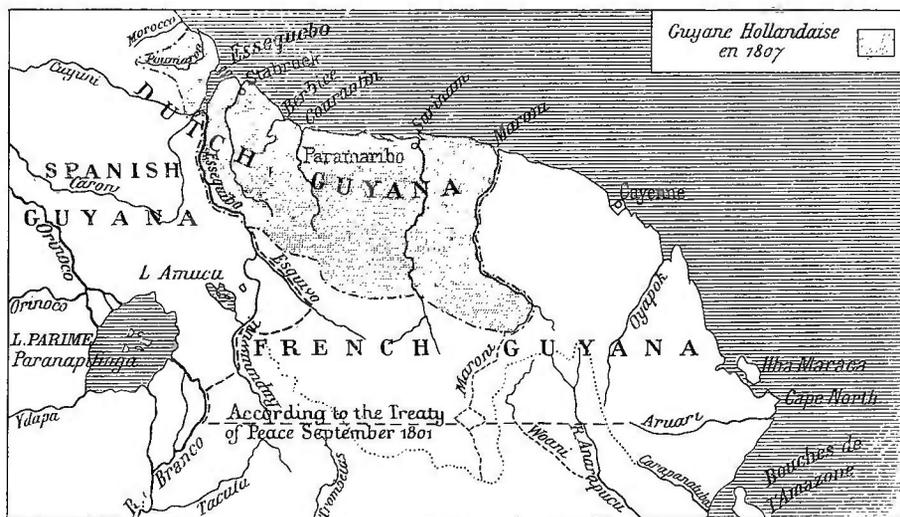
Guyane hollandaise de la Guyane
espagnole dans le Rupununi.



L'INTERPRÉTATION DU TRAITÉ D'AMIENS DANS LES CARTES FRANÇAISES
IV, Brué (1816).

La preuve que le sens du Traité d'Amiens ou des Traités du Portugal avec la France : celui de Badajoz déjà cité, et celui de Madrid, 29 septembre 1801, a été celui-là est donnée d'une manière frappante par la seule cartographie de l'époque : avant le Traité, le même territoire est figuré comme étant portugais, ou bien sans indication de nationalité;

sous l'action du Traité, il est français, et, après l'annulation du Traité, il est portugais, sans qu'aucun facteur soit intervenu, excepté le Traité même. La carte de De la Rochette, *Colombia Prima*, 1807, met la Guyane française entre les Guyanes portugaise et hollandaise, les versants



L'INTERPRÉTATION DU TRAITÉ D'AMIENS DANS LES CARTES ANGLAISES

De la Rochette, *Colombia Prima* (1807).

de l'Essequibo, avec la région des Macuxis, étant placés dans le territoire qu'elle dit avoir été cédé à la France par le Portugal.

En tous cas, la France et le Portugal ne pouvaient fixer l'extrémité occidentale de la ligne de démarcation qu'en tenant compte des droits acquis d'une tierce partie. Le Traité d'Amiens ne peut être interprété comme ôtant à la Hollande ou à la Grande-Bretagne un pouce de territoire occupé légalement, et en leur possession depuis nombre d'années.

Le Traité d'Amiens ne fut pas un traité entre la France et le Portugal seulement, mais un traité entre la France, la Hollande, l'Espagne, l'Angleterre et le Portugal.

La Grande-Bretagne n'avait aucun intérêt possible dans ces territoires puisque, par le traité d'Amiens, elle restituait les colonies hollandaises de la Guyane. Si la Hollande avait quelque titre au territoire voisin du Rio Branco, son éminent représentant au Congrès d'Amiens, Schimmelpenninck, l'aurait certes sauvegardé. Il faut ajouter que la France était alors l'alliée de la Hollande et que, si le territoire avait pu être considéré comme hollandais, elle n'aurait pas négocié avec le Portugal, mais avec la République Batave elle-même.

Si l'Espagne et la Hollande avaient des prétentions sur ces territoires, elles s'en sont désistées en donnant leurs signatures à la transaction entre le Portugal et la France par l'entremise de l'Angleterre. Elles étaient alliées de la France, l'une et l'autre.

La carte portugaise de Silva Pontes de 1798, dont nous avons donné une copie faite vers 1804, montre bien que le

« cédant avait été le Portugal. La carte primitive adoptait en effet la ligne d'Anville comme limite du territoire portugais avec la Hollande ; dans la copie de 1804, où la ligne d'Amiens est tracée, la Guyane française comprend le territoire entre la ligne du Traité et la ligne d'Anville. La ligne de d'Anville y est conservée telle quelle, comme la limite hollandaise.

Voici comment l'argument tiré du traité d'Amiens fut présenté par le Ministre des Affaires Étrangères du Brésil, Aureliano Coutinho, dans sa Note du 8 janvier 1842 :

« Et cette incertitude et ce doute, qui ressortent en plus d'un passage des communications relatives à ce sujet, comme il a été remarqué ci-dessus, disparaîtront tout à fait pour affirmer davantage le droit du Brésil, si l'on examine le Traité d'Amiens et si l'on se rappelle le rôle que l'Angleterre a alors joué, à l'égard du Portugal, dans les négociations de 1801 et de 1802. A cette occasion, son Gouvernement agissait sous l'influence de convictions diamétralement opposées à celles qu'il paraît avoir maintenant.

« Le Soussigné s'abstient d'examiner si Lord Hawkesbury et Lord Cornwallis avaient, de la part du Portugal, des pouvoirs suffisants ; mais, en tout cas, l'article 7 du Traité d'Amiens a stipulé que les limites de la Guyane Française suivraient le *fleuve Arawary*, depuis son embouchure la plus éloignée du Cap du Nord jusqu'à sa source, et ensuite une ligne droite tracée de cette source jusqu'à la rivière *Branco*, vers l'ouest.

« Par conséquent, le Gouvernement Britannique ne pensait pas, en 1802, après seize ans de possession des colonies hollandaises, avoir droit au territoire qu'il réclame à présent ; et il ne pouvait supposer, non plus, qu'il appartenait auparavant aux Hollandais, puisque, par ce même traité, il leur restitua Demerara, Essequibo et Berbice, sauf si l'on prétend lui faire l'injure de supposer que, prévoyant la courte durée de la paix, — qu'un de ses ministres qualifiait de *experimental peace*, — il avait voulu préparer d'avance, aux dépens du Portu-

gal, un agrandissement, dans le eas où les Colonies Bataves retomberaient, par la fortune des armes, au pouvoir de la Grande-Bretagne. »

Il n'y a aucun doute que la ligne tirée des sources de l'Araguary selon les Traités de Badajoz et d'Amiens représentait à peu près le parallèle de 2° 30'

« L'Araguary, dit le Baron de Rio Branco dans son *Mémoire sur la question des limites entre les Etats-Unis du Brésil et la Guyane Britannique* (p. 9), a été exploré jusqu'à sa source en 1798 par le Lieutenant-Colonel Pedro Alexandrino de Souza, de l'armée portugaise. Humboldt fait mention de cette exploration dans son *Voyages aux Régions Equinoxiales du Nouveau Continent* : « ...Ils (les Portugais) ont fait examiner avec soin, par le Colonel de Souza, la latitude des sources de cette dernière rivière (l'Araguary); ils l'ont trouvée plus septentrionale que son embouchure, ce qui aurait fait plaecer la frontière dans le parallèle du Calsoene... » (T. IX, p. 237.)

« *Les sources de l'Araguari (Araouari), de l'Oyapoe, des Camopi et Tamouri (affluents de l'Oyapoe) sont très rapprochées, par les 2° 30' de latitude et 55° 40' de longitude... »*. (T. X, p. 157.)

« La latitude de la souree de l'Araguary était donc eonnue, approximativement à la date de la signature des Traités de Badajoz (1801) et d'Amiens (1802). »

Mais nous avons une preuve positive de l'intention du Premier Consul sur ce point. Le Traité d'Amiens est de 1802; par le traité éphémère de paix du 29 septembre 1801, imposé par lui au Portugal, à Madrid, la limite était, sur la côte, le Carapanatuba; dans l'intérieur elle était fixée ainsi :

« Les limites suivront le cours de la rivière jusqu'à sa source, d'où elles se porteront vers la grande chaîne de montagnes qui fait le partage des eaux; elles suivront les inflexions de cette chaîne jus-

qu'au point où elle se rapproche le plus du Rio Branco vers le deuxième degré et un tiers Nord de l'Équateur. »

Le parallèle de 2° 20' environ est ainsi fixé dans le Traité de 1801, par lequel la France aggravait contre le Portugal les conditions de Badajoz, le forçant d'accepter le Carapanatuba au lieu de l'Araguary, pour pouvoir dominer l'embouchure de l'Amazone. Il devient clair que reproduisant à Amiens, par l'intervention de la Grande-Bretagne, les termes de Badajoz, la France faisait une concession au Portugal et quant à l'Araguary et quant à la ligne intérieure. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, descendre au-dessous de celle du traité de Madrid, à savoir : la chaîne qui fait le partage et qu'on supposait située vers 2° 20'.

Les circonstances de la conquête et de l'occupation de la Guyane française par le Portugal depuis 1809 jusqu'en 1818 viennent confirmer notre argument. Ce fut pendant cette période qu'eut lieu la cession d'Essequibo, de Demérara et de Berbice à l'Angleterre. Le Portugal, allié de l'Angleterre, se trouvait, quand la cession fut faite, en possession de la Guyane française qu'il avait occupée avec l'appui de l'Angleterre. Or, pendant les négociations pour la restitution de la Guyane française, le Portugal proposa de la rendre jusqu'au méridien de 42° à l'ouest de l'île de Fer. Ce méridien, comme M. Joaquim Caetano da Silva l'a démontré (*L'Oyapoc et l'Amazone* §§ 899-920) était pris de la carte d'Anville, c'est-à-dire qu'il passait par le confluent du Rupununi.

Ce méridien sauvegardait les titres du Brésil (en supposant, comme le négociateur portugais le croyait, qu'il fût correct, ce

qu'il n'était pas ¹); mais il ne convenait aucunement à l'Angleterre, cessionnaire alors des trois Colonies hollandaises, que la Guyane française s'étendît derrière elles. Le duc de Wellington proposa donc aux deux Parties comme degré de longitude à l'est de l'île de Fer, le 322° passant à environ 3° à l'est du confluent du Rupununi. Cette limite ne portait aucun préjudice aux prétentions portugaises; elle fut acceptée par la France et elle fut stipulée par la Convention du 28 août 1817. C'est là le *méridien Wellington* dans le dernier litige entre le Brésil et la France.

Ainsi, quand il fut question de restituer la Guyane Française, le Portugal proposa exactement de la rendre jusqu'à la ligne de d'Anville. Ce fut l'Angleterre qui s'y opposa à cause de son acquisition récente et qui limita la restitution au méridien de 3° à l'est du confluent du Rupununi sauvegardant du côté de la France toutes les prétentions (et au delà) de la future Guyane Anglaise. Le Portugal avait montré n'avoir de prétention sérieuse qu'à la limite du Rupununi. S'il avait demandé la ligne d'Anville, c'était probablement dans l'intérêt de l'Angleterre. Entre le Rupununi et le méridien Wellington, le territoire défendu à la France pouvait être considéré dès lors comme un accroissement à la Guyane Anglaise, obtenu par elle de son allié en vertu et des titres de celui-ci antérieurs au Traité d'Amiens et de sa conquête et occupation de la Guyane Française depuis 1809 jusqu'en 1818.

Ceci signifie, pouvons-nous ajouter, qu'après le rôle qu'elle

1. La carte de d'Anville fut dressée, dans cette partie, sur les seuls renseignements de Hortsman, sans aucune observation astronomique à l'appui de son récit.

avait joué en 1802 à l'égard de ces territoires, l'Angleterre, en succédant à la possession des Colonies hollandaises, ne pouvait entrer en possession des territoires acquis à la France par le Traité d'Amiens que par le fait de la conquête. Son titre sur cette partie-là ne serait pas le titre hollandais qui avait été entièrement absent et non existant pour elle quand elle signa le Traité d'Amiens au nom du Portugal. Or, ce fut le Portugal qui s'empara de la Guyane Française et qui la rendit à la France en vertu de la Convention de Paris du 28 août 1817. L'Angleterre ne pourrait donc même pas alléguer, dans ce cas, le droit de la victoire.

III

Frei Jeronymo Coelho.

1° L'assertion qu'émet Sampaio quant au trafic de Fray Jeronimo Coelho avec les Hollandais est, paraît-il, basée sur la même déposition de Francisco Xavier Mendes de Moraes, si sévèrement critiquée auparavant déjà. Les termes de cette déposition sont vagues et diffus, et, confrontée avec les témoignages du temps, cette déposition paraît peu digne de confiance.

2° Ce frère Jeronimo fut chargé de l'administration de la Mission de Santo Elias dos Tarumás en 1719.

5° Il n'y a pas de témoignage contemporain qui fasse voir que durant son administration il quitta jamais son poste pour des expéditions quelconques, et il n'est pas probable le moins du monde qu'il ait quitté son poste pour un voyage de plusieurs semaines.

Nous avons vu que, bien avant la déposition de Mendes de Moraes, ces voyages de Fr. Jeronymo Coelho étaient enregistrés dans un document portugais, la *Notice sur les communications possibles entre les domaines portugais et ceux des Provinces Unies en Amérique*, que nous avons cité ci-dessus.

Nous ne possédons pas les états de service du Fr. Jeronymo pendant tout le temps qu'il fut au Rio Negro. Les Taromas auront probablement été les agents de Frei Jeronymo. Storm les signale comme une des tribus de l'Essequibo en 1764. (*Instructions au Posthouder d'Arinda* du 14 août.) Schomburgk les rencontra vers les sources de cette rivière au XIX^e siècle. Selon le Père Fritz ils trafiquaient avec les Caripunas.

Ceci suppose l'existence d'un registre des congés donnés à ces Missionnaires ou bien des voyages qu'ils faisaient dans l'intérieur, ce qui n'est aucunement le cas. Ces Missions avaient une large étendue, n'étant limitées que par la zone d'une Mission contiguë.

4° La déclaration qu'il eut des relations commerciales avec les Hollandais par le Takutú doit s'interpréter d'accord avec les témoignages contemporains, lesquels font voir que les Hollandais et leurs agents, à cette époque, descendaient la rivière jusqu'aux nouveaux villages de la Mission portugaise.

5° Le nom Takutú aurait été transmis par les Hollandais ou par leurs agents lors des entrevues.

Ceci n'aurait pas été toléré et aurait causé la disgrâce du Missionnaire, qui dépendait de la Junte et du Gouvernement. Cela l'aurait mis en conflit avec le Commandant du Fort. C'est une conjecture qui ne pourrait pas s'accorder avec les mesures sévères prises contre le commerce clandestin dans le Rio Negro.

Le Mémoire et le Contre-Mémoire Anglais nous ont dit suffisamment que les Hollandais n'appelaient pas le Tacutú de ce nom. La tradition des voyages du Fr. Jeronymo par le Tacutú ne pourrait pas se baser sur la seule connaissance du nom de cette rivière par le Missionnaire.

IV

Christovam Ayres.

« C'est un fait des plus remarquables, qu'il ne soit question ni de Botelho ni de son expédition dans aucun document ou registre officiel, avant la déposition faite par ledit Mendes de Moraes par devant Ribeiro de Sampaio en 1775. Il y a beaucoup de témoignages à tirer de documents relatifs aux diverses expéditions envoyées en amont du Rio Negro en quête d'esclaves, pendant la décade qui précéda 1740, et l'on y trouve les noms d'une quantité considérable de personnes engagées légalement ou illégalement dans la traite des noirs, mais ni le nom de Botelho ni celui du Chef Donari n'y figurent.

Or, Sampaio affirme deux fois que Botelho fut accompagné par une « escorte », — terme technique désignant les soldats qui participaient à une *tropa de resgate*.

Nous ne connaissons qu'un très petit nombre des documents du temps ayant trait aux Troupes de Rachat. Le Capitaine Mendes de Moraes n'aurait pas déposé devant le représentant de la Justice du Roi, sous serment prêté sur les Saints Évangiles (ces sanctions étaient toutes puissantes sous l'ancienne éducation civile et religieuse), qu'il avait été témoin de l'expédition de son neveu, si elle n'avait pas eu lieu et que ce neveu n'eût pris part à aucune expédition de ce genre, comme le critique anglais le suggère. Il parlait d'ailleurs devant des personnes qui connaissaient aussi bien que lui les circonstances dont il déposait. Ni Botelho, ni Donari et les rôles qu'il leur assigne n'étaient ses créations.

« Escorte », pas plus que *troupe*, ne servait à désigner les soldats qui prenaient part à une Troupe de Rachat, par exclusion des autres personnes armées qui accompagnaient le « Cabo » ou Chef de la Troupe. « Avec une grande escorte » signifie seulement : « Accompagné d'un nombreux personnel armé ». On emploie *escorte* dans le sens de dé-

Il est certain qu'aucune escorte ne fut fournie pour aucune expédition en 1736, ni même en aucune des années comprises entre 1728 et 1738.

Ce fait est établi par une dépêche du Gouverneur Abreu de Castelbranco, datée du 4 septembre 1758, qui constate formellement qu'aucune expédition armée n'a été envoyée depuis 1728 antérieurement à celle de Lorenzo Belforte.

Il est tout à fait impossible que, dans son exposé très détaillé au sujet des *tropas de resgate*, le Gouverneur de Maranhão, n'eût pas remarqué le fait (si c'eût été un fait) que, moins de deux ans avant la date de sa dépêche une telle troupe était partie sous le commandement de Botelho.

Il faut donc en conclure que, si l'expédition a jamais eu lieu, elle a dû se faire postérieurement à 1740.

La façon dont le Mémoire du Brésil traite la prétendue « grande expédition » de Lourenço Belforte est décevante. Le lecteur bienveillant supposerait que ce Lourenço et sa *tropa de resgate* avaient réellement remonté le Rio Branco, et que les mots cités à la page 142 du Mémoire du Brésil se rapportent à lui. Un coup d'œil, même rapide, sur le passage auquel ces mots sont empruntés fait voir

tachement, de corps séparé, de troupe militaire, d'accompagnement, quels que soient le nombre ou la qualité des personnes.

Le Contre-Mémoire a dit ci-dessus que différentes expéditions avaient été envoyées au Rio Negro entre 1730 et 1740. Dans une Représentation de 1734 que nous avons produite (*Annexe au Premier Mémoire*, vol. III, p. 56, document n° 35), on parle des Troupes de Rachat « qui vont constamment au Rio Negro ». Il n'y a pas de raison pour penser que celle de Christovam Ayres ne fût pas une des troupes de ce genre, qui toutes avaient leurs Missionnaires et leurs escortes d'Indiens ou de soldats armés. Il y en a eu, en effet, toute une longue série. Nous trouvons mentionnées dans une pétition de Frei Mathias de São Boaventura celles de João Paes de Amaral, de Severino de Faria, de Leandro Jemaque, de Bernardo de Souza, de Manoel de Braga, de Thomáz Teixeira, de Diogo Pinto da Gaya, de João da Cunha, de Narciso Ignacio.

L'expédition de Christovam Ayres ne fut pas une « Troupe de Guerre » comme celle qu'Alexan-

qu'ils ont rapport à une expédition sous les ordres de Francisco Xavier de Andrade.

On peut se rendre positivement compte, à l'aide des documents joints à l'Annexe du Mémoire Britannique, de ce que Lourenço Belforte ne remonta jamais le Rio Braco.

dre de Souza Freire avait envoyée dans une esquadrielle de huit canots armés, en décembre 1728, sous les ordres du Sergent-Major Belchior Mendes pour punir les Mayapemas et d'autres tribus. Cette « Troupe de Guerre » fut la dernière expédiée dans le Rio Negro avant 1738. Celle de Lourenço Belfort ne sera qu'une « Troupe de Rachat » et non pas « de Guerre ». Il serait absurde que le Gouverneur eût dit que, entre 1728 et 1738, des Troupes de Rachat n'avaient pas été expédiées¹

1. La lettre du Gouverneur de Pará du 28 octobre 1747 met hors de doute le fait que, depuis 1721, de nombreuses Troupes de Rachat furent envoyées dans l'intérieur du Rio Negro et y opérèrent jusqu'en 1748, quand l'Ordonnance Royale du 21 mars 1747 pour leur suppression fut mise en vigueur dans cette rivière. A ces troupes étaient adjoints des particuliers qui formaient des troupes à part à leurs frais. Christovam Ayres aura été un de ces particuliers. Voici comment l'Avis du Conseil d'Outremer du 8 juin 1748 résume sur ce point la lettre du Gouverneur :

« A cette décision ledit Gouverneur a répondu par sa lettre du 28 octobre de l'an dernier, 1747. Il dit :

« Que par ordre de Votre Majesté du 13 mai 1721, il plût à Votre Majesté ordonner qu'infailiblement il fût fait tous les ans des rachats d'esclaves selon la loi de 1688 qui les permettait. Que, conformément à ces ordres, ses prédécesseurs expédièrent diverses Troupes de Rachat sous l'indication de la Junte des Missions, à laquelle Votre Majesté avait, par son Ordre Royal du 20 novembre 1699, donné la faculté de décider à cet égard ce qui convenait à l'observation et à la forme de ladite loi.

« Et puisque les Troupes de Rachat expédiées dans l'intérieur ne

Il dit que celle de Lourenço de Belforte fut la première qu'il expédia, parce que son administration commença en septembre 1737, et cette troupe fut expédiée en décembre de la même année. Il n'aurait pu, en ces deux mois, en avoir expédié une autre. C'étaient des entreprises qui demandaient des préparatifs considérables. Comme on le voit, la théorie du Contre-Mémoire Anglais est basée sur un point qui relève du dictionnaire et non pas de l'histoire, à savoir : si le mot « escorte » doit toujours s'appliquer à un détachement militaire de ligne. La question est la même pour le portugais que pour

pouvaient exporter les esclaves dont ont besoin les habitants de l'État pour les travaux de leurs cultures, la Junte avait décidé d'adjoindre aux troupes quelques habitants de ces Capitaineries pour qu'à leurs frais et à l'aide des troupes, selon les ordres de leur chef, il fût fait des esclaves nécessaires à leurs plantations. Que cette décision fut prise en Conseil de la Junte convoqué le 21 septembre 1727, ainsi qu'en témoignait à Votre Majesté la copie qu'il remettait, laquelle décision Votre Majesté daigna confirmer par son Ordre du 12 février 1728, dont également il joignait la copie.

« Qu'aux troupes qui se succédèrent, la même Junte a accordé les permis qu'autorisait cet Ordre Royal de Votre Majesté et par conséquent en ont également obtenu Antonio dos Santos Aula et Sebastião Rodriguez Barboza qui, plus expéditifs que le sous-chef Francisco da Costa Pinto envoyé sur la rivière Japurá, quittaient déjà la rivière, ayant fini leur affaire, quand les troupes arrivèrent. Ils présentèrent dans cette ville ces prises, faites d'accord avec l'Autorité; elles y furent examinées et jugées esclaves; les parties intéressées ont payé pour elles des droits à Votre Majesté et sont, de bonne foi, restées maîtresses et possesseurs de ces prises. »

le français ou l'anglais. Sampaio, qui écrit en homme de lettres et sans les règlements militaires devant les yeux, emploie indifféremment *escolta* et *tropa* pour signifier l'accompagnement que les chefs des Troupes de Rachat prenaient avec eux ou bien détachaient vers différents endroits. Il ne fait pas attention à leur composition civile ou militaire. Quand on voulait dire que l'escorte était formée de soldats, on disait, ou bien comme Tinoco Valente : « O Alferes José Agostinho Diniz, com uma escolta de soldados » (*Ann. Prem. Mém. Brés.*, II, *Relação*, p. 27), ou bien comme Ribeiro de Sampaio lui-même (*Ibid.*, vol. I^{er}, p. 104) : « O Alferes José Agostinho Diniz com uma escolta militar ». Quand on ne tenait pas à préciser la qualité du détachement, qu'il fût composé de soldats, ou de soldats et d'Indiens, ou d'autres gens armés sans engagement militaire, on disait seulement « escoltas ». Ainsi, par exemple, à propos de la *Bandeira* commandée par Francisco Xavier de Andrade, nous lisons qu'elle « despedia escoltas », que nous savons n'avoir pas été composées de soldats.

Un tel argument, de nature purement lexicologique, pourrait, s'il avait quelque portée, faire douter tout au plus que Christovam Ayres eût des soldats de Pará dans sa troupe; il n'atteindrait en aucun cas le fait même de l'expédition. Elle en aura été une parmi tant d'autres qui eurent lieu entre 1728 et 1738, comme le Contre-Mémoire l'a admis ci-dessus.

S'il n'est pas fait mention de Christovam Ayres dans d'autres documents, c'est que les Archives portugaises ne contiennent qu'une infime partie des documents contemporains. Il aura été plus heureux, en tout cas, que bien d'autres dont les noms n'ont pas été retrouvés.

v

Silva Rosa.

« Quant au troisième des noms mentionnés ci-dessus, la fable de la découverte de la route du Rio Branco par un Portugais nommé Manoel da Sylva Rosa, qui la montra à Hortsman, provient de l'historien hollandais Hartsinck, lequel suggère à son tour qu'elle venait des quatre créoles qui accompagnèrent Hortsman. Hartsinck, qui écrivait en 1770, rapporte que Manoel da Sylva Rosa, Secrétaire du Vice-Roi du Brésil, qui mourut « il y a quelques années » dans l'Essequibo, tua quelqu'un en duel et s'enfuit par la voie du Maho et du Rupununi à la Colonie hollandaise de l'Essequibo.

Voici le passage de Hartsinck où il est question de la découverte de cette voie par Silva Rosa :

« A deux lieues à l'ouest, il y a encore un lac plus grand nommé le lac Amacu, long de neuf ou dix lieues et large de cinq ou six, couvert tout autour de roseaux et avec quelques petites îles au milieu. Au côté méridional de ce lac, prend sa source la rivière Pirara qui se jette dans le Mahú, appelé Mauw par les Indiens, laquelle, unie au Tacutú, se jette dans la Parima appelée par les Portugais Rio Branco ou Rivière Blanche, laquelle se jette dans le Rio Negro, ou Rivière Noire, de sorte que de notre colonie, par lesdites rivières ou lacs, on peut aller par l'intérieur jusque dans le fleuve des Amazones. Ceci a été prouvé par le nommé Manuel da Silva Rosa, décédé il y a quelques années à Essequibe. Il était le secrétaire du vice-Roi du Brésil, et eut le malheur de tuer quelqu'un dans un duel; il prit la fuite et, après avoir erré pendant une bonne demi-journée dans le pays, il arriva avec quelques-uns de ses esclaves de l'Amazone à une rivière, où il abattit un grand arbre dont il fit

un canot, avec lequel il arriva avec ses gens, sans débarquer, par le Mahú dans le Rupununi et de là dans l'Essequebe jusque dans nos possessions. De même, Nicolas Hortsman, né à Hildesheim, chirurgien, fut envoyé en 1740, avec quatre créoles libres, par le Commandeur Storm van's Gravesande pour explorer les contrées de l'intérieur; il aborda dans les possessions des Portugais à Pará, où il s'établit et vendit aux Portugais les effets et les guides qui lui avaient été donnés. Ces quatre créoles se sont échappés plus tard et sont revenus en Essequibo où ils racontèrent que, dans la description du voyage de Hortsman donnée à M. de La Condamine, beaucoup de mensonges concernant ce voyage avaient été débités à ce savant, car Hortsman s'était borné à monter le même cours que Manuel da Silva avait descendu et probablement s'était fait instruire par ce Portugais. » (Hartsinck. *Beschijving van Guiana*, Amsterdam, 1770, p. 266 et 267.)

Selon Hartsinck, les créoles auraient seulement dit que Hortsman avait raconté beaucoup de mensonges à M. de La Condamine; c'est lui-même qui fait la remarque relative à Silva Rosa. Les créoles retournèrent à Essequibo le 25 novembre 1741 et la lettre de Hortsman à La Condamine est de 1743; ils n'ont pas pu parler de La Condamine, mais ils auront

dit que Hortsman avait beaucoup menti aux Portugais.

Hartsinck commet parfois de sérieuses bévues, et c'en est une dans ce cas-ci. On trouve dans les archives de Lisbonne les détails les plus complets sur la vie de Manoel da Sylva Rosa, Secrétaire du Gouvernement du Brésil. Ces détails biographiques sont très volumineux et ne sont pas imprimés avec ce Contre-Mémoire, mais ils sont à la disposition de l'Arbitre s'il en est besoin. Ils prouvent qu'un incident de cette nature ne s'est jamais produit, que Manoel da Sylva Rosa n'a jamais été dans l'Essequibo, et qu'il mourut à Bahia en 1727, plusieurs années avant que Hortsman ne quittât la Hollande.

Le point important, dans ce passage de Hartsinck, c'est sa remarque que Silva Rosa était mort depuis peu d'années à Essequibo. On a trouvé dans les archives portugaises un Manoel da Silva Rosa, secrétaire du Gouvernement de Pernambuco, lequel serait mort en 1727 à Recife, et non pas à Bahia, comme il est dit ci-contre. Les Vice-Rois de cette époque auraient été Vasco Fernandes Cesar de Menezes, créé Comte de Sabugosa, et André de Mello e Castro, créé comte das Galvêas. Un de ces deux Vice-Rois pouvait avoir eu à Bahia un secrétaire particulier appelé Manoel da Silva Rosa en même temps, ou peu d'années après, qu'un autre individu du même nom exerçait les fonctions de secrétaire du Gouvernement de Pernambuco (ces noms Silva et Rosa sont assez communs en Portugal). Ce qu'il n'est pas facile d'admettre c'est que Hartsinck, ayant l'usage des archives de la Compagnie, ait inventé le fait, le personnage, et sa mort à Essequibo.

Quant à la facilité qu'il y a à

rencontrer ce même nom de Manoel da Sylva Rosa, nous soumettons à l'Arbitre, à titre d'éclaircissements, que dans les Archives de Lisbonne il se trouve, de la même époque que les documents sur ce secrétaire du Gouvernement de Pernambuco, d'autres documents concernant un Manoel da Sylva Rosa, nommé « mestre de campo do terço auxiliar » du district de Serro Frio (Minas Geraes), en date du 22 juin 1720.

Nous tenons ces documents à la disposition de Sa Majesté.

« Il est d'ailleurs possible que quelque Portugais ait voulu échapper à la justice, et se soit réfugié dans l'Essequibo par le Rio Branco.

Les mêmes noms se rencontrent souvent, en Portugal et au Brésil comme en Angleterre, portés par plusieurs individus. Ce qui est inadmissible, c'est que Hartsinck ait inventé ce fait et qu'écrivant, pour ainsi dire, dans les archives de la Compagnie, il ait affirmé cette mort comme un fait survenu il y avait quelques années à Essequibo, sans que ce Sylva Rosa ait jamais existé. C'est évidemment une tradition locale qu'il a recueillie de bonne source. Silva Rosa aurait vécu à Essequibo jusqu'aux environs de 1770, de même que Hortsman vécut au Pará jus-

qu'après 1773, quand Sampaio le rencontra à Cameté.

L'incident est sans importance, puisqu'il est prouvé que la route était connue aux trafiquants hollandais; il n'est donc pas improbable qu'un Portugais, isolément, grâce à leur aide, ait pu arriver à la Colonie hollandaise par le Rio Branco.

C'est Hortsman, au contraire, le premier Hollandais qui ait fait ce voyage. Les anciens trafiquants portugais, selon le document de 1764 que nous avons donné, intitulé : *Synopse*, connaissaient cette route; dès avant 1720 Francisco Ferreira parcourait le Tacutú jusqu'à ses sources, qu'il plaçait dans le lac Amucú (Tacutú, Mahú, Pirara). Hortsman lui-même rencontra près du confluent du Cuidarú une pierre avec des caractères latins. Mais Silva Rosa aura été le premier à la signaler aux Hollandais. Il n'est pas impossible que cette qualité de secrétaire privé du Vice-Roi soit une manière erronée de rendre sa situation au Brésil; il était peut-être le secrétaire du Gouverneur et Capitaine Général du Maranhão, et serait parti non pas de Bahia, mais de Pará.

Les informations suivantes que Hartsinck nous donne dans la préface de son livre montrent qu'il a eu accès aux papiers de la Compagnie :

« D'après cet examen je l'ai pris sur moi-même de donner à mes concitoyens une description de quelques-unes de nos colonies, et sur-

tout de celles que nous avons établies sur la Côte Déserte de l'Amérique ; et j'y suis principalement encouragé par diverses relations dignes de foi, par des observations exactes et par des résolutions spéciales que j'ai trouvées entre les papiers de mon père, lequel eut l'honneur pendant plus de vingt-cinq ans de faire partie de la Société de Suriname comme Directeur; et ceci m'a aussi offert l'occasion de converser avec et de tirer avantage des informations verbales de feu le Vice-Amiral François van Aarssen van Sommeldyk, et de mon ami très estimé le Secrétaire van Meel, et de plusieurs habitants illustres de la Colonie.

« Je n'ai pas moins fait bon usage de quelques observations spéciales des Gouverneurs et autres membres du Gouvernement de cette colonie; je me suis aussi servi, surtout en ce qui concerne les événements postérieurs à 1683, d'une certaine *Description de Suriname*, par Heer Pichot, qui y était auparavant Conseiller de Politique et Juge Criminel, laquelle n'a jamais vu le jour, puisque la mort de l'auteur empêcha son œuvre d'aller plus loin que le « brandschatting » de Cassart, et ainsi elle s'arrête en l'année 1712. J'ai aussi trouvé beaucoup de choses dignes d'être remarquées dans quelques observations de Heer Jean Nepveu, alors Gouverneur de Suriname, qui m'ont été communiquées par un ami, ainsi que dans diverses résolutions qui m'ont été envoyées par des amateurs de science. Avec beaucoup de travail et de dépenses je me suis rendu maître de témoignages authentiques concernant les frontières de cette colonie, que j'ai obtenus de la Chancellerie du Roi d'Angleterre ainsi que d'actes notariés originaux. J'ai à remercier Heer Cobert des plans de Paramaribo et du Fort Zelandia, qu'il a fait dresser sur place; les descriptions de toutes les expéditions contre les nègres et des pourparlers qu'on a eus avec eux m'ont aussi été données par feu Heer Louis Nepveu, frère du Gouverneur ci-devant mentionné.

« En outre je me suis servi de diverses Résolutions aussi bien de la Cour Politique, que de la Société de Suriname, de la Compagnie des Indes Occidentales, et de l'État. »

Et spécialement sur les découvertes dans la Colonie d'Essequibo :

« Je ne peux aussi manquer d'offrir mes remerciements à un ami distingué, dont la modestie m'empêche de mentionner le nom, pour les informations exactes concernant les découvertes dans la Colonie d'Essequibo et les rivières confinantes, qui furent faites par ordre du Gouverneur Storm van's Gravesande, et de ces découvertes je me suis aussi servi pour corriger et améliorer la carte de la rivière Essequibo, qui a été mise entre mes mains avec d'autres papiers par l'Administrateur de la Chambre de Zélande de la Compagnie des Indes Occidentales¹, et à ceci m'ont beaucoup aidé les informations de divers officiers et gens de mer qui ont navigué sur cette côte. »

1. Nous trouvons dans les papiers de la Compagnie cette mention sur Hartsinck à propos de cette carte :

« Jan Jacob Hartsinck, en 1769, contrôleur de la Compagnie des Indes Occidentales, en la Chambre d'Amsterdam, était en train d'écrire une nouvelle description de la Guyane, et il demandait à copier une carte qui se trouvait au pouvoir de la Chambre de Zélande. »

VI

L'Expédition du soldat Duarte
jusqu'au Cuidarú avant 1786.

Dans son journal, Alexandre Rodrigues Ferreira dit sur l'Anauá :

« *Anauhá*. Quand on y a pénétré elle présente aussitôt une plus grande largeur que l'autre; elle est très étendue. *Au bout de treize jours de voyage, elle commence à se rétrécir et elle se rétrécit tellement vers le haut qu'elle arrive à n'avoir que 6 brasses au lieu de 60 qu'elle a par endroits; elle a plus de 50 cachoeiras. Elle monte dans la direction du Nord-Ouest*¹. Elle est fort étendue; son eau est blanche. Les Indiens disent qu'il y a deux mois de voyage jusqu'à sa source, ce qui me paraît beaucoup. Le soldat Duarte assure que de la rivière Rupunury, *rivière qu'il ne connaît pas*, sort le bras appelé Cuitarú, près de l'Anauá. *Dans ledit Cuitarú habitent les Indiens Amaribáz*. Il y a beaucoup de cachoeiras. Les Indiens qui la peuplent sont les Aturahis; on y trouve du bois d'arc rouge. C'est de là que le Caporal Miguel Archanjo a tiré les Parauanas et les Aturahis avec lesquels on a fondé le village de Carmo. Le poisson et la tortue y.

1. Les passages soulignés se trouvent dans l'original en marge du texte.

abondent. On y trouve beaucoup de châtaigniers. Le pays n'est que montagnes. On dit que sur les rives il y a du cacao. Plus loin il y a, sur la rive occidentale, le lac d'El Rey, ainsi appelé parce qu'autrefois on y pêchait la tortue pour alimenter la garnison de la Forteresse. »

Alexandre Rodriguez Ferreira ne dit pas, comme le prétend la traduction anglaise, que Duarte ne savait pas ce qu'était le Cuidarú, mais bien ce qu'était le Rupununi. En traduisant, c'est nous qui soulignons : « Soldier Duarte declares that out of the R. Rupunury flows the branch of Cuitarú, a river of which he has no knowledge, which is very close to the Anaua », à savoir : « Le soldat Duarte déclare que de la rivière Rupunuri coule la branche Cuitarú, rivière de laquelle il n'a aucune connaissance, cette rivière est très voisine de l'Anaúa. » Le Contre-Mémoire Anglais ajoute cette note : « Il est très difficile de dire d'après le brouillon manuscrit, si ces mots, qui sont une insertion, ont trait au Rupununi, au Quitaro, ou aux deux rivières. » L'insertion est de la même écriture que le reste du manuscrit ;

la remarque ne se rapporte pas aux deux rivières, puisqu'on lit : *rio*, rivière, au singulier. Le renseignement sur le Cuitarú vient du soldat lui-même. Alexandre Rodrigues Ferreira écrivait son journal quand cette rivière était déjà connue des soldats du Fort, lesquels furent, en 1786, sur le point de la descendre jusqu'au Rupununi. Duarte Migueis faisait partie de cette expédition. En 1787, les Atoraïs habitaient la même région que les Amaribas, selon la *Description* du Rio Branco de Manoel da Gama Lobo. Il n'y a aucune raison pour supposer qu'ils n'y étaient pas déjà du temps qu'ils retournèrent, de leur plein gré, au village de Carmo. La tribu aurait pour district le territoire depuis les cachoeiras de l'Anauá jusqu'aux sources du Couyouini. (Voir la carte de Coudreau dans l'Atlas Brésilien, p. 86.) La carte des commissaires de 1784 contient cette indication :

« Démonstration ou notion du terrain que forment les sources des rivières Rupununi et Anaóau, d'après les renseignements fournis par les Indiens qui y habitent. *Note.* De la chaîne Açary, en descendant le Cuidaru, on met quatre

jours pour arriver au confluent du Rupunuri. De l'embouchure du Cuidarú jusqu'au lieu dit Porto, cinq jours de voyage. Et de Porto à l'Igarapê Tanaricurú on met encore deux jours. » Ces informations sur une rivière qu'ils n'avaient pas explorée ne correspondent certes pas à son cours, connu depuis par les Portugais comme on le voit dans le rapport de Miguel Archanjo du 26 avril 1786, mais elles montrent que l'on avait alors la connaissance de son existence. Il est probable que les premiers renseignements que les Hollandais eurent sur le « Rupununi » furent relatifs au Cuidarú. En effet, ce qui marque pendant longtemps le Rupununi dans les documents hollandais, c'est sa pyramide. Storm, dans sa dépêche du 6 avril 1766, dit que, dès le début de son administration, de vieux colons lui avaient parlé de cette pyramide du « Rupununi » ; or, la « pyramide » Ataraipu se trouve sur le Cuidarú. Nous avons dit parfois Quitaro, mais l'existence de cet affluent du Rupununi a été révélée par les explorateurs portugais du xviii^e siècle et la forme portugaise doit lui être conservée.

VII

Observations sur quelques passages
du Contre-Mémoire Anglais.

Contre-Mémoire Anglais, page 3.

La vraie question à résoudre, c'est, en vérité, celle de l'étendue de l'influence hollandaise ou portugaise dans une zone déterminée. Pour résoudre cette question, l'occupation de l'Amazone, du Rio Negro, et, en grande partie même, du Rio Branco, est tout à fait hors de propos. Le témoignage à considérer est celui qui se rapporte à la zone en question, et c'est précisément à l'égard de l'effet de tel témoignage que le Gouvernement de la Grande-Bretagne dépose des conclusions contradictoires de celles du Brésil.

La Grande-Bretagne maintient qu'il résulte, en bonne justice, de ce témoignage que le territoire en litige appartenait à la Hollande, et non au Portugal, et qu'à la Grande-Bretagne, en vertu de sa succession à la Hollande et de sa propre occupation, appartient maintenant cette région, et non au Brésil.

Nous sommes d'accord sur le principe ci-dessus, mais il nous paraît que nous prouvons mieux notre droit sur le territoire en litige en montrant que le Portugal a occupé successivement l'Amazone, le Rio Negro, le Rio Branco, le Tacutú, le Cotingo, le Mahú, le Pirara, le territoire jusqu'au Rupununi et à la chaîne Pacaraima, c'est-à-dire, ayant toujours, pour chaque nouvelle occupation, une base d'opérations proche et voisine, que l'Angleterre ne prouve le sien en montrant que les Hollandais ont abandonné successivement l'Amazone, le Rio Negro, le Rio Branco, mais ont montré vouloir garder le Tacutú et la rive gauche du Rupununi, alors qu'ils se seront retirés à l'embouchure de l'Essequibo pendant l'occupation portugaise du Tacutú.

Contre-Mémoire Anglais, page 5.

Le Brésil n'a pas fait de concession, et le maximum raisonnable de sa prétention est compris dans le territoire qui, aux termes du traité, est soumis à l'arbitrage du Roi d'Italie. La question à résoudre est : laquelle des deux puissances, à la date du traité, avait le meilleur droit à l'étendue de pays en litige? Il ne peut y avoir lieu à « transaction », comme on l'a suggéré. L'affaire est bien posée dans la dépêche de lord Lansdowne, citée dans l'Annexe du Mémoire britannique. Il ne s'agit pas d'ajuster des zones égales dans les bassins respectifs de l'Amazone et de l'Essequibo ; il s'agit de déterminer jusqu'à quel point l'une des parties intéressées peut avancer des titres suffisamment fondés pour déposséder son rival de n'importe quelle portion du territoire en litige.

Nous n'avons suggéré aucune transaction. Nous soutenons au contraire que l'Arbitre n'a qu'à décider sur le titre dès que les Parties entre elles n'ont pu arriver à un accord. La comparaison des sections de chaque bassin a été faite pour montrer le peu que le Brésil demande dans le bassin de l'Essequibo en se fondant sur l'occupation militaire effective et la possession jamais troublée de plus de soixante ans qu'il avait au moment où le conflit fut suscité.

Contre-Mémoire Anglais, page 6.

Le Gouvernement britannique est aujourd'hui, pratiquement parlant, en possession du territoire : il y a soixante ans, ou même plus, des troupes britanniques y firent de vive force respecter la domination de la Grande-Bretagne.

Quand les troupes britanniques entrèrent à Pirara, le Brésil était en possession du district. Les protestations des Autorités brésiliennes et la retraite immédiate de la force anglaise en vertu de l'Accord de Neutralisation enlèvent tout effet juridique à cette attaque à main armée contre notre possession jamais troublée de plus de soixante ans, pour ne parler que du contrôle effectif militaire exercé par le Fort brésilien de la frontière. L'Angleterre du reste n'occupait que le village de Pirara. La possession, suspendue par l'Accord de 1842, fut la possession brésilienne. La situation juridique dans le territoire est celle-ci : possession brésilienne immémoriale suspendue par l'Accord de Neutralisation du territoire jusqu'au règlement des limites. « Pratiquement parlant » la possession actuelle, à cause des intérêts établis dans le contesté, serait encore brésilienne, mais il n'y a pas de possession sans volonté, et « la pratique » pour le Brésil est de respecter l'engagement mutuel de neutralisation pris en 1842.

Contre-Mémoire Anglais, page 8.

La question principale à résoudre relativement à l'étendue de territoire dont il s'agit est la suivante : laquelle des deux puissances, la Hollande ou le Portugal, venant de l'une ou de l'autre pente du versant, s'est acquise la priorité dans cette zone, soit par droit d'occupation ou de contrôle, soit par des actes qui décèlent l'intention d'occuper et de contrôler ladite région ?

Des actes qui décèlent l'intention d'occuper et de contrôler, mais qui tout de même se distinguent d'occupation ou de contrôle ne seraient que des actes intentionnels ; ils ne pourraient être opposés au droit d'occupation ou de contrôle

de l'autre Partie. Il n'y a cependant, même sur le terrain de la priorité de la simple intention, aucun danger pour notre cause. Supposant que les Hollandais aient décélé l'intention de découvrir la partie de la Guyane où est enclavé le Contesté et de l'occuper en 1714, quand la Compagnie donna l'ordre pour la découverte de Manoa, les Portugais à cette époque savaient déjà qu'aux bords du lac Amucú, il n'existait aucune ville ni dans ses eaux aucun or et que son expansion était due à l'inondation des rivières. Le Portugal représentait aussi les titres de l'Espagne du temps de l'union des deux Couronnes; ces titres dataient du xvi^e siècle. Du reste, les Portugais connurent cette région bien avant la Compagnie des Indes, qui seule pourrait y prétendre par un élargissement de sa concession. Il y a dans la théorie anglaise toujours un mélange de Matteson, Hendricson, Acuña, Penoene et *boven* Essequebo.

Contre-Mémoire Anglais, page 9.

La possession de ces rivières en elle-même ne confère aucun droit ultérieur. Même si les Portugais avaient conçu telle prétention, et leur histoire montre clairement qu'ils ne l'ont pas fait, la possession des rivières susdites ne conférerait aucun droit aux grandes rivières qui étaient les affluents de ces fleuves. Si le Portugal s'est jamais acquis un droit à quelques-uns de ces affluents, c'est indépendamment et par des actes séparés d'occupation qu'il se l'est acquis. Les droits acquis à un desdits affluents ne confèrent, en eux-mêmes, aucun droit à toutes les rivières qui se jettent dans cet affluent; c'est à tort que le Mémoire du Brésil émet une opinion contraire à celle-ci.

C'est exactement ainsi que nous prétendons avoir occupé.

D'abord, l'Amazone, puis le Rio Negro, puis le Rio Branco, puis le Tacutú, le Surumú, le Mahú, le Pirara, la rive gauche du Rupununi jusqu'à la chaîne Pacaraima. C'est l'Angleterre qui par un seul « boven Essequebo », *en amont du fort Kijkoveral* ou par un simple « Pencene », un sous-affluent du Bas-Essequibo, prétend avoir titre au Rupununi, au Pirara, au Mahú, au Cotingo, au Tacutú et en avoir eu même au Rio Branco. Si le Mahú des Hollandais est le Tacutú, même en amont du Mahú actuel, comme la carte anglaise de l'itinéraire de Jansse le suggère, le Mahú de nos cartes ne fut pas même connu des Hollandais ; du Cotingo ou (Surumú) ils ne parlent pas. Quel droit aurait ainsi eu la Hollande sur le Haut Essequibo où jamais les Hollandais ne sont allés et sur toutes les rivières presque du bassin ? En discutant le titre du Brésil, le Mémoire anglais perd constamment de vue les conditions de son propre titre sur l'Essequibo. Pour le Brésil, mais pour le Brésil seul, la possession doit être la *pedis possessio* ; nous acceptons cette épreuve. Ce qu'il ne pourra pas démontrer être à lui, par un système de preuves combiné de manière à ce que rien ne puisse jamais être prouvé, est *ipso facto* anglais.

Contre-Mémoire Anglais, page 14.

En 1719 même, lorsque les Portugais commencèrent à entendre parler du Rio Branco, ce n'était pour eux qu'une rivière sous le contrôle des Hollandais. Un passage d'une dépêche de Berredo, dans lequel on trouve la première mention du Rio Branco dans les archives du Portugal, offre un témoignage remarquable de ce fait.

Berredo parlait de l'Essequibo. En 1719, les trafiquants

Portugais connaissaient le Rio Branco depuis plus de cinquante ans. Dès qu'ils occupèrent l'embouchure du Rio Negro, ils eurent, pour les accompagner et les renseigner, les tribus indiennes, qu'ils soumirent comme les Taroumas. Est-ce que l'on pourrait remonter le Rio Negro, comme les Troupes de Rachat portugaises, sans voir le Rio Branco?

Contre-Mémoire Anglais, page 18.

Les archives hollandaises contiennent diverses références au commerce pratiqué, dès les premières années du xviii^e siècle, dans les parages reculés voisins de l'Amazone; de telle façon, qu'il est tout à fait inexact de dire que les autorités de l'Essequibo n'avaient pas connaissance de telles transactions.

Ces deux références se rapportent à des transactions faites en Essequibo même. Ce seraient les trafiquants portugais et les Indiens du Rio Negro qui seraient allés jusqu'à Essequibo. Le titre est toujours anglais. Si les Indiens d'Essequibo vont au Rio Negro, c'est une extension de l'influence hollandaise jusque-là. Si les trafiquants portugais ou les Indiens du Rio Negro vont à Essequibo, ce n'est pas un titre portugais, mais encore de même un titre hollandais.

Contre-Mémoire Anglais, page 20.

Cet aperçu historique établit le fait que les Portugais, avant 1695, n'exercèrent aucune influence, même à l'embouchure du Rio Negro, et qu'ils ne s'établirent de pied ferme sur cette rivière que vers 1750; il montre, en outre, que jusqu'à cette date les Portugais ne réclamaient pas le Rio Branco comme une de leurs possessions.

Quant au Rio Negro, dès 1639, quand les Portugais en prirent possession définitive, le contrôle portugais y devint d'année en année plus étendu. Nous avons longuement discuté ce point. Quant au Rio Branco, c'est toujours l'idée que Berredo avait appelé le Rio Branco « la rivière des Hollandais », tandis qu'il avait parlé de l'Essequibo. Dès 1719, la Couronne portugaise avait revendiqué par des actes la possession entière de ce bassin.

Contre-Mémoire Anglais, page 47.

L'établissement sur la rive ouest — certainement pas à l'est — du Rio Branco de fermes d'élevage ou « ranches, » quelque prospères que fussent celles-ci, ne peut conférer aucune espèce de droit au Takulú ou à ses affluents, ni, à plus forte raison, aucune prétention au district contesté. Le fondateur de ces fermes d'élevage n'est autre que ce même Manoel Gama Lobo, qui, officiellement, donna acte du fait que les Portugais ne pouvaient réclamer le territoire en litige.

Les fermes d'élevage, dont le bétail paissait sur toute la savane jusqu'à Annay, qui attiraient les Indiens, et dont les vaqueiros, sous la dépendance du Fort, allaient partout dans les villages indiens du voisinage, sont certainement un titre par occupation, tout ce territoire étant traité comme brésilien par les Autorités du Fort, sans opposition d'aucune Puissance pendant plus de soixante ans.

Contre-Mémoire Anglais, page 57.

Ce témoignage établit donc clairement qu'avant 1639, et d'une façon continue après cette date, les Hollandais faisaient un commerce

par la voie de terre avec les Indiens habitant les savanes, savoir : les Semi-corals, les Shauhauns, et autres, et qu'en 1668, le commerce avait pris de telles proportions, que les Portugais de Curupa même en étaient alarmés. On peut, non sans raison, supposer que la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales elle-même, vers 1680, commença à participer d'une manière régulière à ce trafic.

Le commerce fait par Matteson pour le compte des Espagnols de S. Thomé pris pour un commerce hollandais par l'Essequibo. Le commerce de Hendricson avec des tribus non désignées de l'intérieur de la Guyane, pour le compte de marchands hollandais de la côte, ce qui exclut la Colonie d'Essequibo, où le commerce était le monopole de la Compagnie, localisé au delà du Rupununi, comme si le Rupununi eût été d'accès facile et se prêtât à un commerce fréquent et habituel. Toujours la confusion de Penoené avec Rupununi.

Contre-Mémoire Anglais, page 59.

Les archives hollandaises de 1699 et celles des années subséquentes font voir clairement d'où venait ce trafic. On a conservé assez des archives partielles de la Colonie de l'Essequibo pour en tirer de fréquentes mentions du commerce sur le Haut-Essequibo et le Penoenij (Rupununi), et le passage suivant prouve à l'évidence que c'est au district des savanes qu'arrose le Rupununi que ces mentions se rapportent, cette région est généralement désignée par les mots : « Sur le Haut Penoenij »....

Confusion entre le Penoeni et le Rupununi.

Contre-Mémoire Anglais, page 60.

Il est, en outre, bien clair, à la simple lecture des documents, comme le fait remarquer le Mémoire britannique, que le trafic était organisé d'une façon régulière, et qu'à cette époque, la Compagnie en avait acquis une part substantielle. Elle rivalisait avec les trafiquants sans exclure ceux-ci du trafic : maintes références des archives hollandaises, font voir clairement que ces trafiquants étaient aussi actifs que jamais.

Ce trafic n'a aucun rapport au Rupununi ni à la région des savanes ou du Contesté. La Compagnie ni les trafiquants n'eurent jamais aucun profit au commerce de l'Essequibo même, qui, dans le sens de commerce actif et régulier, n'exista jamais. Tout cela est vu à travers un verre très grossissant, mais en aucun cas ne se rapporte au litige actuel.

Contre-Mémoire Anglais, page 60.

Il n'est pas sans importance de rappeler, qu'en 1714, la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales s'efforça d'organiser ce trafic, et même de s'emparer de la région imaginaire de Manoa.

Nous discutons à part ce titre se résumant dans l'intention de découvrir l'El-Dorado. L'intention fut exprimée, mais cela n'alla pas plus loin.

Contre-Mémoire Anglais, page 63.

Durant les quelques années qui suivent 1720, de çà et de là, les archives hollandaises mentionnent de temps à autres le trafic hollan-

dais qui se pratiquait vers l'Amazone. Un extrait, daté du 20 février 1722, parle d'une esclave femelle venue de par delà la Rivière Essequibo, de chez les Portugais ; un autre fait mention d'un trafic « avec les nations étrangères du voisinage de l'Amazone »....

Nous avons commenté ailleurs ces deux faits de commerce portugais avec les Indiens d'Essequibo, et non pas de commerce d'Indiens hollandais avec l'Amazone.

Contre-Mémoire Anglais, page 79.

La Compagnie hollandaise des Indes occidentales, pendant toute la durée de la période, fit clairement voir son intention de se réserver la meilleure part du trafic de la savane dans ce district, et insensiblement, elle resserra son étreinte, transportant en amont le poste d'Arinda, et dépêchant des officiers de confiance en tournée d'inspection, avec la mission d'organiser le commerce dans ce territoire. Il y a toutes raisons de croire que la Compagnie avait l'intention de retenir et d'administrer ce district, au profit des commerçants hollandais, à l'exclusion de toutes autres personnes.

Il y a ici la confusion de Penoene avec Rupununi, des savanes du Cuyuni avec celles du Rio Branco, qui sont en litige. Le poste Arinda, même transporté en amont, ce qu'il ne fut pas, l'aurait été pour surveiller le haut Essequibo. Aucun officier ne pénétra dans le Rupununi que Hortsman, dans sa fuite, et Jansse dont l'itinéraire nous est inconnu. Jamais la Compagnie ne manifesta l'intention d'occuper du territoire dans le bassin de l'Amazone. Quelle qu'eût été son intention, elle n'y pénétra jamais et traita tout ce qui s'y passait, invasion des Espagnols, occupation portugaise jusqu'au Rupununi comme hors de la sphère de sa concession.

Contre-Mémoire Anglais, page 79.

Ce fut un Commissaire spécial hollandais qui, en 1740, apporta, par accident, aux Portugais quelque information sur le cours du Rio Branco; à partir de ce moment la valeur de cette rivière se révélait à leurs yeux. Ils ne virent là, d'abord, qu'une localité bien située pour la traite, mais en 1762 ils firent un pas décisif en occupant véritablement le bas de la rivière, et en 1766, pour la première fois, un officier portugais s'avança non loin du territoire aujourd'hui contesté.

Ce fut d'un Hollandais encore, venant dudit territoire, que les Portugais apprirent la présence des Espagnols dans les régions du Haut-Branco; cette circonstance les amena à jouer ce coup qui les plaça à demeure dans une position relativement proche du territoire en litige.

Ce furent à peine deux fuites. Cela montre que la route du Rupununi ne servit jamais que pour la fuite des agents hollandais. Hortsman ne pouvait rien révéler à un homme comme Francisco Ferreira qui fréquentait depuis cinquante ans le Rio Branco, ni à des hommes comme ceux qui avaient pris part à l'expédition Andrade; il apprit tout au contraire des Portugais et des Indiens qui leur étaient soumis. L'invasion des Espagnols intéressa les Portugais qui allèrent les déloger; elle n'intéressa pas les Hollandais, quoique les Espagnols se fussent établis près du lac Amucú.

Livré à Rome, le 25 février 1904.

Pour le Brésil :

Joaquim Nabuco

TABLE DES MATIÈRES

Exemples de la manière dont les preuves de la Souveraineté Portugaise
sont transformées en titres anglais :

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. — BERREDO | 5 |
| II. — L'Épisode d'Ajuricaba | 19 |
| III. — L'Ordonnance Royale du 11 mai 1751. | 35 |
| IV. — Les Commissaires de 1781 et le Général João Pereira Caldas. | 41 |
| V. — Alexandre Rodrigues Ferreira | 59 |
| VI. — Manoel da Gama Lobo. | 69 |

Passage des Hollandais par l'Urubú 91

Exemples de la manière dont la portée des documents hollandais est
étendue jusqu'à comprendre le Contesté Actuel :

| | |
|----------------------------------------------------------------------|-----|
| I. — Commerce des Hollandais. | 97 |
| II. — Penoene | 107 |
| III. — Le Voyage de Jansse à la mine de Cristal du Rupununi. | 125 |

Premiers Temps de l'Occupation du Rio Negro.

Tentative du Contre-Mémoire Anglais pour détruire l'autorité de
Ribeiro de Sampaio.

Analyse de la Note intitulée « Critique sur Ribeiro de Sampaio comme
historien » 159

POINTS EN DISCUSSION.

| | |
|------------------------------------------------------------------------|-----|
| I. — Carte d'Anville | 215 |
| II. — Traité d'Amiens. | 255 |
| III. — Frei Jeronymo Coelho | 255 |
| IV. — Christovam Ayres. | 258 |
| V — Silva Rosa. | 265 |
| VI. — L'Expédition du soldat Duarte jusqu'au Cuidarú avant 1786. | 275 |
| VII. — Observations sur quelques passages du Contre-Mémoire Anglais | 281 |



BRASILIANA DIGITAL

ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que participam do projeto BRASILIANA USP. Trata-se de uma referência, a mais fiel possível, a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital - com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais. Os livros, textos e imagens que publicamos na Brasiliiana Digital são todos de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

2. Atribuição. Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Brasiliiana Digital e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

3. Direitos do autor. No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se um obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Brasiliiana Digital esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente (brasiliiana@usp.br).